

**LES FAMILLES A L'AIDE D'URGENCE : ENTRE DIFFICULTÉS,  
RESSOURCES ET ACTIONS**

Laura Nimis

Mémoire de Master en Sciences sociales, orientation Migration et  
Citoyenneté

Août 2015

Directrice de mémoire : Prof. Christin Achermann  
Experte : Denise Efionayi-Mäder  
Assistante : Camilla Alberti



## **Remerciements**

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement ma directrice de mémoire, la professeure Christin Acherman pour avoir accepté de suivre ma recherche et pour ses corrections. Je remercie également mon assistante Camilla Alberti pour sa disponibilité, ses remarques constructives et son aide.

Je remercie aussi Denise Efonayi-Mäder d'avoir accepté d'être l'experte de ce mémoire.

Je tiens à remercier Clément De Senarclens qui a été mon assistant lors des premiers mois pour m'avoir aiguillée et encouragée.

Un tout grand merci à Raphaël pour le temps qu'il a consacré à la relecture de mon travail, pour ses remarques très pertinentes et constructives ainsi que pour sa disponibilité.

Je remercie tout particulièrement Nicole pour sa patience, ses conseils, sa disponibilité et sans qui tout ce travail n'aurait pas été possible.

Un grand merci à toutes les personnes qui m'ont fait confiance et ont accepté de se livrer à moi. Un merci tout particulier à la famille qui m'a accueillie et s'est confiée à moi pendant ces deux années.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenue durant l'élaboration de ce travail.

## Résumé

En 2004, les autorités helvétiques instaurent l'exclusion du domaine de l'asile et de l'aide sociale des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une non-entrée en matière. En 2008, la mesure s'étend aux personnes déboutées de l'asile. Afin, de ne pas sombrer dans la misère une aide de survie leur est accordée. Cette aide, nommée « aide d'urgence », est très faible et sensée être temporaire. Les personnes concernées étant plongées dans une précarité telle, elles se rendraient compte par elles-mêmes que leur seule option est le départ. Or, le renvoi n'est pas toujours possible, les refusés de l'asile s'y opposant, ne disposant pas de documents d'identité ou provenant de pays avec lesquels aucun accord de réadmission n'a été signé.

Dans le cadre de cette recherche, je m'intéresse aux conditions de vie des familles NEM et déboutées de l'asile percevant l'aide d'urgence à Genève. A travers l'observation de familles résidentes d'un foyer pour requérants d'asile et la réalisation d'entretiens, je tente de comprendre leur quotidien. Plus précisément, je cherche à identifier les contraintes auxquelles elles doivent faire face mais également quels moyens elles mettent en œuvre pour les contourner et ainsi récupérer une part de leur autonomie. L'analyse montrera que malgré un bon nombre de difficultés, ces familles disposent de plusieurs ressources et moyens pour soulager ou influencer sur leur quotidien.

Mots-clés : Famille, aide d'urgence, Suisse, Genève, asile, exclusion, aide de survie, requérants d'asile.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I. INTRODUCTION ET QUESTION DE RECHERCHE .....</b>	<b>8</b>
1.1. Introduction.....	8
2.1. Problématique .....	9
<b>II. PERSPECTIVES THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES</b>	
.....	<b>11</b>
2.1. Cadre théorique .....	12
2.2. La théorie de la structuration .....	13
2.3. L'exclusion sociale.....	14
2.4. Concepts théoriques.....	17
2.4.1. L'impuissance acquise.....	17
2.4.2. La réactance psychologique.....	18
2.4.3. La dissonance cognitive.....	19
2.5. Approche méthodologique .....	21
2.5.1. Construction des données .....	21
2.5.2. Codage et analyse .....	23
2.6. Réflexions sur la recherche .....	24
<b>III. POLITIQUE D'ASILE EN SUISSE ET MISE EN PLACE DE</b>	
<b>    L'AIDE D'URGENCE : LA DISSUASION AU CŒUR DES</b>	
<b>    RÉVISIONS LÉGISLATIVES .....</b>	<b>26</b>
3.1. L'évolution de la politique d'asile en Suisse .....	26
3.2. Les multiples révisions de la Loi sur l'asile : des restrictions toujours plus sévères.....	28
3.3. Vrais ou faux réfugiés ? .....	31
3.4. La mise en place de l'aide d'urgence.....	32
3.4.1. La dissuasion .....	35
3.4.2. Une illégalité tolérée.....	36
3.4.3. Le cas Genevois : les familles .....	36
3.4.4. Profil des bénéficiaires et efficacité du système.....	38
<b>IV. BRÈVE DESCRIPTION DES INFORMATEURS ET DU</b>	
<b>TERRAIN DE RECHERCHE .....</b>	<b>41</b>
4.1. Les familles .....	41
4.2. Le foyer des Tattes .....	43
<b>V. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES FAMILLES À</b>	
<b>L'AIDE D'URGENCE .....</b>	<b>44</b>
5.1. Difficultés et contraintes recensées.....	44
5.1.1. Les conditions de logement et d'hygiène .....	44

5.1.2 L'alimentation .....	46
5.1.3. L'inactivité et le dénuement économique.....	47
5.1.4. L'isolement et le sentiment de solitude .....	49
5.1.5. Les répercussions sur les enfants .....	49
5.1.6. L'impact sur la santé.....	52
5.1.7. La peur du renvoi et les pressions de l'OCPM .....	53
5.1.8. Le couple .....	55
5.1.9. L'insécurité.....	56
5.1.10. La langue .....	57
5.1.11. Les perspectives d'avenir .....	58
<b>5.2. Catégories analytiques.....</b>	<b>58</b>
5.2.1. La précarité.....	59
5.2.2. La dépendance .....	60
5.2.3. L'exclusion sociale .....	61
<b>VI. RESSOURCES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES FAMILLES À L'AIDE D'URGENCE.....</b>	<b>63</b>
<b>6.1. Les ressources.....</b>	<b>63</b>
6.1.1. La scolarisation et les études .....	63
6.1.2. Le noyau familial.....	64
6.1.3. La religion.....	65
6.1.4. Entre espoir et résignation .....	66
6.1.5. Le personnel soignant.....	68
6.1.7. Le réseau amical et la communauté.....	69
6.1.8. Les contacts avec les proches restés au pays .....	70
6.1.9. Les ressources personnelles .....	71
<b>6.2. Les actions.....</b>	<b>72</b>
6.2.1. Le travail au noir.....	72
6.1.2. Les loisirs et occupations.....	73
6.1.3. Les cours de langue .....	74
6.2.4. La sollicitation des associations d'entraide et de personnes privées .....	74
6.2.5. Le mariage .....	75
6.2.6. Les recours juridiques.....	76
6.2.7. La disparition volontaire.....	77
<b>6.3. Synthèse .....</b>	<b>78</b>
<b>VII. CONCLUSION.....</b>	<b>81</b>
7.1. Perspectives et ouverture.....	84
<b>VIII. BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>86</b>
<b>IX. ANNEXES.....</b>	<b>94</b>

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

AGORA	Aumônerie Genevoise Œcuménique auprès des Requérants d’asile et des réfugiés
Art	Article
BALD	Bénéficiaires d’aide d’urgence de longue durée
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CEDH	Convention européenne des droits de l’homme
CF	Conseil fédéral
Cst	Constitution fédérale de la Confédération suisse
DFJP	Département fédéral de justice et police
LAsi	Loi fédérale sur l’asile
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
NEM	Non entrée en matière
OCPM	Office cantonale de la population et de la migration (Genève)
ODAE	Observatoire romand du droit d’asile et des étrangers
ODM	Office fédéral des migrations remplacé par le SEM le 1 <sup>er</sup> janvier 2014
ODR	Office fédéral des réfugiés remplacé par l’ODM le 1 <sup>er</sup> janvier 2015
ONU	Organisation des Nations Unies
OSAR	Organisation suisse d’aide aux réfugiés
PAB	Programme d’allègement budgétaire de 2003
SAJE	Service d’Aide Juridique aux Exilés
SEM	Secrétariat d’État aux migrations

# I. INTRODUCTION ET QUESTION DE RECHERCHE

## 1.1. Introduction

L'immigration est un phénomène toujours plus important en Europe. La globalisation, l'écart entre les richesses et les conflits en sont les causes principales. La crainte d'être envahit par les pays du Sud pousse les états européens à ériger des frontières toujours plus élevées afin de contrôler l'arrivée des migrants. Depuis 1992 et la création de l'Union européenne, le continent s'est peu à peu construit une forteresse, mettant tout en œuvre pour protéger son territoire. Le domaine de l'asile est particulièrement touché par ces durcissements sécuritaires. En effet, le nombre toujours croissant de personnes fuyant les conflits et la misère suscite la crainte des pays européens qui redoutent les conséquences de ce flux sur leur économie. Les états réaffirment donc leur souveraineté, rappelant qu'ils n'ont pas l'obligation d'accorder leur protection à quiconque la demande. L'état est maître de son territoire et choisit qui y circule.

Grand pays d'immigration, la Suisse n'est pas un cas isolé en Europe. Réputée pour sa tradition humanitaire depuis l'accueil des Huguenots suite à la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685, l'identité nationale suisse s'est construite autour de l'image d'un pays de refuge (Piguet, 2004 : 70). Si la période d'après-guerre mondiale s'est caractérisée par une grande générosité à l'égard des migrants fuyant la détresse, le pays ferme peu à peu ses portes à partir de 1980. Aujourd'hui, l'asile fait partie des sujets les plus controversés et les plus débattus de l'agenda politique. « Couplé à la question de l'immigration illégale, le développement de la demande d'asile et son appréhension en termes d'« abus », ont donné lieu à une rhétorique de la mise en péril (Hirschman, 1991) représentant les requérant-e-s comme un danger, tant au niveau identitaire et culturel qu'en matière de protection sociale et de sécurité » (Sanchez-Mazas, 2011 : 11). Le débat sur l'asile est divisé entre ceux qui réclament une plus grande ouverture des frontières et un traitement plus humain des migrants et ceux qui prônent des économies budgétaires et perçoivent cette population comme un parasite venu profiter de la prospérité suisse. Depuis deux décennies, nous constatons que le deuxième camp est majoritaire. Nous assistons à l'exclusion grandissante des personnes venues demander refuge, la politique à leur égard se faisant toujours plus stricte. Les autorités décident de tout mettre en

œuvre pour dissuader les migrants potentiels et pousser vers la sortie ceux présents sur le territoire.

En 2004, les autorités helvétiques instaurent l'exclusion du domaine de l'asile et de l'aide sociale des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une non-entrée en matière (ci-après, NEM), puis, en 2008, également des personnes déboutées. Une aide de survie leur est tout de même accordée afin qu'ils ne sombrent pas dans la misère. Cette aide, nommée « aide d'urgence », est très faible et est sensée être temporaire. En effet, les personnes touchées par cette mesure étant plongées dans une grande précarité, elles se rendraient compte par elles-mêmes que leur seule option est le départ. Or, le renvoi n'est pas toujours possible, les refusés de l'asile s'y opposant, ne disposant pas de documents d'identité ou provenant de pays avec lesquels aucun accord de réadmission n'a été signé.

## 2.1. Problématique

Dans le cadre de cette recherche, je m'intéresse aux conditions de vie des familles NEM et déboutées de l'asile percevant l'aide d'urgence à Genève. A travers l'observation de familles résidentes d'un foyer pour requérants d'asile et la réalisation d'entretiens, je tenterai de comprendre leur quotidien. Plus précisément, je chercherai à identifier les contraintes auxquelles elles doivent faire face mais également quels moyens elles mettent en œuvre pour les contourner et ainsi récupérer une part de leur autonomie.

La question qui servira de fil conducteur à ma recherche est la suivante :

*« Face à un structurel tel que défini par Giddens à la fois contraignant et habilitant, à quelles difficultés les familles à l'aide d'urgence sont-elles confrontées et quelles ressources et actions peuvent-elles déployer ? »*

Afin de répondre à cette interrogation, je passerai en revue les difficultés évoquées par mes interlocuteurs lors des entretiens et celles qui ressortiront de mon terrain. Cette démarche me permettra d'avoir une vision globale des conséquences de la politique d'asile à Genève sur des cas concrets. Aussi, j'identifierai les différentes ressources et actions mobilisées par les

personnes rencontrées pour contourner les limites qui leur sont imposées. Cette analyse se fera dans le cadre de la théorie de la structuration de Giddens (1987) que je développerai plus loin.

Je m'intéresse plus particulièrement à la question des familles, c'est-à-dire un groupe comprenant au moins un parent et au moins un enfant. La vulnérabilité et le besoin accru de protection des familles sont largement reconnus sur le plan international. A titre d'exemple, la Conférence du Caire de 1994, dont la Suisse est un état signataire, stipule que « bien qu'il existe diverses formes de famille dans les différents systèmes sociaux, culturels et politiques, la famille est la cellule fondamentale de la société et a droit à ce titre à une protection générale et à un appui étendu » (Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, 1994 : 27). Les pays signataires s'accordent également à dire qu'« il est indispensable d'accorder une assistance particulière aux familles se trouvant dans des conditions d'existence difficiles » (Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, 1994 : 29). Aussi, j'aimerais comprendre comment est géré le double-handicap dont elles sont victimes, c'est-à-dire, le fait d'être plongées dans une précarité extrême et d'être une famille avec tous les besoins que cela requiert. L'impact sur la croissance et le développement des enfants est également un aspect qui attire mon attention, quels effets de pareilles conditions de vie entraînent-ils sur ceux-ci ? L'analyse des différentes ressources dont disposent les familles à l'aide d'urgence ainsi que les moyens qu'elles mettent en œuvre pour contourner une législation qui leur est défavorable, me permettra de comprendre comment des personnes dont la liberté est extrêmement restreinte, peuvent tout de même récupérer une part de leur autonomie. Mon objectif ici, est de voir si malgré la restriction conséquente de leurs droits et l'impasse administrative dans laquelle elles se trouvent, les familles disposent de moyens pour déjouer l'objectif d'exclusion des autorités et améliorer leur quotidien.

Pour répondre à ces interrogations, j'exposerai dans un premier temps le choix de mon ancrage théorique et de la méthodologie employée. Je présenterai la théorie de la structuration de Giddens (1987) qui me servira de cadre analytique général. Ensuite, je développerai différents concepts théoriques qu'il s'agira de vérifier. Dans la partie sur la méthodologie de recherche, j'expliquerai la récolte ainsi que la construction de mes données. Dans un troisième temps, je dresserai un bref aperçu historique de l'évolution de la politique d'asile en Suisse. Dans cette partie, j'essaierai de comprendre les prémisses et les causes du durcissement observé et de la fermeture des frontières. J'évoquerai également les multiples révisions de la Loi sur l'asile (ci-après, LAsi). Puis, j'aborderai, la problématique particulière de l'aide d'urgence, notamment à travers l'image du faux-réfugié, menteur et profiteur. Enfin, je présenterai les résultats de ma

recherche qui viendront corroborer ou non les théories développées plus tôt et me permettront de tirer des conclusions.

## II. PERSPECTIVES THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

Le système de l'aide d'urgence est peu évoqué dans la littérature, seuls quelques auteurs et organisations abordent le thème et tentent de le problématiser. En ce qui concerne le cas spécifique des familles à l'aide d'urgence, objet de cette étude, la littérature en Suisse semble presque inexistante ou n'évoque que brièvement le sujet. Dans son livre sur « La construction de l'invisibilité » Sanchez – Mazas (2011) a effectué une recherche approfondie sur le système de l'aide d'urgence et son impact sur les personnes concernées, elle y développe plusieurs théories que je reprendrai plus loin. Karine Povlakic (2011) aborde également la thématique dans son ouvrage sur la « Suppression de l'aide sociale. Un instrument de contrainte ». Elle analyse la mise en place du dispositif et son caractère discriminatoire. Dans sa thèse sur l'illégalité régulière, Giada De Coulon (2015) fait état du paradoxe existant entre l'« illégalisation » des personnes rejetées de l'asile et le contrôle omniprésent des autorités sur cette catégorie de population. Clément de Sernarclens (2007), lui, rédige un mémoire sur les stratégies et les ressources des personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière qui touchent l'aide d'urgence. Outre ces auteurs, plusieurs articles critiquent le système ainsi que son efficacité. Des juristes tel que Tafelmacher, dénoncent une pratique en désaccord avec les droits fondamentaux dont l'Etat doit être le garant (Tafelmacher, 2011 : 19). Aussi, de nombreux rapports d'organisations non-gouvernementales ou d'acteurs impliqués dans le domaine de l'asile relatent les conditions d'existence subies par les personnes recevant l'aide d'urgence (SAJE, 2011 ; ODAE, 2012 ; OSAR, 2008 ; etc)<sup>1</sup>. Les autorités suisses, elles, publient chaque année un monitoring sensé évaluer l'efficacité du système.

La littérature concernant la mise en place de l'aide d'urgence semble être plutôt contestataire, ces auteurs dévoilent les conditions de vie précaires des personnes concernées et dénoncent un bafouage de leurs droits ainsi que l'inefficacité du système. En effet, les recherches de terrain montrent que l'objectif de pousser au départ les personnes visées n'est pas atteint dans les faits. Les organisations non-gouvernementales telle que l'Organisation Suisse d'Aide aux réfugiés (ci-après, OSAR), mettent en exergue la problématique des personnes vulnérables à l'aide

---

<sup>1</sup> Voir liste des abréviations.

d'urgence. Dans son rapport de 2008, l'OSAR souligne que « les personnes particulièrement vulnérables constituent une grande partie des bénéficiaires de l'aide d'urgence et elles restent également en moyenne plus longtemps soumises à ce régime » (OSAR, 2011 : 3).

L'apport de ce travail à la littérature existante est de développer la problématique spécifique des familles à l'aide d'urgence. Je m'intéresse particulièrement aux conséquences de cette politique sur un groupe plus vulnérable. A la lumière des théories énoncées dans ce chapitre, l'objectif est de cerner les difficultés rencontrées mais également les moyens et ressources mises en place pour améliorer la situation.

## 2.1. Cadre théorique

Avant d'entamer l'analyse des difficultés rencontrées par les familles bénéficiaires de l'aide d'urgence ainsi que leurs possibilités d'action face à cette restriction conséquente de leur marge de manœuvre, il me semble nécessaire de passer en revue les fondements théoriques de ma recherche. Selon Flick, spécialiste de la recherche qualitative, « individuals in everyday life, like scientist, develop theories on how the world and their own activities function. They apply and test these theories in their activities and revise them if necessary » (1998: 19).

La littérature développe de nombreux concepts théoriques pouvant être repris pour définir le cadre d'analyse de ce travail. Dans ce chapitre, je présenterai tout d'abord la théorie de la structuration de Giddens (1987) qui servira de cadre théorique général à ma recherche. Ensuite, je discuterai la notion d'exclusion sociale développée par tous les auteurs s'intéressant à la thématique des requérants d'asile déboutés et des NEM. Dans un troisième temps, j'exposerai les différents concepts théoriques qui me semblent les plus pertinents pour cerner mon sujet et soulever les « clés » de mon analyse. J'y aborderai la question d'« impuissance acquise » selon laquelle une personne peut se voir privée de tout esprit d'initiative lorsqu'elle sait que son action n'aura aucun impact ou qu'elle n'a pas de contrôle sur sa destinée (Sanchez-Mazas, 2011 : 229). Puis, j'évoquerai la théorie de la « dissonance cognitive », celle-ci constituant une tension pour l'être humain, il essaie de rétablir la plus grande consonance possible (Poitou, 1974 :11). Enfin, je présenterai le phénomène de la « réactance psychologique » selon lequel un individu tente de recouvrer sa liberté perdue (Sanchez-Mazas, 2011 : 228).

## 2.2. La théorie de la structuration

Dans son ouvrage sur « La constitution de la société » (1987), Anthony Giddens présente les éléments de la théorie de la structuration. Les concepts centraux de la théorie de la structuration sont le « structurel », la « dualité du structurel » et le « système » (Giddens, 1987 : 65). Le chercheur souligne qu'il existe une différence entre la structure qui représente les « règles et ressources, ou ensembles de relations de transformation, organisées en tant que propriétés de systèmes sociaux » (Giddens, 1987 : 74) et le système qui se caractérise par les « relations entre acteurs ou collectivités, reproduites et organisées en tant que pratiques sociales régulières » (Giddens, 1987 : 74). Selon Giddens, la structure n'est pas « extérieure » aux agents qui utilisent les règles et ressources lors de leurs actions. La structure est ainsi continuellement créée et modifiée. Il existe donc une dualité du structurel où « les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois le médium et le résultat des pratiques qu'elles organisent de façon récursive » (Giddens, 1987 : 75). En effet, en faisant usage des règles et des ressources dans leurs actions, les individus contribuent à reproduire le système social. Par ailleurs, Giddens explique que la compétence humaine est toujours limitée (Giddens, 1987 : 76). « Du cours de l'action surgissent sans cesse des conséquences non voulues par les acteurs et, de façon rétroactive, ces conséquences non intentionnelles peuvent devenir des conditions non reconnues d'actions ultérieures » (Giddens, 1987 : 76).

En ce qui concerne l'action des individus, le sociologue affirme qu'elle dépend de leur capacité à « créer une différence » (Giddens, 1987 : 63). Cependant, même si dans certains cas l'acteur fait face à une limitation ou à une absence de choix cela ne signifie pas qu'il y a dissolution de l'action en tant que telle. « Nous ne devons pas concevoir les structures de domination inhérentes aux institutions sociales comme broyeuses de « corps dociles » qui se comportent comme des automates. Dans les systèmes sociaux qui affichent une certaine continuité dans le temps et dans l'espace, le pouvoir présuppose des relations régularisées d'autonomie et de dépendance entre des acteurs ou des collectivités dans des contextes d'interaction. C'est ce qui s'appelle la « dialectique du contrôle » dans les systèmes sociaux » (Giddens, 1987 : 64). Dans les situations où le choix de l'individu est limité, la conscience de cette limitation combinée à sa volonté, crée la manière dont il se conduit et les choix qu'il effectue (Giddens, 1987 : 374).

Dans le cadre de cette recherche, la théorie de la structuration prend tout son sens et peut apporter des réponses intéressantes. La dualité entre le structurel et le système sera analysée pour comprendre le rôle de la structure sur la possibilité d'action des acteurs concernés ainsi que leur capacité à influencer sur celle-ci. Il sera intéressant de comprendre si lorsque leur choix et leur liberté d'action sont fortement entravés, les déboutés de l'asile ou les NEM disposent encore d'une marge de manœuvre et si oui, comment l'action se met-elle en place.

### 2.3. L'exclusion sociale

Bien que la notion d'exclusion soit souvent abordée en sciences sociales, sa définition n'est pas aisée. Selon Castel (cité par Acherman, 2012, p.92), l'exclusion s'observe lorsqu'une mise à l'écart spatiale a lieu et lorsqu'un statut particulier est officiellement attribué à une catégorie de la population. Max Weber (cité par Acherman, 2012, p.93) introduit la distinction entre les relations sociales « ouvertes » ou « fermées ». La relation est dite « fermée » lorsque l'accès aux ressources est interdit à un groupe spécifique. La mise à l'écart de certaines catégories de la population favoriserait le sentiment d'appartenance et la cohésion interne au sein du groupe dominant (Weber, 1968). Acherman (2012, p.93) définit la notion d'exclusion comme suit: « Social exclusion is both a status and a process by which a person or categories of persons are deprived of access to and participation in opportunities, resources and rights ».

Selon Martine Xiberras (1996), l'exclusion sociale s'observerait à plusieurs niveaux de la société. Différentes catégories de la population telles que les personnes âgées, toxicomanes ou handicapées, seraient poussées dans une zone d'exclusion (Xiberras, 1996 : 14). Selon cette auteure, « il existe toute une série de normes ou de niveaux à atteindre, en deçà desquels les individus ne semblent pas habilités à participer au modèle normatif, c'est-à-dire à ce qui est « bien », « beau », « convenable » ou « performant ». Pratiquement toutes les sphères de la société moderne semblent soumises à ces niveaux ou ces limites de la normalité qui définissent en retour, un échec à la norme. Or, cet échec à la normalité semble constitutif des processus d'exclusion » (1996 : 26).

Toutefois, toujours selon l'auteure, « une exclusion réussie, par définition, ne peut s'appréhender puisqu'elle supposerait que la population d'exclus soit rejetée si loin de notre univers mental et de nos frontières spatiales qu'elle en soit devenue hors de notre portée, hors de notre horizon, hors de notre pensée (...) (1996 : 18). Il semblerait donc que l'exclusion totale

d'une catégorie de la population ne soit pas une démarche aisée et qu'il s'agirait souvent davantage d'une volonté que d'une réalité.

La notion d'exclusion revient souvent dans les ouvrages consacrés au domaine de la migration. En effet, le caractère exclusif de la citoyenneté et le droit de présence sur le territoire étant très protégé (Achermann, 2012, p. 95), une partie de la population est inévitablement reléguée au ban de la société et poussée au départ. La suppression de l'aide sociale pour les personnes refusées de l'asile engendre un processus d'exclusion. Selon les chercheurs, les autorités mettraient tout en œuvre pour que la personne n'ait aucunes relations sociales avec la population suisse, vive dans des conditions de grande précarité et soit invisible aux yeux de la société. « L'invisibilité apparaît être socialement et politiquement construite et ne saurait donc être attribuée à de simples options prises par les individus » (Sanchez-Mazas, 2011 : 246). Dans son article Bolzman (2001 : 136-137) distingue cinq zones : la *zone d'intégration* dans laquelle l'individu possède un travail stable et des relations sociales, la *zone d'individuation* dans laquelle la personne exerce un travail stable mais est socialement isolée, la *zone de vulnérabilité* où le travail est précaire et le réseau social fragile, la *zone assurancielle* dans laquelle la personne n'a pas de travail mais vit grâce aux assurances sociales, il s'agit d'une « pauvreté assistée » et enfin la *zone d'exclusion* où les assurances sociales sont absentes et l'individu est totalement isolé et précarisé. L'article de Bolzman étant paru avant la mise en place du système d'aide d'urgence, il n'est pas possible d'appliquer formellement cette théorie dans le cadre de ce travail. Cependant, elle est tout de même utile, la *zone assurantielle* pouvant se rapprocher de la situation des personnes à l'aide d'urgence. En effet, l'auteur explique qu'un véritable contrôle social est mis en place dans cette catégorie, les individus logeant dans des centres d'accueil collectifs, recevant des prestations pécuniaires très faibles et étant soumis à une série de règles. « En fait, lorsque les requérants se trouvent dans la zone assurancielle, ils expérimentent une *perte d'autonomie*, puisqu'ils dépendent des médiateurs (fonctionnaires de l'asile, travailleurs sociaux) pour s'orienter et pour subsister matériellement dans la nouvelle société » (Bolzman, 2001 : 144). Les migrants n'auraient alors que très peu de prise sur leur destin, celui-ci dépendant largement des politiques d'asile en place et de la reconnaissance ou non de leur qualité de réfugié par les autorités.

Pour Giada De Coulon, le système d'aide d'urgence est une forme d'illégalité régulière car les personnes restent intégrées à une institution publique. La volonté d'exclusion des autorités serait alors partielle, un contrôle étroit étant maintenu avec le groupe indésirable. « Les autorités contribuent ainsi à constituer une inclusion différentielle au sein des mécanismes d'exclusion

officiels » (De Coulon, 2015 : 281).

Par ailleurs, Sanchez-Mazas (2011 : 247) explique que malgré les conditions de vie auxquelles elles doivent faire face, de nombreuses personnes recourent à l'aide d'urgence pour signifier leur refus d'invisibilité, d'illégalité et de « non-droit ». Cette démarche serait une manière d'affirmer leur existence dans un système où la qualité d'individu à part entière leur est apparemment niée. L'auteure (2011 : 248- 249) relève également des processus d'auto-invisibilisation. Tout d'abord, de nombreux migrants arrivent en Suisse dépourvus de documents d'identité et sont alors réduits au statut d'anonyme. Ensuite, lors des auditions le migrant doit prouver aux autorités qu'il a des raisons valables d'être ici, il doit « gagner le droit d'être entendu » (Sanchez-Mazas, 2011 : 249). Lorsque la décision de NEM tombe, la personne serait alors réduite au silence, elle n'aurait même pas la possibilité de faire connaître ses motifs, sa qualité de « vrai réfugiée » étant niée. Enfin, la honte et la stigmatisation entraîneraient souvent les individus à s'invisibiliser pour ne pas se faire remarquer. Beaucoup choisiraient de cacher leur situation et ne se considèreraient pas comme des personnes « normales » (Bolzman, 2001 : 143 et Sanchez-Mazas, 2011 : 249).

L'exclusion quasi totale de la société pourrait avoir lieu au moment du renvoi des personnes s'ayant vues refuser l'asile lorsque confrontées à l'obligation de partir, elles choisissent la clandestinité. L'analyse des recherches mentionnées montre qu'elles sont alors rendues totalement invisibles, ne disposent d'aucuns droits et sont souvent confrontées à des situations de grande souffrance (Fassin et Morice, 2001 et Sanchez-Mazas, 2011). « L'insécurité est aussi présente, matériellement, dans la question de l'emploi, du logement, de la scolarisation des enfants, de l'accès à différents services et, bien sûr de la maladie » (Fassin et Morice, 2001 : 292).

Dans le cadre de ma recherche, j'analyserai la notion d'exclusion sociale dans le cas des familles refusées de l'asile. Il sera intéressant de voir si cette exclusion est effectivement ressentie par ces dernières et si oui, comment elle se traduit et quelles en sont les conséquences. Je tenterai également d'analyser le degré de cette exclusion pour évaluer s'il est possible pour ces personnes de la contourner et s'il existe des moyens de participer à la société. La notion d'invisibilité sera elle aussi discutée et permettra de voir si ces mécanismes d'auto-invisibilisation, découlant notamment du sentiment de honte face à la différence ressentie, sont observés chez les personnes rencontrées. Les différents concepts théoriques développés dans la suite de ce chapitre serviront de clé d'analyse pour certains comportements observés sur le terrain.

## 2.4. Concepts théoriques

### 2.4.1. L'impuissance acquise

La théorie de l'*impuissance acquise* (Seligman, 1975, Peterson, Maier et Seligman, 1993) part de trois postulats : « First learned helplessness is present when a group or person or animal displays inappropriate passivity (...). Second, learned helplessness follows in the wake of uncontrollable events (...). Third, learned helplessness is mediated by particular *cognitions* acquired during exposure to uncontrollable events (...). (Peterson, Maier et Seligman, 1993 : 228-229). Selon ces théoriciens la capacité d'initiative d'une personne est fortement réduite voire anéantie lorsque celle-ci prend conscience que, quoiqu'elle fasse, son action n'aura aucun impact. A force d'expérimenter le manque de contrôle sur une situation donnée, l'individu apprend à considérer le résultat comme étant indépendant de son action (Seligman, 1975 : 46). « Behaviorally, this will tend to diminish the initiation of responding to control the outcome ; cognitively, it will produce a belief in the inefficacy of responding, and difficulty at learning that responding succeeds ; and emotionally, when the outcome is traumatic, it will produce heightened anxiety, followed by depression » (Seligman, 1975 : 47). Selon ce phénomène et dans le cadre d'une situation traumatique, l'individu agit quand il sait que son action lui provoquera un certain soulagement. En revanche, plus la probabilité de se sentir soulagé est faible moins l'individu se mobilisera pour agir (Seligman, 1975 : 49). L'hypothèse ici est qu'un individu émet toujours des réponses volontaires. La passivité est un état choisi, le coût de l'action étant trop élevé par rapport à son résultat (Seligman, 1975 : 50).

Dans son ouvrage, Sanchez-Mazas (2011) applique la théorie de l'*impuissance acquise* à la problématique des personnes exclues du droit de l'asile. Les personnes concernées seraient privées de leur capacité à envisager ou organiser leur avenir. Le sentiment d'impuissance découlant des conditions de vie précaires auxquelles les refusés de l'asile sont confrontés, provoquerait un état dépressif les privant de toute capacité d'initiative. Suite à sa recherche, Sanchez-Mazas (2011 : 229) constate qu'un « séjour prolongé dans des situations de grande précarité réduit à néant la capacité à formuler un projet, voire à maintenir le contrôle sur sa propre destinée, selon le processus psychosocial identifié sous le concept d'*impuissance acquise* ». La dépendance totale des migrants face aux autorités qui disposent des clés de leur avenir et les conditions de vie dégradantes dans lesquelles ils sont plongés annihileraient toute

leur auto-estime ainsi que leur capacité à prendre le contrôle sur leur destin. « Le système d'aide d'urgence, selon un témoignage, induirait les personnes à perdre leurs ressources personnelles, à être dépossédées de la volonté nécessaire leur permettant de prendre des décisions quant à leur avenir » (Sanchez-Mazas, 2011 : 229).

Dans ce travail, l'état d'impuissance acquise sera analysé pour le cas des familles. S'il apparaît que ce phénomène s'observe également pour cette catégorie de requérants déboutés de l'asile, il sera intéressant de voir sous quelle forme cela se traduit et quelles en sont les conséquences sur la dynamique familiale, notamment sur l'éducation des enfants.

#### 2.4.2. La réactance psychologique

La théorie de la *réactance psychologique* (Brehm, 1966) part du constat que les individus disposent de « free behaviors » qui correspondent à des actes réalistes et faisables. Lorsque la capacité d'effectuer ces actes est éliminée ou menacée, la réactance apparaît (Brehm, 1966 : 4). « The more important is that free behavior to the individual, the greater will be the magnitude of reactance » (Brehm, 1966: 4). La *réactance psychologique* correspond à la motivation pour un individu de rétablir l'élimination ou la mise en danger d'un « free behavior ». Brehm (1966: 9) explique que « when there is no assumption that a person will necessarily be aware of reactance, it should be true that when he is, he will feel an increased amount of self-direction in regards to his own behavior. That is, he will feel that he can do what he wants, that he does not have to do what he doesn't want, and that at least in regard to the freedom in question, he is the sole director of his own behavior ».

Sanchez-Mazas (2011) fait usage de la théorie de la *réactance psychologique* » pour expliquer pourquoi, malgré leurs conditions de vie désastreuses les personnes exclues de l'aide sociale refusent le départ et se résignent à rester en Suisse. En effet, leur liberté individuelle étant menacée, ces personnes refusent de se soumettre à la volonté des autorités afin d'exercer leur libre choix (Sanchez-Mazas, 2011 : 228). Selon un témoignage récolté par l'auteure (2011 : 228), « plus les gens ont le dos au mur, et plus ça pousse les gens au sacrifice suprême, rester là quoi qu'il arrive. Avec un système plus libéral, il y aurait plus de retours volontaires ». Ce refus semble être en quelque sorte leur unique pouvoir face à la toute puissance des autorités suisses. Afin de ne pas perdre complètement leur liberté et donc leur auto-estime, les migrants refuseraient inlassablement de quitter le territoire malgré la précarité extrême de leur situation.

La *réactance psychologique* se traduirait donc par la volonté de recouvrer une liberté volée et de garder un semblant de contrôle sur sa destinée.

Ce phénomène s'oppose à la théorie de l'*impuissance acquise* mentionnée plus tôt, mais selon Sanchez-Mazas (2011 : 232) ces états peuvent correspondre à des « phases successives ». En effet, dans le court terme l'individu aurait besoin de reprendre le contrôle de sa vie et refuser la subordination, tandis qu'à plus long terme les personnes seraient confrontées à un découragement toujours plus important les amenant à un état d'impuissance.

L'observation et les entretiens des familles à l'aide d'urgence permettront de voir si la réactance psychologique s'observe dans leur cas. Si tel est le cas, j'analyserai la manière dont ce phénomène se produit et quelles en sont les conséquences.

### 2.4.3. La dissonance cognitive

Selon la théorie de Festinger (1957), la dissonance cognitive provoque une tension chez l'individu qui va tenter de rétablir la plus grande consonance possible. En effet, le théoricien « assigne à la dissonance cognitive le statut d'une motivation, d'un *drive*, c'est-à-dire un état de tension qui suscite des réactions orientées d'approche et d'évitement, jusqu'à vers la disparition de la tension » (Poitou, 1974 : 11). La théorie comprend donc deux états distincts : un état motivationnel qui va pousser l'individu à agir et un état émotionnel négatif résultant du stress que cause la dissonance. Cela signifie qu'un individu exposé à une dissonance, s'organise autour de la volonté de réduction du malaise psychologique ressenti (Martinie, in Fointiat, 2013 :66). La restructuration cognitive permet d'« ajouter une ou plusieurs cognitions pertinentes, ajuster ou ajouter une ou plusieurs cognitions relatives pour rendre le système cohérent » (Vaidis, 2011 : 142). Dans son ouvrage, Vaidis (2011 : 114) introduit également le *paradigme de la justification de l'effort* selon lequel lorsqu'une personne fournit des efforts importants afin d'atteindre un objectif précis mais qu'elle est confrontée à une situation d'échec, l'état de dissonance apparaît. Afin de rétablir un semblant de consonance, l'individu aura tendance à « justifier *a posteriori* les choix qu'il a réalisés en survalorisant ses décisions antérieures. (...) La dissonance peut alors être réduite en augmentant l'attrait perçu de l'objectif final, ce qui consiste à augmenter le poids des cognitions consistantes » (Vaidis, 2011 : 114).

Dans son ouvrage, Sanchez-Mazas (2011) applique la théorie de la dissonance cognitive au domaine de l'asile. D'après ses constatations, lorsque les attentes liées à la décision de migrer sont déçues, on observe un phénomène de déni qui permet de réduire la dissonance. En effet, l'auteure explique qu'il y a deux cognitions : la décision de migrer (positive) et les conditions de vie dans le pays d'accueil (négative), afin de gommer le malaise qui résulte de cette discordance, un individu aura parfois tendance à atténuer l'aspect négatif de sa situation et se convaincre que sa décision de départ est toujours la bonne (2011 : 223). « Le mécanisme de réduction de la dissonance cognitive peut ainsi amener la personne à revaloriser un objet convoité se révélant décevant ou à persister dans un comportement coûteux pour le justifier après-coup » (Sanchez-Mazas, 2011 : 224). Au-delà du déni, l'auteure observe également un autre phénomène : l'occultation de sa situation aux proches. En effet, il semblerait qu'il soit difficile pour un migrant de se confier sur ses conditions de vie réelles dans le pays d'accueil, la peur de ne pas être cru ou compris en étant la raison principale. La Suisse est vue comme un Eldorado par ceux qui restent au pays et il est souvent difficile de leur expliquer que la réalité est toute autre. Aussi, les migrants seraient souvent portés par l'espoir que leur situation s'améliorera, qu'un miracle se produira et qu'ils auront enfin un statut légal stable (Sanchez-Mazas, 2011 : 226). Cette ressource mentale leur permettrait de tenir le coup face aux difficultés et ne pas sombrer dans la dépression (Sanchez-Mazas, 2011 : 226). Enfin, la revalorisation de la vie en Suisse serait aussi un moyen de réduire la dissonance (Sanchez-Mazas, 2011 : 226). Les personnes tenteraient de se convaincre qu'elles se sentent bien en Suisse et relèveraient les aspects positifs tels que la sécurité ou la multiculturalité (Sanchez-Mazas, 2011 : 226-227).

Si cet état de dissonance cognitive s'observe dans le cas des familles à l'aide d'urgence il serait intéressant de comprendre comment est-ce que se met en place ce processus de déni surtout lorsque l'on sait que les personnes vulnérables ont tendance à rester plus longtemps à l'aide d'urgence (OSAR, 2011 : 3). La suite de ce chapitre est consacrée à la présentation de la méthodologie utilisée lors de la réalisation de ce travail ainsi qu'à un retour sur ma réflexion tout au long de cette recherche, notamment sur les difficultés que j'ai pu rencontrer et les points qu'il me semble important de mettre en exergue.

## 2.5. Approche méthodologique

Ma volonté de comprendre la réalité des familles vivant à l'aide d'urgence et la nécessité d'ouverture d'esprit pour arriver à cette fin, m'a poussée à adopter une démarche proche de la théorie ancrée. Cette théorie, répond un processus itératif fait d'allers et retours entre les données et leur analyse (Charmaz, 2001). Le chercheur doit s'abstenir d'avoir des aprioris lorsqu'il se rend sur le terrain. La priorité est donnée aux données récoltées et non aux hypothèses théoriques, il s'agit d'une découverte au fur et à mesure de la recherche (Flick, 1998 : 41). Dans le cadre de mon travail, je tiens à préciser que je suis partie avec des idées générales sur le sujet car j'ai passé en revue la littérature sur le sujet avant d'entrer en contact avec mon terrain. Cependant, j'ai tenté de suspendre mes présupposés pour m'ouvrir complètement à un milieu dont la réalité ne m'était pas familière. L'analyse approfondie de mon observation et de mes entretiens me permet ainsi de soulever d'autres problématiques que celles déjà recensées. Selon Charmaz (2001: 678) « multiple realities exist, data reflect the researcher's and the research participants mutual constructions, and the researcher, however incompletely, enters and is affected by participants worlds ».

### 2.5.1. Construction des données

J'ai choisi de récolter mes données à partir du foyer d'accueil pour requérants d'asile, les Tattes, car j'y connaissais une personne de l'Aumônerie Genevoise Œcuménique auprès des Requérants d'asile et des réfugiés (ci-après, AGORA), lieu d'accueil et d'aide pour requérants d'asile. Ce *gatekeeper* m'a expliqué que la prise de contact avec les personnes à l'aide d'urgence n'est pas simple lorsqu'il n'y a pas de relation de confiance établie. Elle m'a donc proposé de m'investir bénévolement dans l'aumônerie pour apprendre à mieux connaître le milieu et les personnes qui y transitent. Elle m'a ainsi présentée à une mère de famille désireuse d'apprendre le français mais trop craintive pour se rendre aux cours collectifs donnés par l'AGORA. C'est ainsi que mon premier contact s'est créé et que mon observation a concrètement commencé. Il m'a semblé essentiel de débiter ma recherche par une phase d'observation de type participante afin de m'imprégner du milieu, prendre connaissance du quotidien d'une famille et identifier les problèmes qui se posent. Il faut préciser que ma participation ne pouvant bien entendu pas se faire en tant que déboutée de l'asile, j'ai eu un rôle d'accompagnement, d'amie de la famille. L'observation constitue une phase extrêmement

importante et longue de mon travail. Elle se concentre sur une famille que j'ai rencontrée une fois par semaine pendant près de deux ans. Tout au long de cette étape j'ai tenu un journal où je notais les événements importants, mon ressenti et mes impressions. Lorsque j'ai senti le moment opportun j'ai procédé aux entretiens afin de mieux comprendre les perceptions et les points de vue de mon interlocutrice et éviter de tomber dans l'interprétation (Gubrium et Holstein, 2002 : 189). En parallèle à cette observation de terrain approfondie, j'ai pris contact avec trois autres familles avec lesquelles j'ai effectué des entretiens. J'ai choisi de sélectionner mes autres interlocuteurs sans critères précis à part le fait d'être une famille recevant l'aide d'urgence et parlant une langue que je comprenais. Cela s'est fait à travers mon *gatekeeper* qui a demandé à des familles qu'elle connaissait bien si elles étaient disposées à répondre à mes questions.

J'ai choisi de procéder à des entretiens semi-structurés. Selon cette méthode, on pose des questions non structurées que l'on structure de plus en plus au fil de l'interview afin de permettre à l'interlocuteur de sélectionner l'information qu'il estime importante et éviter au chercheur d'imposer son point de vue (Flick, 1998 : 77). L'objectif est de faire ressortir des éléments spécifiques qui révèlent l'impact ou la signification d'un événement pour l'informateur, il s'agit d'encourager l'introspection (Flick, 1998 : 77). Lors de cette étape, j'ai posé, pour commencer, des questions d'ordre général<sup>2</sup> pour que la personne se sente libre d'aborder les sujets qu'elle estimait pertinents et éviter qu'elle sente que j'attendais des réponses spécifiques. Ensuite, suivant les informations qui en ressortaient, j'ai choisi de formuler d'autres questions ou de demander de développer certaines réponses, tout cela en suivant le fil conducteur de ma problématique de recherche. Afin, de pouvoir me concentrer sur la discussion et être certaine de conserver l'intégralité des propos récoltés, j'ai procédé, sauf avis contraire de mon interlocuteur, à l'enregistrement de mon interview. Mes entretiens ont été réalisés en italien et en français.

---

<sup>2</sup> Cf. grille d'entretien en annexe

### 2.5.2. Codage et analyse

« Coding is the pivotal first analytic step that moves the researcher from description toward conceptualization of description » (Charmaz, 2001: 683). Selon la méthode de la théorie ancrée, j'ai d'abord procédé un *open coding* en formulant mes codes de manière proche du texte avec un codage ligne par ligne ou mot par mot. Ces codes correspondaient à une sorte de petit résumé du passage ou à la signification qui en ressortait. Dans une deuxième phase, j'ai effectué un codage thématique en triant les différents codes obtenus lors de la première phase. J'ai choisi d'écartier ceux qui me semblaient les moins pertinents pour ma recherche et de regrouper, par « famille de codes », une série de concepts correspondants à ma problématique et à la pertinence du sujet. Troisièmement, le *selective coding* m'a permis de catégoriser encore davantage mes codes en les regroupant selon leur signification et leur lien avec ma question de recherche. J'ai ainsi identifié différentes catégories de difficultés et d'actions mises en avant par mes interlocuteurs et ressortant clairement de l'analyse des entretiens. Selon Charmaz, « focused codes are more abstract, general, and, simultaneously, analytically incisive than many of the initial codes that they subsume » (2001: 686). « In essence, coding is a form of shorthand that distills events and meanings without losing their essential properties » (Charmaz, 2001: 684). Lors du codage de mes entretiens, je vérifiais l'adéquation avec mon cadre théorique, réalisant parfois qu'un concept pouvait être mieux développé ou que quelques clarifications étaient nécessaires. Dans ce cas, j'ai recontactais mon informateur afin d'obtenir des précisions. Enfin, tout au long de ce processus, j'ai rédigé des mémos afin de coucher sur papier mes idées quant aux données récoltées et aux concepts développés. Par ailleurs, cette étape m'a permis de clarifier et de définir mes catégories préparant ainsi le terrain à l'écriture de mon analyse (Charmaz, 2001 : 687).

Tout en tentant de rester le plus proche possible de l'information initiale à travers une logique itérative, l'analyse et l'élaboration de ma théorie se sont dessinées à travers ce processus d'abstraction.

## 2.6. Réflexions sur la recherche

Un des problèmes majeurs que j'ai rencontré lors de ma recherche est celui de l'accessibilité au terrain. En effet, il m'a été très difficile de rencontrer des interlocuteurs pour mes entretiens, la majorité des personnes n'acceptant pas de se livrer sur une situation aussi pesante. Selon ma personne de contact au sein du foyer, le fait de refuser de répondre à mes questions peut être une manière pour ces personnes de pouvoir dire non et ne pas se soumettre encore à une obligation. Beaucoup parlent d'un sentiment de honte à l'égard de leur situation de précarité et de dépendance, en particulier chez les adolescents qui préfèrent la cacher. Enfin, de nombreuses personnes ne voulaient pas ressasser leurs problèmes et éviter de se sentir mal après la discussion. Dans tous les cas, une relation de confiance devait être établie pour que je puisse entrer en contact avec mes informateurs. Cette confiance pouvait être directe, comme dans le cas de la famille que j'ai suivie pendant deux ans, ou indirecte, c'est-à-dire qu'il s'agissait de personnes proches de mon *gatekeeper*.

J'ai choisi d'observer le quotidien d'une seule famille et non de toutes les personnes interrogées. En effet, je voulais acquérir une compréhension interne de mon objet d'étude et pour cela il fallait que je vive la vie de tous les jours auprès d'une famille. Cette démarche requérant beaucoup d'investissement, il n'a pas été possible d'y faire pour l'intégralité des interlocuteurs rencontrés.

Par ailleurs, le choix de la méthode d'observation participante a eu des conséquences sur mon implication dans le travail ainsi que sur la distance avec l'objet d'étude. En effet, le fait de partager le quotidien de cette famille m'a amené à nouer une véritable relation d'amitié avec la mère de famille. Aussi, étant sa seule amie en Suisse elle a très vite beaucoup compté sur moi qu'il s'agisse de démarches administratives ou de soutien moral. Je me suis donc totalement impliquée dans la vie de cette famille, partageant leurs peines, leurs difficultés mais aussi leurs joies. Me sentant très proche de cette mère et de ses filles, j'ai ressenti de l'incompréhension et de l'indignation face à la manière dont les autorités se comportaient parfois envers elles et leur renvoi de Suisse a été une épreuve difficile à surmonter. Cette forte implication est l'une des raisons pour laquelle j'ai mis du temps à entamer l'écriture de mon mémoire. En effet, il m'a fallu mettre de la distance avec ce que j'avais vécu sur le terrain et restaurer une certaine objectivité pour me projeter dans la réalisation de ce travail. Toutefois, je crois que ce genre de recherche implique inévitablement un rapprochement entre le chercheur et l'informateur, cela

me semble même nécessaire car un rôle neutre ne m'aurait pas permis de réellement comprendre de l'intérieur ce que peuvent vivre les personnes à l'aide d'urgence.

Enfin, je n'ai pu procéder qu'à l'entretien de femmes ou d'adolescentes, la barrière du genre s'étant fait fortement sentir quand il s'est agi de se livrer. En effet, malgré le fait que j'étais très proche de son épouse, le père de la famille observée m'a toujours dit qu'il ne se sentait pas à l'aise pour répondre à mes questions. Ce n'est donc que lors de conversations informelles et d'une rencontre avec la psychiatre de sa femme que j'ai réussi à mieux connaître son ressenti. Par ailleurs, l'âge a également été un facteur de rapprochement avec la mère de la famille observée, cela ayant facilité la prise de contact et la compréhension entre nous malgré nos parcours de vies très différents. Je n'ai pas retrouvé cette complicité de l'âge lors des autres entretiens, mais le genre a joué un rôle important pour établir le contact et encourager la confiance à mon égard.

J'exposerai de manière plus détaillée la situation des familles rencontrées ainsi que le terrain de ma recherche au chapitre 4 de ce travail. Le chapitre suivant est consacré au cadre politique et légal de l'asile en Suisse ainsi qu'à la mise en place de l'aide d'urgence.

### **III. POLITIQUE D'ASILE EN SUISSE ET MISE EN PLACE DE L'AIDE D'URGENCE : LA DISSUASION AU CŒUR DES RÉVISIONS LÉGISLATIVES**

La question de l'asile occupe depuis longtemps une place centrale en Suisse. En effet, qu'il s'agisse de débats enflammés, d'un cadre législatif sans cesse modifié ou de tradition humanitaire, le sujet est brûlant et déchaîne les passions. C'est en 1685 avec la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV et l'arrivée de plusieurs milliers d'Huguenots que la Confédération Helvétique est surnommée le « grand refuge » (Piguet, 2009 : 70). L'identité nationale Suisse se construit alors autour de l'image d'une terre d'accueil pour les réfugiés (Piguet, 2009 : 70). Pourtant, avec le flux toujours plus important de l'immigration cette tradition humanitaire est aujourd'hui mise en péril. Au cœur de l'agenda politique helvétique, l'asile fait l'objet de nombreuses controverses. Ce chapitre est divisé en deux parties chacune composées de différentes sections. Dans la première partie, je dresserai un bref aperçu de l'évolution de la politique d'asile suisse, présenterai les diverses révisions de la Loi sur l'asile et évoquerai la chasse à l'abus qui s'installe dans les années 80. Dans la deuxième partie, j'expliquerai de manière détaillée la mise en place de l'aide d'urgence en abordant les questions de volonté de dissuasion des autorités et de l'illégalité tolérée. J'y présenterai également le cas spécifique des familles dans le canton de Genève et tenterai d'évaluer l'efficacité du système d'aide d'urgence.

#### **3.1. L'évolution de la politique d'asile en Suisse**

La politique d'accueil des réfugiés fluctue à travers le temps et la générosité à leur égard dépend de nombreux facteurs. Parini et Gianni (2005 : 191-193) en identifient quatre. Selon les auteurs, pour comprendre l'attitude des autorités envers les personnes issues de l'asile il faut prendre en compte le modèle identitaire suisse, le volume des flux de populations étrangères, le contexte international et la conjoncture économique.

Après la Seconde Guerre mondiale, s'ouvre une période de grande ouverture. Traumatisées par les atrocités du conflit et se sentant coupables de la politique menée à l'égard des juifs, les autorités helvètes vont faire preuve d'une grande bienveillance à l'égard des nouveaux réfugiés

issus de la Guerre froide (Piguet, 2009 : 74). En 1951 est signée à Genève la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, elle est ratifiée trois ans plus tard par la Suisse. Le réfugié est alors défini à l'article 1 de la Convention comme suit :

« Aux fins de la présente Convention, le terme « réfugié » s'applique à toute personne qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...) ».

C'est dans ce contexte que la Suisse fait face en 1956 à un important flux de réfugiés hongrois fuyant un régime communiste. A cette occasion, la Confédération fait preuve d'une grande solidarité et fixe un premier contingent de 2000 personnes, porté par la suite jusqu'à 10'000 (Piguet, 2009 : 73). Aucune sélection n'est effectuée, l'insertion professionnelle est encouragée et facilitée, les nouveaux arrivants obtiennent pour la plupart un logement un mois après leur arrivée et un statut définitif leur est d'emblée accordé (Parini & Gianni, 2005 : 198). Les réfugiés sont vus comme des héros fuyant un régime oppressif et dangereux que le monde occidental cherche à abattre. En 1968, c'est au tour des tchèques de fuir l'invasion communiste de leur pays et de solliciter l'hospitalité suisse. A nouveau, environ 14'000 réfugiés sont accueillis à bras ouverts (Piguet, 2009 : 75).

Cette politique d'ouverture s'explique comme je l'ai dit plus tôt, par un sentiment de culpabilité suite aux défaillances relatives à l'accueil des juifs durant la Guerre. Aussi, l'affrontement entre le bloc Est-Ouest fait rage, il faut à tout prix empêcher l'expansion communiste et mettre fin au régime soviétique. Les personnes s'opposant à cette dictature sont accueillies en héros et sont considérées comme victimes d'un dangereux adversaire (Piguet, 2009 : 73). Enfin, l'économie helvétique est en pleine expansion et a besoin de main d'œuvre étrangère, l'arrivée de cette population est donc bénéfique et bienvenue (Piguet, 2009 : 74).

La politique d'asile prend un tournant moins favorable suite au coup d'état militaire de Pinochet au Chili en 1973. De nombreux chiliens demandent l'asile auprès des ambassades suisses mais les autorités se montrent très réticentes à accorder leur hospitalité faisant preuve de nettement moins de bienveillance à leur égard (Piguet, 2009 : 77). Ce changement d'attitude s'explique par le fait que cette migration est géographiquement et idéologiquement beaucoup plus éloignée. Les personnes demandant l'asile ont cette fois, des valeurs de gauche et fuient un régime de droite (Piguet, 2009 : 77). Pour la première fois depuis la Guerre, de fortes divergences apparaissent au sein de la société civile et du gouvernement. Un contingent de

seulement 255 réfugiés est fixé et une forte sélection a lieu dans les ambassades (Piguet, 2009 : 77). Une vague de protestation se forme au sein de la société civile et un mouvement de solidarité envers ces réfugiés indésirables se crée pour qu'ils soient accueillis dignement. Le groupe « Action places libres », fondé par l'abbé Cornelius Koch de Bâle, mobilise de nombreux milieux de la société civile qu'il s'agisse des Eglises, de particuliers ou d'organisations politiques (Parini & Gianni, 2005 : 202). Cependant, cette solidarité ne fait pas l'unanimité et de nombreuses voix s'élèvent contre une politique d'asile perçue comme trop souple. Le consensus national se retrouve alors ébranlé entre les partisans de l'ouverture des frontières et ceux qui craignent une trop forte affluence étrangère.

En conclusion, l'attitude des autorités en matière d'asile varie selon les intérêts et les enjeux nationaux. Le réfugié est plus facilement accueilli lorsque l'on partage des valeurs similaires et qu'il est possible de s'y identifier. Dans le cas des réfugiés hongrois, les Suisses se sont sentis concernés par la misère dans laquelle ils se trouvaient : ils fuyaient un ennemi commun. La conjoncture économique représente également un facteur explicatif de poids (Piguet, 2009 : 93). A l'époque la bonne marche de l'économie suisse et son besoin de main d'œuvre pour se développer a fortement contribué à l'attitude bienveillante à l'égard des réfugiés de la Guerre froide. Or, la situation économique de la Suisse est beaucoup moins favorable lors de la fuite des Chiliens, la croissance marque alors un léger fléchissement qui se confirmera en 1973 avec le premier choc pétrolier. C'est cette hostilité croissante à l'égard des demandeurs d'asile qui va donner naissance à la Loi sur l'asile et à ses innombrables révisions toujours plus restrictives.

### **3.2. Les multiples révisions de la Loi sur l'asile : des restrictions toujours plus sévères**

En 1973 la motion Hofer charge le Conseil fédéral de présenter au Parlement un projet de loi sur l'asile. En 1977, un projet est soumis. Le Conseil fédéral y réaffirme la souveraineté de l'Etat, libre de choisir d'accueillir sur son sol qui il veut (Conseil fédéral, 1977 : 117). En effet, le gouvernement souligne qu'il n'existe pas de droit pour un ressortissant étranger à obtenir l'asile, l'Etat est maître de ses frontières et de son territoire (Conseil fédéral, 1977 : 117). Les autorités s'attardent tout de même à relater les faits dans lesquels la tradition humanitaire suisse s'est illustrée, soulignant la fonction de terre d'asile du pays. S'agissant de l'élaboration d'une loi, le Conseil fédéral admet qu'elle est nécessaire au vu de la situation juridique floue de l'asile.

En effet, les dispositions applicables sont disséminées dans plusieurs textes et de nombreux aspects sont réglés par des ordonnances augmentant ainsi le manque de précision (Conseil fédéral, 1977 : 118). C'est sur ces considérations que la première législation sur l'asile entre en vigueur en 1981. A partir de ce moment, on assiste à une véritable « frénésie législative » (Piguet, 2009 : 85) avec plus d'une quinzaine de révisions de la loi en vigueur. La question de l'asile devient un des thèmes centraux de l'agenda politique suisse et fait l'objet de nombreux débats et remises en cause. Selon Parini et Gianni (2005) les modifications normatives répondent à une série d'objectifs précis : l'accélération des procédures, l'exécution des renvois, la dissuasion des candidats potentiels à l'asile, la lutte contre les abus et la création de statuts provisoires. De plus en plus, l'asile est vu comme un « problème », un danger contre lequel les pays occidentaux doivent se protéger au risque d'être submergés. En effet, les états perçoivent l'asile comme une forme de migration incontrôlée (Borjas, 2005 : 71). Toutes les voies de migrations étant bouchées, l'asile apparaît comme la seule perspective d'entrée possible. Émerge alors la notion de « migration masquée » ou d'« asile abusif » (Sanchez-Mazas, 2011 : 27). Les requérants d'asile sont accusés d'être de « faux réfugiés », profiteurs et menteurs (Maillard & Tafelmacher, 1999 : 13). Ces considérations s'inscrivent dans un contexte de forte affluence de réfugiés, le nombre de demandes passant de 1882 en 1979 à 7135 en 1982 (Maillard & Tafelmacher, 1999 : 22). Une forte attitude de rejet se répand alors au sein de la population pour ces arrivants venus pour la plupart de pays du « Sud » et donc culturellement plus éloignés. A ce propos, la députée Elisabeth Kopp estime que « les tensions ne proviennent pas tant du nombre de requérants que du fait que 70% des réfugiés viennent d'un monde culturel qui nous est étranger » (Maillard & Tafelmacher, 1999 : 27).

Dès 1983, les révisions de la Loi sur l'asile commencent et la « machine administrative du refus » se met en place (Maillard & Tafelmacher, 1999 : 30). La première révision introduit la notion de *demande manifestement infondée* qui bloque l'accès à l'audition fédérale pour les personnes dont on estime qu'elles n'ont pas les qualités requises pour aspirer au statut de réfugié. Le nombre de demandes acceptées chute alors considérablement, ne représentant que 10% des demandes déposées (Maillard & Tafelmacher, 1999 : 31). En 1990, l'arrêté fédéral urgent sur la procédure d'asile (APA) introduit la *clause de non-entrée en matière* assortie du renvoi immédiat pour demande abusive ou refus de collaborer, intégrée directement aux dispositions légales sans consultation du peuple (Sanchez-mazas, 2011 : 28). A son article 16, la LAsi prévoit qu'il n'est pas entré en matière sur une demande d'asile lorsque le requérant (Sanchez-Mazas, 2011 : 29) :

- N'a pas remis aux autorités, dans un délai de 48 heures après le dépôt de la demande d'asile, ses documents de voyage ou d'autres documents permettant de l'identifier ;
- A trompé les autorités sur son identité ;
- Peut se rendre dans un pays dans lequel une procédure d'asile s'est terminée par une décision de renvoi, a retiré sa demande ou est rentré, durant la procédure d'asile, dans son pays d'origine ou de provenance ;
- Enfreint intentionnellement et de manière grossière son devoir de collaboration.

En somme, la décision de non-entrée en matière prévoit que la demande d'asile, jugée infondée, ne sera même pas examinée. Ceci permet d'accélérer les procédures et de faire déjà un premier tri entre les réfugiés potentiels et ceux qui n'ont aucune chance d'être admis.

Les prochaines révisions de la LAsi allongeront toujours plus la liste des motifs de non entrée en matière. A partir de 1998, la quatrième révision prévoit qu'il ne sera plus entré en matière en cas d'absence de papiers. En 1999, les articles de l'Arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers (AMU) sont intégrés à la LAsi permettant la non entrée en matière pour les personnes dépourvues de documents d'identité ou ayant essayé de les dissimuler (Sanchez-Mazas, 2011 : 30). Enfin, en 2004 les personnes ayant reçu une décision de non entrée en matière se voient supprimer l'aide sociale et attribuer l'aide d'urgence. La révision de la législation sur l'asile en 2014, abroge les articles 32 à 36 qui régissaient jusqu'alors la décision de non-entrée en matière. Dorénavant, seuls les cas où la protection de la Suisse n'est pas nécessaire car le requérant ne risque pas d'être persécuté à l'étranger et les cas économiques ou médicaux demeurent (SEM, 2014 : 1).

Parallèlement à ces révisions toujours plus restrictives, les initiatives xénophobes se multiplient. Dès 1991, l'UDC lance l'initiative « pour une politique d'asile raisonnable » afin d'expulser les requérants entrés illégalement et limiter la population étrangère à un taux plafond de 18% (Sanchez-Mazas, 2011 : 294). En 1993, le parti réitère avec l'initiative « contre l'immigration clandestine » qui sera à nouveau rejetée mais qui établit un lien clair entre asile et illégalité (Sanchez-Mazas, 2011 : 30). En 2000, l'initiative démocrate suisse « contre les abus dans le droit d'asile » est acceptée par les cantons mais rejetée à 50,2% par le peuple (Sanchez-Mazas, 2011 : 295). Ce résultat montre bien la méfiance grandissante au sein de la société civile envers les requérants d'asile. En effet, si jusqu'à ce jour aucune des initiatives n'avaient passé la rampe du vote populaire, les prochaines rencontrent plus de succès auprès des citoyens. L'étranger est perçu comme un envahisseur et est assimilé à la criminalité ce qui suscite beaucoup de craintes au sein de la population (Sanchez-Mazas, 2011 : 12).

En conclusion, le rythme effréné des révisions législatives en matière d'asile répond à une volonté de restreindre toujours plus les modalités d'accueil des requérants d'asile en Suisse. L'attitude des autorités couplée à la multiplication des initiatives xénophobes contribue à développer un sentiment de rejet à l'égard des demandeurs d'asile. La rhétorique de l'abus et du mensonge est au centre des débats. La clause de non-entrée en matière est révélatrice de la volonté des autorités de limiter toujours davantage l'accès à la procédure d'asile et ainsi le refuser. Le requérant recevant une décision de NEM est immédiatement considéré comme illégal et n'a d'autre choix que de quitter le territoire. Le renvoi de ces personnes étant souvent compliqué et sujet à controverses, il faut tout mettre en œuvre pour que le requérant quitte le territoire de son plein-gré. En effet, les autorités vont réfléchir à la manière d'amener une personne NEM au départ sans utiliser la contrainte physique (Sanchez-Mazas, 2011 : 14).

Ce bref aperçu historique est nécessaire pour contextualiser la recherche et comprendre l'attitude actuelle des autorités à l'égard des personnes rencontrées. La fermeture toujours plus importante et la méfiance grandissante au sein de la population suisse seront développées au point suivant et représentent des clés d'explication à la situation dans laquelle se trouvent les familles à l'aide d'urgence.

### **3.3. Vrais ou faux réfugiés ?**

La crainte de l'« Überfremdung » (excès de la population étrangère) en 1980 pousse les autorités à durcir les modalités d'entrée en Suisse octroyant toujours moins de droit de refuge sur le territoire (Maillard & Tafelmacher, 1999 : 10). Un véritable climat de méfiance à l'égard du nombre croissant des nouveaux arrivants se met en place. On a le sentiment d'être grugé, utilisé, par des imposteurs profitant du système. On les accuse d'être de faux-réfugiés, des tricheurs venus abuser de la naïveté de leurs hôtes (Maillard & Tafelmacher, 1999). Il faut donc les punir. La montée de la xénophobie et la stigmatisation croissante dont sont victimes les requérants d'asile, contribue à adopter des mesures toujours plus restrictives à leur égard. Les autorités partant d'emblée du principe qu'elles ont à faire à des menteurs, les requérants d'asile doivent prouver leur bonne foi et leur besoin de protection. Ces durcissements sont également justifiés par la nécessité d'être plus rigoureux en matière de tri afin d'assurer la protection aux personnes qui en ont réellement besoin. C'est pour perpétuer sa tradition humanitaire que la Suisse doit être plus ferme face à l'afflux de migrants afin de continuer d'offrir ses prestations sociales aux vrais réfugiés. De plus, la notion de requérant criminel est très présente, on associe

la délinquance et le sentiment d'insécurité à l'arrivée de ces intrus. Enfin, la volonté de faire des économies va pousser les autorités helvètes à réduire drastiquement le budget dans le domaine de l'asile. C'est dans ce contexte que l'on assiste à la suppression de l'aide sociale et que se met en place le système d'aide d'urgence pour les personnes refusées de l'asile.

### 3.4. La mise en place de l'aide d'urgence

La suppression de l'aide sociale pour les personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une non entrée en matière puis pour les déboutés de l'asile n'est pas une idée récente. Elle a fait l'objet de nombreuses discussions entre les autorités, persuadées que cela permettrait de faire d'importantes économies et diminuerait l'attractivité du pays. En 1998, le rapport Fuhrer/Gerber, rédigé sous la présidence de la conseillère d'État UDC zurichoise Rita Fuhrer et du directeur de l'Office fédéral des réfugiés (ci-après, ODR) Jean-Daniel Gerber et intitulé « Incitations individuelles et institutionnelles dans le domaine de l'asile » annonce clairement les nouvelles restrictions en la matière. Au niveau institutionnel, le rapport propose de reporter les coûts sur les cantons afin qu'ils assument les conséquences financières de leurs pratiques (Kopf, 2010 : 5). Au niveau individuel, les incitations prennent plutôt la forme de sanctions, il s'agirait de mettre en place « une réduction au minimum des conditions de logement, d'alimentation et des soins de santé dispensés ; une obligation de renouveler régulièrement les demandes de prestations sociales auprès d'institutions définies par les autorités » (DFJP, 2000 : 11, cité par Kopf, 2010 : 5). Le rapport prévoit de soumettre à ce régime les personnes jugées récalcitrantes et dont le renvoi immédiat est impossible. Elles seront donc exclues de l'aide sociale et ne pourront toucher que le minimum vital. Cette politique de la carotte et du bâton affiche également une volonté assez claire d'inciter à la disparition. « (...) La fin de l'assistance personnalisée (de l'aide sociale, nldr) permettrait d'exécuter, de manière directe ou indirecte, des décisions de renvoi qui sont légitimées par une procédure irréprochable. Les personnes qui ne sont pas prêtes à accepter ces verdicts (...), seraient amenées à choisir, plus rapidement que maintenant, entre un retour digne dans leur pays (...) ou la précarité sociale en Suisse ou à l'étranger. (...) Seule une minorité des individus concernés est susceptible de recourir systématiquement et pour une longue durée aux services et aux biens accessibles dans les centres d'urgence. La grande majorité d'entre eux disparaîtrait et chercherait de nouvelles opportunités dans la clandestinité ou au-delà des frontières (...) » (Kopf, 2010 : 6). Les prémices de l'exclusion sociale et de l'illégalité tolérée sont donc posées.

En 2003, le Programme d'allègement budgétaire (ci-après, PAB) prévoit la suppression de l'aide sociale pour les personnes sous le coup d'une décision de NEM. En effet, les dépenses augmentant plus rapidement que la croissance, les autorités décident d'intervenir pour alléger le budget en faisant des économies dans de nombreux domaines tels que la Défense nationale, les relations avec l'étranger, la formation et la recherche, la santé, l'agriculture ou l'asile (CF, 2003 : 5104). Le programme vise une économie de 3,3 milliards de francs sur trois ans. En ce qui concerne l'asile, le projet vise d'abord à introduire un système incitatif pour encourager les cantons à appliquer efficacement l'exécution des renvois (2003 : 5169). Afin de faire des économies le Conseil fédéral estime qu'il faut absolument réduire l'attractivité de la Suisse en diminuant drastiquement les prestations à dispositions des personnes dont la demande d'asile n'a pas été examinée (2003 : 5167). Pour justifier de telles mesures il est avancé que les personnes ayant reçu une décision de NEM « seront considérées comme séjournant illégalement en Suisse. Si elles refusent de quitter la Suisse immédiatement, elles devront assumer seules les conséquences de leur exclusion du système de l'aide sociale. Dès cet instant, les requérants déboutés devront se prendre en charge eux-mêmes. Néanmoins, compte tenu du fait qu'à l'heure actuelle, quelque 10 000 personnes sortent chaque année du système de l'asile de manière non contrôlée, on peut partir de l'idée que ces personnes disposent d'un réseau social ou qu'elles peuvent, le cas échéant, recourir à des structures d'urgence existantes ou qu'elles ont déjà effectivement quitté la Suisse » (CF, 2003 : 5168). La décision de non entrée en matière entraîne donc automatiquement l'exclusion du régime de l'asile, la personne est alors considérée comme clandestine et la suppression de l'aide sociale est ainsi justifiée. Au-delà des économies potentielles, l'exclusion de l'aide sociale permet au système de l'asile en Suisse de renforcer sa crédibilité (CF, 2003 : 5167). En effet, les personnes concernées doivent quitter leur logement et sont alors confrontées plus concrètement à la réalité : la société suisse ne veut plus d'elles et elles doivent partir. Seuls les migrants auxquels on a reconnu un droit de protection et ceux en cours de procédure sont pris en charge par l'aide sociale. Ce changement de pratique défend un objectif clair : on veut dissuader les potentiels demandeurs d'asile de venir en Suisse en diminuant l'attractivité du pays (CF, 2003 : 5167). La Suisse ne doit plus être un abri d'imposteurs.

Selon l'arrêt du Tribunal fédéral du 27 octobre 1995 (ATF 121 I 367) tout état de droit se doit d'assurer des conditions minimales d'existence à toute personne se trouvant dans une situation de détresse sur son territoire quel que soit son statut légal. L'article 12 de la Constitution fédérale reprend cette jurisprudence et garanti une aide de survie aux personnes indigentes. Le Conseil fédéral prévoit donc qu'une aide minimale sera accordée sur demande aux personnes qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance (CF, 2003 : 5168). Le 19 décembre 2003 le

parlement fédéral adopte le programme d'assainissement soumis par le Conseil fédéral et la loi budgétaire est acceptée par le peuple (Povlakic, 2011 : 49). En 2004, l'ODR recommande aux cantons d'être particulièrement attentifs aux cas les plus vulnérables afin qu'ils ne se retrouvent pas dans le dénuement total. Les femmes seules avec des enfants de moins de 12 ans, les couples avec des enfants de moins de 7 ans ou les personnes âgées de plus de 70 ans sont considérées comme étant vulnérables (Povlakic, 2011 : 49). « La notion de vulnérabilité est réglementée ici de manière rigide, uniquement en fonction de l'âge, et étroite » (Povlakic, 2011 : 49-50)

Le 1<sup>er</sup> avril 2004, la modification de la LAsi entre en vigueur et l'article 44a<sup>3</sup> introduit la suppression de l'aide sociale pour les personnes NEM. La même année, des débats ont lieu au parlement pour élargir le groupe concerné par la mesure de l'aide d'urgence. Le projet est adopté par le parlement et par le peuple en référendum le 24 septembre 2006 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (Povlakic, 2011 : 69). Dès ce moment, les personnes s'ayant vu refusé l'asile et notifié leur renvoi sont également exclues du domaine de l'asile et sont considérées comme des étrangers en situation irrégulière jusqu'à ce qu'elles quittent le territoire. Cette décision est surprenante lorsque l'on sait que l'exclusion du domaine de l'asile des NEM était justifiée par le fait qu'il s'agissait de personnes n'ayant pas besoin de protection et venues profiter du système (Povlakic, 2011 : 40). Les déboutés du droit de l'asile doivent alors quitter leur logement et perdent le droit de travailler et ce indépendamment du temps passé en Suisse. Les autorités politiques ont la volonté de nier l'existence des migrants concernés par la mesure, ils doivent disparaître et ne plus représenter de charge pour la société.

A part pour l'aide d'urgence, les cantons ne sont plus financés par la Confédération et sont contraints de se soumettre au régime imposé. Les frais de renvoi sont eux, pris en charge par Berne afin d'encourager les cantons à appliquer les décisions de l'administration. Tout est entrepris pour atteindre les objectifs économiques fixés par le Conseil fédéral et peu d'intérêt est porté sur les coûts humains provoqués. Le profil des bénéficiaires de l'aide d'urgence ainsi que l'efficacité du système seront présentés dans la dernière partie de ce chapitre.

---

<sup>3</sup> « **Art. 44a** Statut juridique des personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière. Les personnes dont la demande d'asile a fait l'objet, en vertu des articles 32 à 34, d'une décision de non-entrée en matière passée en force et d'une décision de renvoi exécutoire sont soumises aux dispositions de la LSEE. [...] »

### 3.4.1. La dissuasion

Lorsque la décision de renvoi est prononcée et le passage à l'aide d'urgence effectif, l'objectif visé par les autorités est que la personne ressente clairement que sa situation a changé. Cette « rupture » permet de ne pas inciter la prolongation du séjour et de signifier le « sérieux » de la décision. Le but de la mise en place de l'aide d'urgence est clairement de dissuader les migrants potentiels de choisir la Suisse comme pays de destination et contraindre ceux dont on refuse la présence à disparaître. En effet, tout est fait pour que le départ des personnes indésirables soit organisé au plus vite. Une fois la décision de renvoi rendue, le requérant d'asile débouté serait complètement coupé de la société, il n'a pas de travail, pas de logement et pas d'argent (Povlakic, 2011 : 94-95). Cette situation est justifiée par le fait qu'il n'a plus besoin de s'intégrer en Suisse car aucun avenir n'y est envisageable, seul le départ compte. « Il s'agit de montrer que le retour volontaire est la seule option offrant des perspectives réelles. C'est pourquoi, les conseils et l'aide en vue du retour doivent constamment être assurés. Si une personne demande des conseils au personnel d'encadrement, le retour doit lui être présenté comme l'alternative à l'aide d'urgence et comme issue à une situation n'offrant aucune perspective » (CDAS, 2012 : 16) La personne sous le coup d'une décision négative est alors complètement exclue et vouée à vivre dans l'ombre (Sanchez-Mazas, 2011 : 245). En réduisant au strict minimum ses conditions de vie, la personne comprendra d'elle-même qu'elle ne peut pas rester et n'aura d'autre choix que de quitter le territoire. Le but de cette politique de dissuasion est d'« agir sur la subjectivité des personnes tenues de quitter le territoire, afin qu'elles se résolvent d'elles-mêmes à partir » (Sanchez-Mazas, 2011 : 15). « Une telle option renvoie à une tendance décelée dans les politiques d'asile envers les requérant-e-s refusé-e-s qui préconise de péjorer les conditions d'accès à des prestations pour influencer le comportement de manière à ce que les personnes coopèrent et inciter le retour volontaire avant que le renvoi soit exécuté » (Sanchez-Mazas, 2011 : 15). La menace de la misère semble être utilisée comme une épée de Damoclès sur les personnes jugées récalcitrantes. La précarité devenant trop lourde à supporter, elles finiraient par se soumettre aux exigences de l'administration. Cette stratégie permettrait aussi aux autorités de faire des économies considérables. En effet, les coûts de l'aide sociale étant considérablement réduits et les départs étant censés être de plus en plus « volontaires », une économie peut être faite sur les renvois sous contrainte. La nouvelle loi de 2008 établit donc un véritable régime de contrainte où il faut à tout prix dissuader les migrants de s'incruster en Suisse quitte à plonger dans la misère des êtres humains souvent très vulnérables. Enfin, une conséquence non négligeable de cette politique est celle de la production d'une forme d'illégalité officielle.



existe entre les cantons. Ce travail se concentrant sur les structures d'accueil genevoises, j'analyserai le cas du canton de Genève.

Les personnes déboutées ou NEM souhaitant bénéficier des prestations d'urgence octroyées par le canton doivent s'annoncer auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (ci-après, OCPM). Après vérification de leur indigence, l'administration leur délivre un document attestant de la décision de renvoi et du droit de toucher l'aide d'urgence. Ils doivent ensuite se rendre à l'Hospice Général, chargé par le Conseil d'Etat de gérer l'accueil et l'accompagnement social et administratif des requérants d'asile. Les requérants d'asile déboutés se présentent périodiquement aux bureaux de l'OCPM afin de renouveler leur attestation de départ et recevoir leur aide d'urgence. Lors de ces visites, les autorités exerceraient souvent une forte pression sur ces personnes, leur rappelant sans cesse qu'elles n'ont aucun avenir en Suisse et qu'elles doivent organiser au plus vite leur départ si elles ne veulent pas y être contraintes par la force. Sanchez-Mazas rapporte un entretien avec un-e employé-e de l'OCPM : « On les revoit tous les cinq jours, c'est un gros travail, ils viennent se présenter, on essaye de les convaincre d'aller voir le Bureau d'aide au retour de la Croix-Rouge, on garde la pression, le contrôle, si on lâche, on perd en efficacité et surtout on ne ferait plus notre travail qui est celui d'appliquer une loi. La loi dit de précariser le séjour des gens, de le réglementer davantage et ces gens vont finir par partir » (2011 : 87). Tout semble être donc fait pour rendre la situation insupportable à vivre et faire craquer ces personnes non désirées.

Dans la majorité des cas, l'aide est fournie en nature. Elle comprend l'hébergement dans des structures collectives ou dans des abris de la protection civile, la nourriture servie sous forme de plateaux-repas, des bons vestiaires et articles d'hygiène de base, un titre de transport public et l'assurance obligatoire des soins (Art. 44 LIASI). Pour les personnes vulnérables, la mesure doit être appliquée plus soupagement. Or, aucune définition de la « vulnérabilité » n'a été faite en la matière car selon la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (ci-après CDAS) « la vulnérabilité d'une personne découle de son cas particulier et des circonstances présentes » (2012 : 17). A Genève, les femmes seules ou avec enfants, les familles, les personnes malades ou âgées et les mineurs non-accompagnés sont généralement considérés comme étant vulnérables (chap. VI art. 25 al. 1 RIASI). Ils sont hébergés dans des foyers pour requérants d'asile et reçoivent l'aide en espèce à hauteur de 10 francs par jour (chap. VI art. 25 al. 2 RIASI).

Le Bureau d'aide au retour de la Croix-Rouge est mandaté par le Conseil d'Etat<sup>4</sup> pour informer les personnes sur leurs conditions de retour et les accompagner dans leur décision de départ. L'OCPM envoie les personnes dont la situation est sans issue pour un premier contact informatif puis elles doivent prendre un autre rendez-vous pour signer leur renvoi. Les requérants qui ne s'y soumettent pas sont exposés à un renvoi forcé, ils doivent s'attendre à voir débarquer la police à tout moment pour les emmener à l'aéroport.

En ce qui concerne le cas particulier des familles, au foyer des Tattes elles logent généralement dans une chambre composée de deux pièces. La salle de bain, les toilettes et la cuisine sont partagées par les habitants du même étage. Elles perçoivent une aide pécuniaire dégressive, c'est-à-dire que la première personne reçoit 10 CHF, la seconde 7,50 CHF, la troisième 5.50 CHF, la quatrième 4 CHF et la cinquième 3 CHF. Une famille composée de cinq personnes reçoit donc 6 CHF par jour et par personne (Art. 25 du Règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle). En ce qui concerne les produits d'hygiène, l'Hospice Général distribue chaque mois du shampoing et du savon. L'AGORA, répartit des Pampers entre toutes les familles. Aussi, une fois par semaine CARITAS distribue des denrées tel que le lait ou les pâtes et une fois par mois la farine et l'huile. Enfin, au début de chaque saison les familles reçoivent un bon vestiaire CARITAS. En outre, le Centre Santé Migrants se charge d'accueillir et dispenser les soins en cas de besoin. Au sein du foyer, l'AGORA est un lieu d'accueil et d'écoute. L'association ouvre ses portes aux enfants tous les mercredi matin pour diverses activités, leur permettant ainsi d'échapper à leur quotidien et de soulager les parents. Aussi, elle organise de nombreux événements au cours de l'année afin de créer plus de convivialité entre les habitants des Tattes. Qu'il s'agisse de la fête de Noël ou la fête des voisins, tout est fait pour qu'ils se sentent accueillis et profitent d'un moment de répit.

#### **3.4.4. Profil des bénéficiaires et efficacité du système**

Chaque année un rapport de suivi sur la suppression de l'aide sociale est publié par le Secrétariat d'Etat aux Migrations (ci-après, SEM) afin d'effectuer un suivi actualisé de la suppression de l'aide sociale et d'évaluer l'efficacité des mesures de restrictions budgétaires en matière d'asile.

---

<sup>4</sup> Cette initiative de la Croix-Rouge a reçu en 1986 le plein du Conseil d'Etat.

Chaque canton fourni alors toutes les données nécessaires à cette évaluation afin qu'il soit dressé un bilan sur le plan fédéral.

Selon le rapport annuel de 2013, la majorité des bénéficiaires de l'aide d'urgence sont originaires du Nigéria (15%), de Tunisie (7%), de Serbie (5,9%) et d'Algérie (5,6%) (ODM, 2014 : 10). Les jeunes adultes entre 18 et 29 ans représentent 54% de la population étudiée. La proportion d'hommes est plus élevée que celle des femmes avec 78% pour les premiers et 22% pour les secondes (2014 : 10). Au vu de ces statistiques, il apparaît que la proportion de familles à l'aide d'urgence soit moindre en comparaison avec celle des hommes célibataires. La proportion de bénéficiaires ayant reçu une décision négative représente 36 % en 2013 (2014 : 11). Cependant, au moment de finaliser la rédaction de ce travail la parution du rapport de l'année 2014 révèle que ce dernier taux a fortement augmenté et représente actuellement 50%. Ce changement est dû à la révision de la LAsi le 1<sup>er</sup> février 2014. En effet, les raisons pour lesquelles une décision NEM (sans Dublin) est rendue, ont été fortement réduites en faveur d'une entrée en matière matérielle sur la demande d'asile et ainsi la proportion de personnes de cette catégorie de décision a également diminué (SEM, 2014 : 18). Cette information me semblant être importante, j'ai choisi de la rajouter à ce travail.

Le rapport annuel du SEM de 2013 fait état de 14'045 décisions négatives ou de non-entrée en matière. 53% des personnes touchées par ces décisions ont sollicité l'aide d'urgence auprès des autorités cantonales (2014 : 4). La durée moyenne de perception de l'aide s'élève à 112 jours en 2013 (2014 : 6). Cependant, le rapport révèle qu'à chaque trimestre de l'année 2013 le nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence de longue durée (ci-après, BALD) augmente de 100 personnes (2014 : 16). Aussi, on relève l'existence de fortes disparités cantonales. A Genève, par exemple, 46% des personnes ayant sollicité l'aide d'urgence sont des BALD la percevant pour une durée moyenne de 892 jours (2014 : 13). Par ailleurs, les demandes d'asile groupées sont surreprésentées dans la catégorie des BALD avec 60% des dossiers comprenant plus de 5 personnes contre 37% pour les personnes seules (2014 : 15). Les familles semblent donc être particulièrement touchées par ce problème. Toujours selon le rapport du SEM, les dépenses relatives à l'aide d'urgence ont augmenté de 11% par rapport à 2012 alors qu'une diminution de la demande de 4% est observée par rapport à cette même période (2014 : 16-17). A Genève, les forfaits octroyés par la Confédération pour couvrir les frais de l'aide d'urgence ont été insuffisants, les autorités cantonales font ainsi face à un déficit de 2,2 millions de francs (2014 : 18). Le rapport explique ce résultat comme la conséquence d'un faible taux de départs volontaires ou contraints (2014 : 18). Enfin, les personnes ayant reçu une décision de non entrée

en matière acceptent moins le renvoi, une diminution de 30% à 21% est observée par rapport à l'année 2012 (2014 : 18). Selon Christian Bolliger et Marius Féraud (2010 : 6), « la suppression de l'aide sociale et son extension le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (...) n'a malheureusement pas empêché une minorité d'entre eux de rester durablement sur le territoire helvétique. En effet, l'aide d'urgence représente, pour ces personnes, un scénario moins catastrophique que le retour dans leur pays d'origine ». De plus, le CDAS affirme que plus la durée de perception de l'aide d'urgence est longue plus il est difficile pour une personne d'accepter le départ, il faudrait donc la pousser à la coopération dès les premiers mois de son exclusion de l'aide sociale (CDAS, 2012 : 17). Sanchez-Mazas rapporte les propos d'un représentant du Bureau d'aide au départ de la Croix-Rouge qui affirme que le fait d'exercer une pression sur quelqu'un peut avoir un effet complètement contraire et encourager la personne à lutter pour rester plutôt que d'accepter son renvoi (2011 : 89). En effet, très peu acceptent l'aide au retour, associant le Bureau de la Croix-Rouge à un maillon de plus du dispositif officiel de dissuasion (Sanchez-Mazas, 2011 : 239). Le départ « volontaire » apparaît donc comme une option peu prise en compte malgré la situation précaire dans laquelle ces personnes sont plongées. Enfin, si l'on observe le retour des personnes qui sont parties : elles ont soit été contraintes de rentrer chez elles, soit sont parties pour un temps dans un autre pays européen puis ont finalement trouvé le moyen de revenir en Suisse. Il arrive également que des personnes restent quelques années dans le système de l'aide d'urgence tout en travaillant au noir pour mettre un peu d'argent de côté, puis acceptent le retour au pays pour revenir par la suite en Suisse et recommencer.

L'efficacité du régime de l'aide d'urgence est donc mitigée, on remarque clairement que la dissuasion et l'incitation au départ voulue par les autorités n'ont pas les effets escomptés et que les personnes s'accrochent toujours plus à leur envie de rester en Suisse. Cependant, la volonté de précariser ces personnes semble elle être remplie puisqu'elles sont plongées dans une misère telle qu'elles sont incapables d'imaginer une alternative à la vie qu'elles mènent et à élaborer des projets d'avenir. Par ailleurs, le fait que la majorité des BALD soient des dossiers groupés pose la question de l'efficacité d'une telle mesure sur des familles dont les possibilités d'action et d'alternatives sont davantage restreintes. Selon les autorités, le régime d'aide d'urgence fonctionne globalement assez bien même si certains cantons, tel que Genève sont à la traîne. Pourtant, elles notent tout de même que les dépenses ont augmenté, signe, peut-être, que le système ne se révèle pas si efficace qu'elles ne l'avaient prévu.

L'analyse du quotidien des familles à l'aide d'urgence permettra d'avoir une idée plus concrète de l'application de l'aide d'urgence et ses conséquences. L'efficacité de ce système sera également évaluée aux chapitres 5 et 6 à la lumière des résultats obtenus. Le chapitre suivant

est consacré à la présentation des familles rencontrées lors de mon terrain et à la description du foyer dans lequel j'ai effectué ma recherche.

#### **IV. BRÈVE DESCRIPTION DES INFORMATEURS ET DU TERRAIN DE RECHERCHE**

Entre 2013 et 2015, j'ai suivi le quotidien d'une famille pour tenter de m'imprégner de mon terrain et comprendre de l'intérieur quelles difficultés pouvaient rencontrer les familles à l'aide d'urgence. En parallèle, je me suis entretenue avec trois mères de famille et une adolescente. Dans ce chapitre je présenterai brièvement mes quatre interlocuteurs et le foyer des Tattes où ils résident.

##### **4.1. Les familles**

La famille suivie pendant deux ans est celle de Seide<sup>5</sup>, une mère de famille kosovare<sup>6</sup> de 24 ans. Elle et son mari Fadil, même âge, ont deux petites filles de quatre et 2 ans. Ils sont arrivés en Suisse en 2012, victimes de menaces, de violences et d'harcèlement de la part de la mafia dans leur pays. Après avoir été attribués au canton de Genève, ils ont très rapidement reçu une décision de non-entrée en matière. En effet, les autorités ont estimé que s'agissant de persécutions de la part de personnes privées, il leur était possible de demander la protection de leur pays. Dès ce moment, la famille n'a pas eu d'autre choix que de solliciter l'aide d'urgence. Après le rejet de tous leurs recours, ils se sont retrouvés dans une impasse. C'était soit le renvoi, soit la disparition dans la nature. Le retour au Kosovo n'étant pas envisageable, ils ont choisi la deuxième option et ont organisé un départ pour un autre pays européen où ils avaient vécu quelques années pendant la guerre lorsqu'ils étaient petits. Pour éviter que la police ne vienne les chercher, ils ont choisi de signer pour le renvoi auprès de la Croix-Rouge, une date de départ leur a ainsi été donnée. Deux jours avant, ils ont pris la route pour ce pays. J'ai rencontré cette

---

<sup>5</sup> Tous les prénoms de ce travail sont fictifs.

<sup>6</sup> Pays fictifs.

famille un an après son arrivée, lorsque toute possibilité de recours avait déjà été épuisée et la menace du renvoi était toujours plus forte.

La deuxième famille est celle de Déborah, une mère de famille de 45 ans originaire d'Afrique centrale. Fuyant les problèmes politiques dont elle était victime au pays, elle arrive en Suisse en 2002 et est attribuée au canton d'Argovie. En 2009, elle se marie avec une personne titulaire d'un permis B et emménage dans son appartement à Genève. Après son mariage, son permis N est remplacé par une attestation de demande de permis. Cependant, l'OCPM refuse de le lui octroyer si elle ne trouve pas de travail. Se retrouvant sans ressources financières et la relation avec son mari étant mauvaise, elle se sépare et trouve refuge avec son fils de 19 ans et sa fille de 16 ans chez une amie. Après neuf mois, elle ne supporte plus de dépendre de son amie et fait appel à l'Hospice Général qui lui verse alors l'aide d'urgence et la place au foyer des Tattes. Elle vit dans une chambre avec sa fille tandis que son fils dispose de sa propre chambre. Ce dernier a fait un apprentissage de commerce et a obtenu un CFC et sa fille est en troisième année du collège. Leur situation administrative les empêche de trouver un travail, aucun employeur n'étant disposé à engager des personnes dépourvues de permis. C'est dans ce contexte que j'ai procédé à l'entretien.

La troisième famille que j'ai rencontrée est celle de l'adolescente Azra âgée de 18 ans. Elle a quitté les Balkans il y a cinq ans pour des raisons politiques et a rejoint en Suisse sa mère qui s'y trouvait déjà depuis dix ans. Lorsqu'elle est arrivée sa mère, son beau-père et sa petite sœur de 3 ans étaient au bénéfice d'un permis N, le beau-père travaillait et ils vivaient en appartement. Puis, la famille a reçu une décision négative, le beau-père a eu l'interdiction de travailler et l'aide d'urgence leur a été octroyée. La mère étant atteinte d'une maladie immunologique et ne pouvant pas vivre en foyer où les virus se propagent rapidement, l'appartement, ne leur a pas été enlevé. Actuellement, Azra est en deuxième année de l'école de Culture Générale (ECG) et réussit bien ses études. C'est dans ce contexte que j'ai fait sa connaissance.

La quatrième famille est celle de Mariska, une mère de famille de 31 ans, Rom d'ex-Yougoslavie. Elle et son mari Jal, 21 ans, ont deux filles de 3 ans et cinq mois. Ils ont vécu toute leur vie en Italie et ne connaissent rien de leur pays. Sans domicile fixe et ayant des problèmes judiciaires en Italie, Mariska a quitté le territoire et s'est rendue en Suisse après avoir transité par d'autres pays européens. Sa demande d'asile ayant été soldée d'une décision de non-entrée en matière. Au moment de l'entretien cela faisait 6 mois qu'elle vivait au foyer des Tattes dans une toute petite chambre avec sa famille. Cinq mois auparavant son mari s'est fait

arrêter pour vol et est incarcéré. Elle se retrouve donc seule avec ses deux enfants et essaie de lui rendre visite le plus souvent possible.

#### **4.2. Le foyer des Tattes**

Le foyer accueille près de 700 personnes dont la majorité sont des requérants déboutés ou ayant reçu une décision de non-entrée en matière. Environ 80% des habitants touchent l'aide d'urgence. Le foyer est situé en périphérie de la ville de Genève dans la zone industrielle de Vernier mais est desservi par les transports en commun. Au sein du foyer se trouve un bureau de l'Hospice Général où deux assistantes communautaires travaillent à 45% chacune. Leur tâche principale est d'accueillir les familles qui emménagent et régler les conflits entre voisins. Deux assistantes sociales tiennent une permanence quatre matins par semaine. Six intendants s'occupent de la maintenance des bâtiments, que le planning des nettoyages soit respecté et que le tournus des lessives se passent bien à la buanderie. L'AGORA dispose également de locaux et y accueille tous les jours les habitants et autres requérants d'asile. L'AGORA apporte soutien et conseils et décharge tous les mercredis matin les parents en organisant des activités avec les enfants. Enfin, Elisa organise deux permanences juridiques par semaine et formule des recours auprès des autorités fédérales pour les personnes qui en ont besoin.

Dans le chapitre suivant je présente les résultats de mon observation de terrain et de mes entretiens. Tout d'abord, je décris les différentes difficultés rencontrées par mes interlocuteurs. Ensuite, je regroupe ces données en trois catégories générales qui me semblent bien représenter l'ensemble des difficultés énoncées.

## **V. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES FAMILLES À L'AIDE D'URGENCE**

Les personnes refusées de l'asile touchant l'aide d'urgence sont confrontées à de multiples difficultés et contraintes qui restreignent leur liberté et leurs possibilités d'action. Dans ce chapitre, je trierai les résultats de mon analyse selon trois grandes catégories analytiques qui regrouperont les difficultés identifiées par mes interlocuteurs quant à leurs conditions de vie et à leur situation légale en Suisse. Ces catégories sont le résultat d'un processus d'abstraction à travers lequel j'ai catégorisé mes codes en les regroupant selon leur signification et leur lien avec ma question de recherche. La liste dressée n'a pas la prétention d'être exhaustive mais contient les éléments qui sont ressortis le plus souvent dans le discours des familles rencontrées et qui apparaissaient clairement lors de mon observation.

### **5.1. Difficultés et contraintes recensées**

#### **5.1.1. Les conditions de logement et d'hygiène**

La précarité des conditions de logement ainsi que l'insalubrité est un problème évoqué par tous mes informateurs. Lors de l'arrivée au centre d'enregistrement de Vallorbe, tous sont frappés par la saleté régnant dans les chambres et locaux communs. Seide, sur le point d'accoucher à son arrivée, raconte que sa chambre était très sale, la nourriture que d'autres personnes avaient laissée, traînait et les matelas étaient posés à même le sol. Les salles d'eau n'étaient pas lavées et sentaient mauvais, l'odeur se diffusant dans tout le couloir. Bien que les conditions de logement et d'hygiène au foyer des Tattes soient sensiblement meilleures, mes informateurs m'ont tous fait part de la difficulté qu'ils avaient à y vivre correctement. En effet, même si en règle générale une famille de plus de trois personnes devrait disposer d'un logement de deux pièces, si la place vient à manquer la réalité est parfois différente. Tous se plaignent de l'espace

restreint dans lequel ils doivent cohabiter. Les enfants n'ont pas de place pour jouer et les parents et les adolescents n'ont pas d'intimité.

Le cas de la famille de quatre personnes de Mariska obligée de vivre dans une pièce d'environ 12 m<sup>2</sup> est particulièrement parlant. La pièce est presque intégralement occupée par un grand lit que les parents, la fille de trois ans et le bébé de cinq mois se partagent. Le reste de l'espace est occupé par un frigo, une télévision et une table basse de salon faisant office de table à manger. La pièce, totalement encombrée, permet à peine de se déplacer. La petite se plaint de ne pas avoir de place pour jouer et la mère de ne pas pouvoir recevoir d'amies. Jal, déjà traumatisé par un incendie ayant eu lieu dans son ancienne chambre du foyer, ne rentre que très rarement, préférant dormir dans sa voiture. La mère de famille m'explique qu'elle étouffe dans cet espace confiné :

*« Regarde où je suis là, tu ne peux pas respirer, s'il n'y avait pas la fenêtre tu ne peux pas respirer ! »* (Mariska).

Aussi, il est très difficile pour les parents ou les adolescents d'avoir une intimité, la famille étant toujours forcée de vivre dans deux pièces au maximum. Azra m'explique que c'est parfois compliqué de se concentrer pour étudier lorsqu'il y a autant de proximité car sa mère fait le ménage ou la cuisine, sa petite sœur veut jouer et son beau-père regarder la télévision. Cependant, Déborah m'explique que la proximité avec sa fille de 16 ans les a aussi rapprochées, qu'elles ont une bonne entente et sont très soudées.

Par ailleurs, l'état des chambres est souvent déplorable et mes interlocuteurs ont le sentiment que les intendants ou assistants sociaux de l'Hospice Général ne se pressent pas pour réparer même les problèmes les plus urgents. Mariska m'explique que son plafond prend l'eau et inonde la seule pièce dans laquelle elle vit. Cela fait cinq mois qu'elle alerte les responsables du foyer mais rien n'a été entrepris.

La cohabitation avec les autres habitants du foyer est également une difficulté qu'une majorité de mes interlocuteurs relèvent. En effet, il faut partager la cuisine, la salle de bain et les toilettes ce qui provoque souvent des conflits entre les voisins d'un même étage. Un planning des nettoyages organise un tournus entre les habitants mais il semble très peu respecté. Les mères de famille rencontrées m'expliquent qu'elles doivent toujours laver les lieux avant de pouvoir les utiliser. L'une d'elles, me raconte que ses voisins ne lavent et ne rangent pas derrière eux après avoir mangé, que certaines personnes extérieures au foyer, urinent ou crachent dans le

lavabo et qu'il n'est pas possible de laisser sa nourriture dans la cuisine car elle se la fait toujours voler, même cadenassée dans un placard. Enfin, de nombreuses personnes extérieures au foyer s'y abritent la nuit pour dormir. Beaucoup s'en plaignent car cela crée du bruit, des odeurs et de la saleté.

Les conditions de logement et le manque d'hygiène apparaissent donc comme un problème majeur pour mes interlocuteurs. La proximité entre les habitants exacerbe les tensions allant jusqu'à provoquer des bagarres. Des personnes de différentes origines doivent apprendre à cohabiter. Cela semble, pour mes informateurs, renforcer le sentiment de ne pas se sentir chez soi et de devoir composer avec les habitudes de chacun. Cette situation est perçue comme extrêmement pesante, elle contribue fortement au stress, à la nervosité et à la baisse de moral.

### 5.1.2 L'alimentation

Durant ma phase d'observation j'ai constaté que l'alimentation pouvait être identifiée comme une des difficultés à laquelle les familles à l'aide d'urgence sont confrontées. En effet, j'ai remarqué que la nourriture est utilisée pour reconforter, remédier à la privation quotidienne et à l'ennui. Les parents refusent rarement aux enfants des sucreries, selon leurs explications, pour éviter les caprices qu'ils n'ont pas la force de gérer mais aussi pour ne pas que leur enfant ressente la privation. Les parents m'ont tous fait part de leur sentiment de culpabilité de n'avoir que cette vie à offrir à leur progéniture et de vouloir tout faire pour les épargner le plus possible. Aussi, j'ai observé qu'il n'y avait pas vraiment d'horaire pour manger, les enfants pouvant réclamer à toute heure une collation. Souvent, j'allais au magasin IKEA en face des Tattes avec Seide et ses filles, où elle leur achetait un hot dog et une glace à n'importe quelle heure de la journée. Les enfants n'ayant pas de repas équilibrés, de mauvaises habitudes alimentaires se créent provoquant ainsi des carences et parfois de l'obésité. Enfin, la nourriture est souvent utilisée pour calmer les enfants pour qu'ils ne pleurent pas ou fassent moins de bruit. Un exemple parlant à ce sujet est lorsque j'ai accompagné Seide à son rendez-vous avec l'avocate. Pour éviter que ses filles dérangent la réunion, elle avait prévu un gros paquet de chocolats qu'elle distribuait à chaque fois qu'elles s'agitaient. L'avocate avait même fait remarquer que le sucre avait un effet plutôt excitant qu'apaisant et que ce n'était donc pas forcément la bonne solution.

Par ailleurs, le faible revenu dont disposent les familles à l'aide d'urgence ne contribue pas à améliorer leurs habitudes alimentaires. En effet, il faut comparer les prix et renoncer à certains produits si l'on veut être sûr d'avoir suffisamment jusqu'au prochain versement de l'aide d'urgence.

*« Quand je fais à manger je fais peu car je dois penser aussi à demain et après-demain. Par exemple, nous ne mangeons pas beaucoup de viande parce que ça coûte cher ici. Les choses que je fais souvent ce sont des pâtes, des macaronis à 90 centimes. Toutes les soupes à 1 francs, tout ce qui coûte peu. Je dois aussi prévoir que bientôt je dois acheter les vestes d'hiver pour les enfants alors j'économise » (Seide).*

Enfin, chez les parents j'ai constaté que les soucis et la dépression ont plutôt un effet coupe faim. Souvent, ils n'ont pas la force de préparer des vrais repas et souffrent d'un manque d'appétit. Il n'était pas rare que Seide ne fasse qu'un seul repas dans la journée car elle ne ressentait pas la faim.

### **5.1.3. L'inactivité et le dénuement économique**

L'inactivité imposée par les autorités pèse considérablement sur le moral des personnes refusées de l'asile. Le désœuvrement auquel elles sont exposées est unanimement identifié par mes informateurs comme un facteur important de mal être. Tous m'ont fait part du sentiment d'être inutile et de ne pas mener une vie normale.

*« Je ne suis pas à l'aise, je me sens comme quelqu'un de nul » (Déborah).*

*« C'est difficile de vivre ici toute la journée, sans travailler, toute la journée tu es à l'intérieur. Il n'y a pas de vie normale ici, ce n'est pas une vie. Je ne sais pas si tu me comprends, toi tu as une vie tu sais ce que tu fais le matin, tu te lèves, tu vas travailler, tu rentres à la maison. Nous au contraire on est toute la journée là. Tu ne fais rien. Déjà je pense que je ne peux pas avoir de futur ici c'est déjà assez dur et après toute la journée t'es là, des fois tu deviens folle et tu prends des médicaments. (...) Tu sors tu vois les gens qui ont un futur et moi je vois quel futur ? J'ai rien. Je regarde toujours les gens et je me dis peut-être qu'ils vont travailler, moi qu'est-ce que je fais ? Rien » (Seide).*

Cet extrait d'entretien illustre bien comme l'inactivité contribue fortement au sentiment d'infériorité et à la dépression des personnes concernées. Elles passent leur temps à ressasser les soucis, l'incertitude dans laquelle elles se trouvent et tout cela crée des angoisses parfois très violentes. Seide a souvent mis sa vie en danger en avalant une trop grosse quantité de médicaments pour ne plus penser. Lors de notre entretien Déborah m'explique que le simple fait d'avoir des horaires et une routine chaque jour est salvateur et change complètement l'état d'esprit d'une personne. En effet, elle me fait part de son besoin de savoir ce qu'elle va faire le lendemain, se coucher en sachant qu'une journée bien remplie l'attend.

Le cas du fils de Déborah de 19 ans ayant fait sa scolarité à Genève et se retrouvant sans travail à la fin de ses études m'a particulièrement marquée. Selon sa mère, cette situation d'impasse le plonge dans un état de laisser aller total. Elle m'explique qu'il fait preuve d'un manque de motivation, il passe sa journée à dormir et sort avec ses amis le soir. Elle sent qu'elle n'a pas de prise sur cela ce qui est une source d'inquiétude pour elle.

Le dénuement économique qui découle de l'interdiction de travailler et du faible montant de l'aide d'urgence est également un problème majeur identifié par les personnes que j'ai rencontré. Par exemple, Azra m'explique que l'aide ne lui permet pas de couvrir tous les frais liés à sa scolarisation.

*« A l'ECG je dois payer cinquante francs à la rentrée de l'école mais à part ça on nous demande aussi d'acheter des livres et tout pour chaque langue je dois acheter au moins trois livres et ça coûte assez cher et puis voilà on n'arrive pas trop » (Azra).*

La contribution de 100 francs que la famille reçoit en début d'année ne couvre pas l'intégralité des frais, il lui faut donc souvent attendre d'avoir assez d'argent de côté pour pouvoir acheter les livres. Enfin, mes interlocuteurs me rapportent que la précarité dans laquelle ils se trouvent les restreint dans tous les aspects de la vie quotidienne qu'il s'agisse des sorties ou tout simplement de l'habillement. Tous m'expliquent qu'ils ne s'en sortiraient pas sans l'aide des organisations d'entraide. Nous verrons dans le chapitre suivant quelles autres ressources et stratégies sont mises en place pour contourner le dénuement et augmenter ainsi son revenu.

#### 5.1.4. L'isolement et le sentiment de solitude

Le placement dans un foyer, l'interdiction de travailler et le dénuement économique contribue à isoler les personnes que j'ai rencontrées. Toutes m'ont fait part d'un sentiment de solitude. Elles m'expliquent avoir le sentiment qu'il n'y a pas de place pour eux dans ce monde, qu'elles ne seront jamais bien à quelque part. Mariska me confie qu'elle n'a nulle part où aller, que partout où elle s'est rendue elle n'a pas pu rester. Le fait que la Suisse refuse d'entrer en matière sur leur demande d'asile les isole dans leur souffrance, ils ont le sentiment de ne pas avoir été compris. Aussi, il me semble que le fait d'avoir des enfants, surtout en bas âge, est un facteur d'isolement pour les mères. En effet, mon observation montre qu'elles restent à la maison pour s'occuper des enfants, les sorties étant plus compliquées et plus fatigantes pour elles. L'absence de réseau social et le manque d'informations sur leur situation et sur leurs droits accentuent également ce sentiment de solitude. Le fait d'être une famille semble renforcer la dépendance aux autorités, moins de risques pouvant être pris lorsque l'on a des enfants à charge (par exemple, tenter sa chance dans la clandestinité).

Par ailleurs, les conditions de vie auxquelles ses personnes font face créent souvent un sentiment de honte. Beaucoup ont refusé de me parler, trop mal à l'aise à l'idée d'exposer leur précarité et leur dépendance. Seide, elle, refusait catégoriquement que je lui paie ses consommations quand nous sortions, elle ne voulait pas que je me sente obligée de la prendre en charge et avait besoin d'une relation d'égal à égal. Enfin, comme nous le verrons plus loin la langue est également un facteur d'isolement, ne pouvant pas se faire comprendre correctement, la personne se replie souvent sur elle-même.

#### 5.1.5. Les répercussions sur les enfants

L'éducation des enfants me paraît être passablement mise à mal dans les familles que j'ai rencontrées. Certains parents m'ont expliqué être plutôt permissifs pour éviter à leurs enfants un surplus de privation mais aussi car ils étaient souvent dépassés et n'avaient plus la force d'imposer des limites. Pour éviter les caprices et les pleurs, Seide finissait toujours par céder. Lorsque je lui en demandais la raison, elle m'expliquait qu'elle avait trop mal à la tête et que ça l'a rendait folle de les entendre crier. Souvent, n'en pouvant plus, elle éclatait en sanglots se sentant complètement impuissante face à ses filles indisciplinées. Par ailleurs, le besoin de voir son enfant heureux semble amener les parents à céder à ses envies, en disant rarement non.

Azra m'explique que dès l'âge de 14 ans elle a commencé à fumer avec la permission de sa mère qui aujourd'hui lui achète même ses paquets de cigarettes.

Lors de mon observation j'ai également constaté que les enfants à l'aide d'urgence étaient souvent confrontés à l'ennui. Le manque d'activités, surtout pour les enfants encore non scolarisés, en étant à l'origine. Les enfants des familles rencontrées n'ont que très peu de jeux et passent souvent des heures devant la télévision à regarder des dessins animés. Les parents essaient donc de sortir un maximum quand le temps le leur permet pour que les enfants puissent se dépenser et rentrer fatigués à la maison. Lorsque les filles de Seide ne s'étaient pas assez dépensées durant la journée, elles se réveillaient souvent au milieu de la nuit et demandaient à regarder la télévision. Afin d'éviter d'être dérangée, leur mère l'allumait jusqu'à ce qu'elles s'endorment. Comme mentionné précédemment, l'inactivité exerce également un impact sur les adolescents qui, ne pouvant pas travailler à la fin de leurs études, souffrent d'un manque de motivation et passent une bonne partie de la journée à dormir.

Ensuite, le sentiment de honte face aux conditions de vie est répandu chez les enfants et plus particulièrement chez les adolescents. En effet, très tôt la sensation d'être différent semble être développée. Azra m'explique que sa petite sœur de 8 ans est souvent triste de ne pas pouvoir ramener de nouveaux jouets à présenter devant la classe comme le font ses camarades. Déborah, elle, me confie que sa fille de 16 ans emprunte un chemin différent pour rentrer de l'école afin que l'on ne sache pas où elle habite. Aussi, les voyages d'études sont une source de frustration car n'ayant pas de papiers les adolescents ne peuvent pas partir avec le reste de la classe.

*« Il y a des moments où cette situation me pose des problèmes, par exemple pendant le cycle il y avait le voyage d'études et moi je ne pouvais pas. Enfin, je pouvais mais il y avait beaucoup de démarches et ça m'a découragée, donc je n'ai pas pu partir. Et par exemple, des fois mes amis veulent partir en France en vacances et je ne peux pas » (Azra).*

La différence par rapport aux amis semble se ressentir dans beaucoup d'autres aspects de la vie quotidienne. Par exemple alors qu'à cet âge tous se réjouissent d'aller faire la fête en discothèque, Azra n'a pas pu s'y rendre à ses 18 ans car elle ne dispose pas de documents d'identité et est gênée de présenter sa feuille d'aide d'urgence.

A l'âge adolescent, l'apparence est très importante ce qui est parfois difficile à gérer pour les mères qui n'ont pas les moyens de combler leur enfant.

*« Pour les vêtements c'est compliqué, ce sont des adolescents ils veulent suivre la mode et ne veulent pas s'habiller chez Caritas. Souvent ma fille me demande de prévoir le budget pour le mois où elle aura besoin de quelque chose comme se faire les cheveux ou s'acheter des basquets. Des fois c'est difficile à gérer car ma fille refuse de sortir de la chambre si elle ne se trouve pas présentable alors je fais des efforts pour que ça n'arrive pas. » (Déborah).*

Bien que dans toutes les familles que j'ai rencontrées tout est fait pour que l'enfant ressente le moins possible de privation, c'est parfois inévitable. Cependant, les adolescents qui se sont confiés à moi m'ont expliqué qu'eux aussi essayaient d'en demander le moins possible à leurs parents car ils savaient combien cela pouvait être difficile pour eux de devoir leur dire non.

*« Ma mère ne m'a jamais fait sentir qu'on n'avait pas assez d'argent mais des fois j'ai besoin de quelque chose mais je dois attendre. Je l'ai à la fin mais je dois attendre alors que par exemple c'est un truc pour l'école et je dois tout de suite l'avoir mais je dois attendre et genre je n'ai pas non plus envie de trop influencer ma mère, de lui mettre la pression ça me fait mal pour elle, je la vois souffrir » (Azra).*

Aussi, les adolescents de plus de 18 ans des familles rencontrées contribuent tous à l'entretien de la famille. En effet, même s'ils reçoivent leur propre aide d'urgence, ils reversent presque l'intégralité à leurs parents. Déborah me raconte avec beaucoup d'émotion :

*« Ma fille avait fait une fois un stage de coiffure où elle avait gagné 50 francs. Elle était toute contente en rentrant à la maison et m'a offert 10 francs pour que je puisse recharger mon crédit de téléphone, elle a utilisé le reste pour faire un peu de shopping » (Déborah).*

Enfin, j'ai constaté que les enfants étaient souvent tristes et repliés sur eux-mêmes. Leur confiance est difficile à gagner mais une fois qu'elle est là, ils sont très attachés à la personne. Les filles de Seide ont mis plus de six mois pour rester dans la même pièce que moi sans la présence de leur mère et jouer avec moi sans retenue. Aussi, je me suis rendue compte que très tôt les enfants avaient conscience des difficultés rencontrées par leurs parents et étaient souvent inquiets. En effet, au sujet de sa fille de trois ans Mariska me raconte :

*« Si tu savais comme elle parle, je te promets comme une femme. Elle me parle de tout : quand est-ce que vient mon père ? Pourquoi on est ici ? Je lui explique. Je lui dis que nous n'avons nulle part où dormir, que nous n'avons rien ici. C'est difficile parce qu'elle est encore petite,*

*elle ne comprend pas tout. Quand je la vois je me mets à pleurer. Elle est triste, quand elle me demande après son père je commence à pleurer » (Mariska).*

L'inquiétude des parents est dans la plupart des cas transmise aux enfants. Lorsque Seide n'était pas bien et pleurait sa petite fille de quatre ans l'observait très inquiète puis lui demandait parfois quelques jours plus tard pourquoi elle avait pleuré.

*« Quand elle me voit rire elle est heureuse mais quand elle me voit pleurer elle est triste. Elle pleure aussi, elle est mal, elle se cache et reste seule. Je l'a prend souvent chez la psychologue et quand elle me voit mal elle me prend dans les bras et m'embrasse » (Seide).*

C'est elle qui a découvert sa maman inerte après qu'elle ait ingurgité une trop grande quantité de médicaments et a alerté son père. Lorsqu'elle a rendu visite à sa mère à l'hôpital, elle lui a demandé pourquoi elle avait fait ça. Ces exemples illustrent comment des enfants à l'âge de l'innocence font souvent preuve d'une maturité précoce. Ils semblent ressentir le besoin de protéger leurs parents et de comprendre ce qu'il se passe.

#### **5.1.6. L'impact sur la santé**

La plupart des personnes refusées de l'asile souffrent de dépression. En effet, les traumatismes vécus, l'incertitude face à leur avenir, l'inactivité et la peur du renvoi plongent souvent ces personnes dans des états de dépression avancés. L'exemple de Seide est parlant à ce sujet. Celle-ci se rend chez la psychiatre une fois par semaine et se fait également soutenir par l'infirmière du Centre de Santé pour Migrants. Son état de santé la contraint à suivre un traitement médicamenteux lourd l'empêchant parfois d'être totalement alerte pour s'occuper de ses enfants. Enfin, ses trois tentatives de suicide l'ont conduite à être internée à l'hôpital à plusieurs reprises. Seide explique qu'elle est fatiguée, qu'elle n'en peut plus de cette vie et a parfois envie de tout lâcher.

La dépression et l'abattement peuvent également se traduire par une grande nervosité ou un repli sur soi-même. Fadil m'expliquait qu'il ne pouvait pas sombrer lui aussi dans la dépression, les enfants ne pouvant pas avoir deux parents complètement anéantis. J'ai souvent ressenti qu'il gardait beaucoup pour lui pour ne pas en rajouter. Cependant, lui aussi souffrait d'insomnies et d'angoisses mais il préférerait ne pas en parler. D'autres personnes, choisissent l'alcool pour oublier leurs soucis. A ce propos Mariska me confie que beaucoup de pères de famille se soûlent

ce qui rajoute un problème supplémentaire à la famille, l'épouse devant gérer non seulement les enfants mais aussi le mari qui rentre ivre tous les soirs.

Les enfants aussi sont touchés par le problème de la dépression, la plupart vont voir un psychologue une fois par semaine.

*« Au pays, mes parents ne s'entendaient pas bien, ils ont divorcé, je n'ai pas vu ma mère pendant des années pourtant je n'ai jamais eu besoin d'aller voir un psychologue mais depuis que je suis ici j'en ai vu plein » (Azra).*

Aussi, j'ai constaté que les enfants souffrent parfois de fortes angoisses totalement incontrôlables. La petite de quatre ans de Seide a souvent fait des crises de panique provoquées par une simple image, un bruit, etc. Une fois, nous avons dû mettre court à notre visite au musée car elle hurlait et tremblait de peur, pas rassurée de se trouver dans un endroit un peu sombre rempli d'animaux empaillés. Suite à ces différents événements, l'infirmière du Centre de santé a décidé qu'elle devait elle aussi se faire aider par un psychologue.

Par ailleurs, tous mes interlocuteurs m'ont expliqué souffrir de maux de ventre ou de migraines aiguës. Ces symptômes étant souvent attribués à des états de stress ou d'angoisse, je pense qu'ils sont directement liés à leur situation de vie.

Enfin, j'ai constaté que les enfants, particulièrement, tombaient souvent malades. La proximité, contribuant à propager plus vite les virus et le déficit de défenses immunitaires étant certainement à l'origine de cela. A titre d'exemple, les filles de Seide ont été victimes de la gastroentérite au moins quatre fois dans l'année sans compter les gripes ou angines qu'elles ont également contractées.

### **5.1.7. La peur du renvoi et les pressions de l'OCPM**

La peur du renvoi est omniprésente dans l'esprit de mes informateurs. Beaucoup m'ont confié souffrir d'insomnie, ils se lèvent aux alentours de quatre heures du matin et écoutent les bruits pour s'assurer que la police n'est pas sur le point d'arriver pour les chercher. La journée aussi ils restent sur le qui-vive, évitant les endroits où la police se trouve ou restant attentifs à tout fait inhabituel. Alors que nous prenions l'air dans le parc des Tattes, Seide a entendu du bruit provenant de la fenêtre de sa chambre, c'était son mari qui parlait un peu fort. Elle est devenue

blême et est partie en courant voir ce qu'il se passait. En revenant, elle m'a expliqué qu'elle avait eu peur qu'il s'agisse de la police venant les chercher. Le renvoi pour ces familles est inimaginable, elles le refusent toutes catégoriquement. Chaque fois qu'il est évoqué lors de nos conversations ou par les autorités l'émotion est palpable. Seide m'a toujours dit qu'elle préférerait mourir plutôt que d'être renvoyée, qu'elle ne sortirait pas vivante de la Suisse.

Les pressions de la part de l'OCPM sont également une source de préoccupation pour les familles rencontrées. Elles se sentent impuissantes face aux autorités qui ont le contrôle sur leur destin. Toutes me racontent leur angoisse lorsqu'elles se rendent à l'OCPM, chaque semaine pour chercher leur aide d'urgence. Les employés n'hésitent pas à leur rappeler qu'elles ont intérêt à préparer leur départ si elles ne veulent pas qu'on vienne les chercher de force. J'ai souvent accompagné Seide et Fadil afin de traduire ce qu'on leur disait, à chaque fois j'en suis sortie ébranlée car j'avais l'impression de n'avoir aucune prise sur la situation et qu'il était impossible de se faire entendre. En effet, ils se montraient parfois très durs, totalement insensibles face au désarroi du couple. Les visites à l'OCPM étant devenues trop lourdes et provoquant des cauchemars et des angoisses, la psychiatre de Seide a souvent préféré faire un certificat médical l'exemptant de s'y rendre.

Azra explique qu'elle devait toujours accompagner sa mère et son beau-père lorsqu'ils allaient chercher leur aide d'urgence ce qui posait problème pour l'école. En effet, elle était à chaque fois obligée de manquer les cours. Depuis qu'elle a 18 ans, elle reçoit sa propre aide et se rend donc seule à l'OCPM, un jour où elle n'a pas école. Elle aussi est fortement traumatisée par les autorités qui sont venues chercher ses parents alors qu'elle et sa sœur étaient à l'école. La police ayant fait preuve de violences telles à leur égard, l'affaire était parue dans la Tribune de Genève. Suite à cet événement, l'OCPM l'appelait directement elle, sur son portable, l'enjoignant à signer pour son renvoi.

*« Ils me menaçaient avec la police et ça m'a vraiment traumatisée. Ils m'appelaient deux fois par jour pendant presque une semaine. Ça me stressait beaucoup, je n'arrivais pas à dormir ».*  
(Azra)

### 5.1.8. Le couple

Les difficultés quotidiennes ainsi que l'incertitude constante dans laquelle sont plongées les familles à l'aide d'urgence impactent souvent sur les relations entre le couple. Dans la majorité des cas, les conséquences sont plutôt négatives. Les soucis et la précarité éloignent le couple, mettent à mal la communication et accroissent les conflits. Seide me raconte qu'il y a eu un changement radical dans sa relation avec son mari depuis leur arrivée en Suisse. En effet, au Kosovo ils étaient très soudés et très amoureux mais depuis qu'ils sont ici chacun est enfermé dans sa souffrance et se confie très rarement à l'autre. Souvent, Seide m'a fait part du sentiment de colère qu'elle éprouve à l'encontre de Fadil. Elle a l'impression que si elle n'avait pas choisi de l'épouser et de fuir la maison familiale pour vivre avec lui, sa vie aurait été différente. Elle ne se serait pas retrouvée dans cette situation au pays et n'aurait pas été forcée de migrer. Bien qu'elle sache au fond qu'il n'y est pour rien, il lui faut un coupable à toute cette misère. Dans la famille d'Azra la relation entre la mère et le beau-père est également difficile. La souffrance de se voir refuser l'asile et de ne plus avoir de travail provoque de violentes disputes au sein du couple. Azra me confie que son beau-père est souvent très violent dans ses paroles envers elle ou sa mère ce qui fait souffrir toute la famille. La mère aimerait divorcer mais cela serait apparemment néfaste à leur situation et risquerait d'empirer les choses. Pour Mariska, les conditions de vie auxquelles sa famille doit faire face n'ont pas affecté sa relation avec son mari, elle m'explique qu'ils sont toujours aussi soudés et qu'il l'aide beaucoup lorsqu'il est à la maison. Or, cela fait tout de même cinq mois qu'il est en prison et qu'elle doit assumer seule la charge des deux enfants. La souffrance du mari se traduit ici plutôt par une forte consommation d'alcool et la commission d'actes illégaux.

Enfin, selon Déborah c'est le fait de s'être mariée qui lui a apporté tous ces problèmes. Si elle avait attendu la fin de sa procédure avant de se marier peut-être aurait-elle pu obtenir l'asile et ne pas se retrouver presque 15 ans plus tard sans rien.

*« Si je suis dans cette merde c'est à cause de mon mari car il ne se bougeait pas et m'a mis dehors. Peut-être qu'un jour ça changera mais pour l'instant je suis plus tranquille comme ça ».* (Déborah)

Tous ces cas illustrent bien comment le fait de se retrouver face à une impasse est parfois difficile à gérer au sein d'une famille et plus particulièrement d'un couple. Chacun souffre et ne peut retourner sa colère ou sa frustration que contre la personne qui partage sa vie, les autorités étant inaccessibles.

### 5.1.9. L'insécurité

A l'unanimité, mes informateurs ont identifié l'insécurité comme étant la difficulté la plus importante à laquelle ils ont à faire face. Ils m'expliquent que beaucoup d'hommes s'enivrent toute la journée ou vendent de la drogue, ils sont assis devant les immeubles et se montrent souvent insistants avec les femmes. La nuit beaucoup de sans-abris dorment dans les couloirs du foyer et souvent de violentes bagarres éclatent terrorisant les habitants. La police intervient presque toutes les nuits et parfois des ambulances viennent chercher les blessés. Déborah m'explique qu'elle ne dort jamais une nuit complète, elle se réveille toujours pour écouter les bruits. Aussi, elle est extrêmement inquiète pour sa fille. Elle refuse qu'elle rentre seule dans le bâtiment, elle vient toujours la chercher en bas et lorsqu'elle n'est pas là, l'adolescente l'attend chez une amie. Pour sortir de la chambre c'est pareil, la jeune fille a tellement peur de se faire importuner qu'elle appelle une amie de sa mère pour venir la chercher. Mariska aussi m'a fait part du problème d'insécurité et de son souci que ses filles y soient exposées.

*« Tous les jours ils se battent, on voit du sang car ils se sont frappés à la tête. Nous avons peur, la petite pleure quand elle les voit se battre, elle a peur même la nuit. Des fois elle ne peut pas dormir, elle se réveille » (Mariska).*

*« Tous les jours il y a la police, ils se battent, il y a les africains qui dorment devant notre porte. J'ai très peur, très souvent je n'arrive pas à dormir la nuit j'ai peur qu'il arrive quelque chose. A 5h du matin des fois ils se battent ils pourraient réussir à entrer dans la chambre mais ce n'est jamais arrivé » (Seide).*

Cette insécurité constante pèse sur le moral de mes interlocuteurs, ils souffrent tous d'insomnies et cela contribue à accroître le sentiment de ne pas se sentir chez soi. Ils n'ont pas l'esprit tranquille et reste toujours en état d'alerte craignant pour leur sécurité ou celle de leurs enfants. Un événement m'a particulièrement marquée lorsque j'étais chez Seide. Nous avons assisté à une bagarre entre un jeune qui avait dérobé le téléphone portable d'un passant et ce dernier. Seide était blême, elle tremblait de tout son corps et s'est mise à pleurer. Elle m'a dit ne plus supporter cette violence et qu'elle n'en pouvait plus de cette vie au foyer. Quelques jours plus tard elle a de nouveau avalé une grande quantité de médicaments et a dû être transportée à l'hôpital.

Les vols semblent aussi être assez fréquents, Déborah demande à son fils d'être prudent avec son sac à dos en le mettant devant pour qu'on ne lui pique rien. Aussi, il n'est pas possible de laisser ses provisions dans les placards même cadenassés de la cuisine car elles sont vite dérobées.

Enfin, au mois de novembre dernier un bâtiment entier a brûlé pendant la nuit, obligeant les habitants à sauter par les fenêtres. Les personnes vivant dans les autres bâtiments ont toutes été évacuées et ont assisté, paniquées, à la catastrophe. Cet épisode a marqué tous les esprits et en a traumatisé plus d'un. Jal est un rescapé de cet incendie, heureusement il ne s'est blessé que légèrement le genou mais il est devenu impossible pour lui de rester au foyer. Ne supportant pas de se retrouver enfermé dans cette pièce exiguë, il préférerait dormir dans sa voiture ou chez son frère qui habite également à Genève. Seide dont la maison avait déjà brûlé au Kosovo a été particulièrement affectée par cet événement même si elle n'a fait qu'y assister. Elle ne voulait plus rester au foyer de peur que des personnes extérieures n'y mettent à nouveau le feu. La nuit suivante elle a dormi chez une connaissance mais n'ayant nulle part où aller elle a été forcée d'y retourner.

#### **5.1.10. La langue**

La langue est une barrière importante dans le quotidien de ces familles. La méconnaissance du français contribue fortement à la perte d'autonomie et à l'isolement. En effet, il est difficile de comprendre et se faire comprendre par les autorités et la compréhension de sa situation administrative n'est pas toujours aisée. Mariska m'explique qu'elle n'arrive pas à parler avec l'assistante sociale de l'Hospice Général, elle ne peut lui expliquer que par les gestes ce qui ne va pas. Il en découle un manque d'informations inévitable. Par exemple, jusqu'à ce qu'une personne de l'AGORA parlant italien lui explique qu'elle pouvait se procurer des cartes journalières de train à 40 CHF, Mariska déboursait 150 CHF pour rendre visite à son mari en prison.

Seide aurait aimé trouver un petit travail au noir pour s'occuper l'esprit et renflouer le budget mais le fait de ne pas parler la langue était pour elle un handicap. Toutes les familles non-francophones que j'ai rencontrées avaient une personne de confiance sur laquelle elles comptaient pour les guider et les accompagner dans leurs démarches administratives. Cette situation est problématique car elle contribue au sentiment d'être inutile et totalement dépendant. Le fait de ne pas comprendre ce qui est dit rajoute de l'angoisse et l'impression d'être à la merci de l'autorité.

### 5.1.11. Les perspectives d'avenir

Une dernière difficulté majeure ressentie par mes informateurs, est celle de n'avoir pas de prise sur leur avenir. Tous me font part de leur impossibilité de se projeter dans le futur, ne sachant pas de quoi demain sera fait. Pour eux, le retour dans leur pays d'origine n'est pas envisageable. Pourtant, ils sont constamment poussés vers la porte de sortie par les autorités suisses. Cette situation d'impasse installe un flou total quant à l'avenir ce qui crée de grandes angoisses. Seide me disait tout le temps qu'elle se demandait tous les jours ce qu'il allait lui arriver, qu'est-ce qu'elle allait devenir. Ces interrogations la plongeait dans un état de nervosité et de stress important. A ma question sur ses perspectives d'avenir, Déborah me répond :

*« C'est un point d'interrogation. C'est difficile, ce n'est pas moi qui prend les décisions »*  
(Déborah).

En effet, les personnes interrogées sont conscientes que leur destin ne leur appartient pas et est entre les mains des autorités suisses. Il faut vivre dans l'idée que son avenir ne dépend pas de soi. Azra m'explique que c'est difficile pour elle de ne pas savoir si elle pourra terminer ses études en Suisse. Cette incertitude lui pèse, elle est jeune mais ne peut pas faire des plans pour sa vie future.

*« Pour l'instant, je ne vois pas de futur parce que je ne sais pas ce qu'il va m'arriver juste après, peut-être que je vais sortir d'ici et qu'ils vont venir me chercher, je ne sais pas »* (Azra).

Cependant, comme nous le verrons dans le chapitre suivant sur les ressources et actions, l'espoir aide à supporter l'incertitude.

## 5.2. Catégories analytiques

Les différentes difficultés rencontrées par les personnes à l'aide d'urgence développées précédemment m'ont permis de dégager trois grandes catégories regroupant ces éléments. Un élément peut se retrouver dans plusieurs catégories.

### 5.2.1. La précarité

Cette catégorie rassemble tous les éléments qui contribuent à plonger dans la misère économique ou sociale les familles à l'aide d'urgence, elle comprend une nombreuse partie des difficultés identifiées par mes interlocuteurs. La précarité des conditions de vie auxquelles font face les personnes à l'aide d'urgence s'illustre dans le problème du délabrement des logements, leur exigüité et leur insalubrité. La mauvaise alimentation se trouve également au sein de cette catégorie, le manque de moyens financiers ne permettant pas d'avoir accès aux produits les plus onéreux. Evidemment, l'inactivité et le dénuement économique font partie intégrante de cette catégorie. En effet, l'interdiction de travailler et l'absence de ressources financières qui en découle est un des premiers facteurs de la précarité. Aussi, les conditions de vie précaires impactent sur la santé des personnes à l'aide d'urgence. En outre, les répercussions sur les enfants tels que l'ennui, le sentiment de honte ou l'absence de limites posées par les parents sont également des conséquences de la précarité dans laquelle vit la famille. Les tensions au sein des couples et le sentiment d'insécurité se retrouvent aussi dans cette catégorie. Enfin, la peur du renvoi et l'impasse administrative participent à accentuer la précarité des conditions de vie des personnes refusées de l'asile. En effet, comme nous l'avons vu, l'incertitude et le stress contribue à péjorer leur quotidien.

L'image de la Suisse ou simplement de la migration en elle-même était idéalisée par la presque totalité de mes informateurs. Ils s'imaginaient voir leurs conditions de vie enfin s'améliorer. Cet aspect rappelle ce que décrit Sanchez-Mazas dans son ouvrage. Il est difficile d'admettre que la situation est désastreuse et sans espoir (2011 : 224). Le cauchemar « pré-migration » continue et ils ont le sentiment que leur vie est en mode « pause ». Aussi, tous remarquent que le train de vie de la plupart des résidents en Suisse est totalement différent du leur. Le fait d'observer les gens se rendre au travail, avoir un appartement et un certain pouvoir d'achat renforce la difficulté de la précarité dans laquelle ils se trouvent. En effet, une vie meilleure étant possible en Suisse, il semble être plus difficile de ne pas y avoir accès. Dans le chapitre sur les ressources et les stratégies mises en place par les familles à l'aide d'urgence, nous verrons si l'état de dissonance cognitive exposé par Sanchez-Mazas (2011 : 226), s'observe également dans ce travail.

### 5.2.2. La dépendance

La dépendance symbolique, économique ou sociale est présente dans de nombreux aspects de la vie quotidienne des personnes à l'aide d'urgence. J'ai identifié cet état comme une catégorie analytique car beaucoup des concepts développés dans le point précédent sont générateurs de dépendance. Pour commencer, la perception d'une aide d'urgence est indispensable pour assurer la survie de ces personnes en situation de grande vulnérabilité. Les familles ont une dépendance accrue car il est plus difficile de trouver d'autres solutions lorsque l'on a des enfants à charge. La langue est également un facteur de dépendance majeur. Comme je l'ai expliqué précédemment, la barrière linguistique contribue souvent à accroître la dépendance d'une personne, celle-ci ne pouvant communiquer aisément et étant souvent obligée de compter sur une tierce personne pour l'accompagner dans ses démarches quotidiennes. Aussi, le dénuement économique fait indéniablement partie de cette catégorie. L'absence de moyens financiers étant l'un des facteurs principaux de la perte d'autonomie. Je pense que l'état de dépendance se reflète également dans le manque de perspectives d'avenir. En effet, le futur de ces personnes se trouve entre les mains des autorités suisses et il n'est peu voire pas possible d'avoir prise sur cette décision. Enfin, malgré la perception de l'aide d'urgence qui permet la survie des refusés de l'asile sans ressources, tous affirment qu'il ne leur serait pas possible de vivre sans l'aide des organisations d'entraide qui fournissent des denrées alimentaires, des produits d'hygiène ou des vêtements.

Cet état de dépendance et les conséquences qui s'en suivent font écho à ce que les théoriciens ont nommé l'état d'impuissance acquise (Sanchez-Mazas, 2011 ; Seligman, 1975 ; Peterson, Maier et Seligman, 1993). Comme je l'ai expliqué au chapitre II de ce travail, la dépendance sur une longue durée peut provoquer une annihilation de la capacité d'agir lorsque la personne sait que son action n'aura de toute façon aucun impact. L'observation de terrain et les entretiens m'ont permis d'observer cet état à de nombreuses reprises. Le cas de l'adolescent de 19 ans qui a obtenu un CFC de commerce mais n'a pas la possibilité de travailler, est un bon exemple. L'inactivité le plonge dans une sorte de léthargie, il souffre d'un manque de motivation et de découragement. L'absence de contrôle sur l'avenir provoque une incapacité pour mes interlocuteurs d'imaginer un futur ou de faire des plans pour la suite. Tous vivent au jour le jour sans savoir de quoi demain sera fait. Ils ont conscience qu'ils se trouvent dans une situation d'impasse et que quoiqu'ils fassent la décision ne leur appartient pas. Nous verrons dans le chapitre suivant que cet état d'impuissance acquise n'est pas constant et que les personnes à l'aide d'urgence disposent de moyens pour contourner leur dépendance.

### 5.2.3. L'exclusion sociale

La dernière catégorie identifiée est celle de l'exclusion sociale. Selon cette notion, définie par des auteur-e-s tel-le-s que Xibarras (1996), Achermann (2012) ou Bolzman (2001), les individus qui ne correspondent pas aux caractéristiques du groupe, sont mis à l'écart. Un statut spécifique leur est alors accordé et ils n'ont pas accès aux ressources ou à des droits (Achermann, 2012 : 93).

Les différents concepts dégagés lors de mon analyse des entretiens peuvent être considérés comme des facteurs d'exclusion sociale. Tout d'abord, l'inactivité isole non seulement socialement mais aussi économiquement les personnes désœuvrées. En effet, comme nous l'avons vu le sentiment de ne pas être « normal » est répandu chez mes interlocuteurs, ceux-ci ne supportant pas de ne pas avoir d'horaires précis ou de routine quotidienne comme le reste de la population suisse. Aussi, le dénuement économique et la précarité qui s'en suit relèguent au ban de la société les personnes à l'aide d'urgence, celles-ci ne bénéficiant que d'un pouvoir d'achat faible et n'ayant pas d'autonomie financière. Le sentiment de solitude découlant notamment de l'absence de réseau social sur place ou de la méconnaissance de la langue contribue également à l'exclusion de la personne. L'instabilité administrative et l'absence de perspectives d'avenir renforcent l'impression de ne pas être chez soi. La personne sent qu'elle n'est pas la bienvenue et n'a aucun moyen de s'intégrer. A l'intérieur du couple aussi, il semble qu'une sorte d'exclusion ait lieu. Chacun excluant l'autre ou s'excluant soi-même du couple. Il y a peu d'unité entre les partenaires, chacun s'enfermant dans sa souffrance et son mal-être. Enfin, l'exclusion est également expérimentée par les enfants. Dès leur très jeune âge ceux-ci ressentent la privation et remarquent que leur vie est différente de celle de leurs camarades de classe. Cette différence génère souvent un sentiment de honte, accentuant ainsi la mise à l'écart.

Mes informateurs ont le sentiment de vivre dans une sorte de monde parallèle, très différent de celui du reste de la société. La notion d'infériorité est très présente dans l'esprit des personnes rencontrées. Elles estiment qu'elles ne sont pas à la hauteur, ce qui accentue leur mise à l'écart. Cependant, on ne peut pas parler d'une exclusion totale car ces personnes continuent de recevoir une aide de l'état et les enfants ont accès à une scolarité. Cet état fait écho à ce que Bolzman (2001) nomme la *zone assurancielle*. Il s'agit de « pauvreté assistée » privant d'autonomie la personne en question. Tout est entrepris par les autorités pour qu'elle prenne conscience qu'elle n'intégrera jamais la société suisse, l'unique voie de sortie étant le départ, autrement dit, l'exclusion totale. Dans le chapitre suivant, nous verrons que malgré l'exclusion sociale dont

font l'objet les refusés de l'asile, celle-ci n'est jamais totale et des formes d'inclusion subsistent, contribuant ainsi à alimenter l'espoir que la situation évolue.

## **VI. RESSOURCES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES FAMILLES À L'AIDE D'URGENCE**

Selon la théorie de la structuration de Giddens (1987), même si un acteur est confronté à une limitation ou à une absence de choix, cela ne signifie pas qu'il y a dissolution de l'action en tant que telle. La conscience de cette limitation et la volonté de la personne en question déterminent l'action et les choix effectués. « En effet, si les contraintes structurelles fixent des limites et restreignent la capacité d'action des acteurs concernés, elles ne l'abolissent pas complètement » (Fresia, Bozzini et Sala, 2013 : 101). Dans le cas des familles à l'aide d'urgence l'observation et les entretiens ont révélés l'existence d'actions et de ressources qui aident à supporter les contraintes liées à leur situation légale. Bien qu'elles fassent face à une perte d'autonomie considérable, des actions sont développées afin d'améliorer leurs conditions de vie et reprendre un minimum de contrôle sur leur destin. Le terme d'action ici est utilisé pour décrire la possibilité de marge de manœuvre concrète et individuelle face à une restriction. Le terme de ressource, lui, constitue des éléments personnels ou extérieurs qui représentent un soutien. Dans ce chapitre, je me baserai principalement sur mon observation mais aussi sur mes entretiens pour présenter les différents types de ressources identifiées et d'actions mises en place pour améliorer le quotidien.

### **6.1. Les ressources**

#### **6.1.1. La scolarisation et les études**

La fréquentation de l'école est vécue comme un échappatoire aux problèmes quotidiens rencontrés par la famille. Cela permet aux enfants de s'intégrer à la société, ils ont accès au même savoir et sont traités sur un pied d'égalité avec les enfants suisses. L'école installe une certaine discipline de vie, il faut respecter des horaires et des règles. Cela semble être un cadre sécurisant pour les enfants mais également pour les parents qui savent que leur enfant est pris en charge. La fréquentation de l'école permet aux enfants de fuir l'ennui et les problèmes de la

maison, ils se construisent un cercle d'amis et apprennent les traditions ou fêtes suisses. L'école est un moteur d'intégration important, également pour les parents qui entrent dans le cercle des parents d'élèves et contournent ainsi l'exclusion dont ils sont victimes dans les autres aspects de leur vie quotidienne. Pour Azra, les études l'ont non seulement aidée à se familiariser avec son nouveau pays de résidence mais aussi à créer des amitiés fortes lui permettant de se sentir moins seule. Ayant été scolarisée déjà deux semaines après son arrivée en Suisse, elle s'est très vite intégrée et sentie bien dans son nouvel environnement. Ses études ont une place très importante dans sa vie, elle a beaucoup d'ambitions et aimerait aller le plus loin possible. C'est d'ailleurs une de ses préoccupations principales : elle a peur que le renvoi l'empêche d'atteindre ses objectifs.

*« C'était un peu difficile car je ne parlais pas du tout le français mais ça va je parlais un peu l'anglais et du coup j'arrivais à communiquer avec les gens et de toute façon après les 6 premiers mois je parlais déjà un peu français. J'étais en classe d'accueil, je suis restée dans ce cycle jusqu'à la fin de l'année après je suis allée dans un autre cycle où j'ai fait encore une année de classe d'accueil et c'était un peu mieux, déjà y avait une copine de la même origine avec qui j'allais aussi à l'école de langue (maternelle), on se connaissait déjà de là-bas et on était dans la même classe au cycle. Du coup, avec ça allait encore plus vite parce que moi je la connaissais et quand j'avais des difficultés elle était là pour m'aider » (Azra).*

Aucun permis n'est requis pour être scolarisé, tous les enfants vivant en Suisse ont accès à l'école quelque soit leur statut légal. Cela permet de sortir de l'exclusion et de la zone de non droit dans laquelle sont repoussées les personnes à l'aide d'urgence, l'accès au savoir est un droit universel et il ne peut pas être restreint.

### **6.1.2. Le noyau familial**

La famille est identifiée comme une source importante de soutien par mes informateurs. Tous me confient, que le fait d'être une famille est un facteur de motivation et une ressource indispensable. Malgré les difficultés et le découragement ressenti, les parents ne peuvent pas se laisser totalement aller, ils doivent continuer d'être présents pour leurs enfants. Ceux-ci sont une source de joie et de réconfort. Tous les parents avec qui j'ai discuté m'ont expliqué, très émus, que tout ce qu'ils faisaient était dans l'intérêt leurs enfants. Seide m'a toujours dit que ce

qui la maintenait en vie c'était ses filles, qu'elle ne voulait pas les abandonner même si parfois elle avait envie de tout lâcher. Déborah également trouve son bonheur en observant sa fille grandir et s'épanouir à l'école. Enfin, Mariska me confie :

*« Mes deux enfants m'aident à ne pas penser à tout ça, elles me font rire, elles me parlent. Je supporte tout ça car je ne veux pas offrir à mes enfants la même vie que moi, je veux qu'elles aillent à l'école »* (Mariska).

Le fait d'avoir des enfants, permet aux parents d'avoir un objectif, un but et malgré les obstacles ils ne baissent pas les bras.

En outre, malgré les tensions évoquées dans les relations de couples, il est indéniable que cela représente aussi une forme de soutien. Les décisions importantes se prennent à deux, lorsque l'un est fatigué ou découragé l'autre peut prendre la relève. Fadil était très présent pour ses filles et essayait de décharger le plus souvent possible sa femme lorsqu'elle n'était plus à même de s'en occuper. Il réfléchissait aussi à des solutions pour améliorer le quotidien de sa famille et Seide reconnaissait qu'elle ne savait pas ce qu'elle ferait sans lui. Même si le mari de Mariska se trouve actuellement en prison, elle m'explique qu'il est très présent pour la famille et lui apporte beaucoup de soutien. J'ai constaté que bien qu'il y ait souvent un manque de communication entre les couples, cela change considérablement d'avoir quelqu'un à ses côtés sur qui s'épauler. La solitude pour les personnes célibataires et sans enfants que j'ai pu rencontrer est beaucoup plus lourde et conduit souvent à une très forte dépression.

### **6.1.3. La religion**

La majorité de mes informateurs n'étant pas croyants, ils n'ont pas tous identifié la religion comme étant une ressource leur permettant de vivre mieux le quotidien. Cependant, pour Déborah elle est fondamentale. Elle fréquente l'Eglise presque tous les jours et y est très active. Aussi, elle se réunit très souvent avec ses amies du foyer pour lire la Bible et partager sur leur foi. C'est une manière de trouver de la force autre part, de parler de sa souffrance tout en trouvant du réconfort.

*« Je vois mes copines qui habitent aussi au foyer, on parle, ça aide de parler de la vie, des difficultés, on lit la Bible ensemble » (Déborah).*

Elle s'investit dans la vie de l'Eglise ce qui lui permet de se sentir utile et de ne pas penser à sa situation. En outre, le sentiment de faire partie d'une communauté est très important pour elle, elle contourne ainsi l'exclusion dans laquelle elle est plongée et reçoit beaucoup de soutien, principalement moral. Dans l'entretien que nous avons fait, le terme « confiance » est très présent. Elle m'explique s'en remettre à Dieu et n'être pas maître de son destin. Ce sentiment de confiance semble l'apaiser et l'aider à accepter les difficultés de la vie. Elle fait également confiance aux autorités, estimant qu'elles savent ce qu'elles font et finiront par lui accorder le droit de rester. La foi en Dieu est dans ce cas un élément salvateur, elle l'aide à surmonter l'impasse quotidienne et à accepter son impuissance.

#### **6.1.4. Entre espoir et résignation**

*« J'espère avoir les papiers, un appartement et un travail, seulement ça ! Mais je pense que tout le monde veut ça, pas seulement moi » (Seide).*

La notion d'espoir est très présente chez mes informateurs, elle ressort de tous mes entretiens. Tous, me font part de l'espoir qu'ils ont de voir leur situation s'améliorer. Cela semble leur permettre de ne pas se laisser abattre en continuant de croire que tout est possible même quand tout semble sans issue. Aussi, l'éventualité d'un retour est tellement inenvisageable qu'ils veulent se convaincre que tout finira par s'arranger, qu'ils finiront par obtenir gain de cause.

*« J'espère qu'un jour j'aurai des lits, une chambre pour les petites. Je rêve toujours d'avoir un appartement, je me dis toujours que j'espère en avoir un jour comme tout le monde » (Seide).*

Cette espérance d'une vie normale semble être possible, tout le monde ou presque en Suisse vit dans un appartement. Il y a le sentiment que cela pourrait leur être aussi accordé. En outre, l'espoir aide indéniablement à la survie. Sans espoir le quotidien devient insupportable, il n'y a plus de raison de tenir le coup.

*« J'avais chaque fois l'espoir que ça fonctionne mais je l'ai très mal pris. Chaque fois j'espérais quelque chose de positif, je me disais allé ça va aller, on espérait le meilleur » (Seide).*

L'observation a révélé ce besoin de croire à ce qui s'apparente à un miracle. Malgré l'épuisement de toutes les possibilités de recours et la sommation de signer pour le départ, Seide me disait que jusqu'au dernier jour elle espérait un revirement de situation. Plusieurs fois j'ai essayé de lui faire entendre raison, les avocats du CSP ou d'Élisa lui ont tous dit qu'il fallait qu'elle accepte que plus rien ne pouvait être fait mais elle n'arrivait pas à l'entendre. Lorsque les employés de l'OCPM lui disaient clairement que c'était fini, que soit elle signait soit la police viendrait les chercher elle était anéantie, ne pouvant plus nier l'évidence. Cependant, lorsque je la rappelais le lendemain, l'espoir était revenu. J'ai donc constaté qu'il était plus facile pour elle de vivre dans le déni pour ne pas souffrir et continuer d'avancer. La réalité était beaucoup trop dure à supporter. Ce refus d'accepter a conduit Seide et son mari à dépenser leurs dernières économies pour les services d'un avocat peu scrupuleux qui leur a affirmé qu'il pouvait régler la situation. Lors d'un entretien avec sa psychiatre lors duquel j'étais présente, elle a expliqué percevoir son avocat comme un Dieu qui la sortirait de ce cauchemar. Évidemment, cela n'a pas fonctionné et Seide a été forcée d'accepter qu'elle n'aurait pas d'avenir en Suisse. Son espoir ne s'est cependant pas éteint, puisque comme nous le verrons plus loin, elle est partie tenter sa chance ailleurs. Mes autres interlocuteurs croient également en la possibilité de voir leur situation s'améliorer. Déborah, espère trouver du travail, Azra espère terminer ses études et Mariska espère pouvoir envoyer ses filles à l'école et trouver enfin un peu de repos. L'espérance est donc le moteur de leur existence, un moyen de survie.

La notion de résignation est également présente dans l'analyse des entretiens. Le sentiment que de toute façon c'est mieux que rien, est partagé par une majorité de mes interlocuteurs. Cependant, j'ai observé qu'il n'était pas constant, il dépend des périodes, des états d'esprits ou des thèmes abordés lors de la discussion. En effet, lorsque la menace du renvoi se fait plus forte, c'est-à-dire que la visite à l'OCPM s'est mal passée et que la personne y a subi des pressions, les conditions de vie apparaissent comme moins graves et moins insupportables. Souvent, Seide me disait que finalement elle ne se sentait pas si mal ici, qu'elle préférerait vivre là qu'ailleurs. Mariska aussi varie son discours au cours de l'entretien. Au début, alors que l'on parle de son mari qui est en prison et de ses deux enfants, elle m'explique qu'elle n'en peut plus de cette insécurité constante et de cette chambre exiguë où elle ne peut pas respirer. Puis, après m'avoir expliqué sa vie d'avant et son séjour dans les rues de Genève, elle me dit qu'elle est vraiment chanceuse d'être là, d'avoir un toit sur la tête. Ce discours ambigu m'a frappé et m'a fait réaliser

que les traumatismes du passé ou la peur d'un renvoi peuvent faire accepter des conditions de vie très précaires mais que l'on apprend à relativiser.

### 6.1.5. Le personnel soignant

Le personnel des centres médicaux pour migrants occupe souvent une grande place dans la vie des personnes à l'aide d'urgence. Beaucoup d'entre eux s'y rendent régulièrement, principalement pour des problèmes de dépression. Une relation de confiance s'installe alors entre les psychologues et leurs patients. Ceux-ci font de lourdes confidences, des choses qu'ils n'ont parfois jamais dites, même à leur famille. Ces séances sont vécues comme difficiles car il faut ressasser des souvenirs et des traumatismes mais aussi comme une grande source de soutien. Ces personnes n'ayant pas souvent de réseau social autour d'elle, le psychologue est perçu comme une sorte d'ami. Seide a créé un lien très fort avec une des infirmières du Centre de Santé Migrants, elle s'y rendait parfois plusieurs fois par semaine pour s'épancher sur ses difficultés. L'infirmière était très à l'écoute, elle s'inquiétait vraiment pour elle et l'appelait souvent pour prendre de ses nouvelles lorsqu'elle était mal. Bien que leur relation n'ait pas dépassé le cadre médical, elles m'ont toutes deux confié éprouver de l'affection l'une pour l'autre.

*« Je dis je t'aime aussi à l'infirmière parce qu'elle est très affectueuse avec moi, elle me donne toujours quelque chose pour les enfants, elle me parle. Ce n'est pas seulement ma psychologue des fois elle devient aussi mon amie. Elle est serbe et je sais parler sa langue, elle me comprend, elle sait. Je me suis attachée à elle et la dernière fois elle m'a dit moi non plus je ne veux pas que tu partes. Elle m'appelle souvent à la maison, elle me demande comment je vais, toujours »* (Seide).

Aussi, le personnel médical apporte un soutien médicamenteux pour les personnes à l'aide d'urgence. En effet, les anxiolytiques, les antidépresseurs ou les somnifères leur sont souvent nécessaires. Azra, elle, m'explique que les pressions exercées par les autorités et les conflits familiaux l'ont poussée à consulter un psychologue. Elle ressent le besoin de se faire aider et accompagner pour affronter ces difficultés.

*« Moi avant je n'étais pas une personne qui tombait malade maintenant je tombe très souvent malade parce que y a trop de soucis dans ma vie, enfin j'essaie de faire comme s'il n'y avait*

*rien. Avant j'avais tout le temps mal au ventre dès que j'étais stressée. Quand j'étais au pays je n'étais pas une personne qui stressait mais maintenant pour un truc tout petit je commence à stresser comme pas possible » (Azra).*

### **6.1.7. Le réseau amical et la communauté**

Les amitiés semblent avoir une importance capitale pour mes informateurs. La plupart ont établi des liens forts avec certaines personnes et cela représente une source de soutien indispensable. La présence de la famille restée au pays faisant défaut, les amitiés viennent souvent combler ce vide. Azra possède un réseau amical assez étendu, elle a tissé de nombreuses amitiés au sein de son école ou du quartier où elle réside. Elle me confie puiser beaucoup de soutien auprès de son groupe d'amis dont elle est très proche. Ils comprennent sa situation et font souvent preuve de solidarité. Par exemple, elle m'explique que comme elle ne peut pas sortir en discothèque, ils restent avec elle et font d'autres activités. Aussi, les familles du quartier s'échangent les habits pour les enfants afin de faire des économies. Elle se sent bien dans ce quartier où sa famille est pleinement intégrée. Elle m'explique que le fait que ce soit un quartier multiculturel lui plaît beaucoup, elle s'y sent à l'aise. Déborah semble très intégrée dans la communauté de son pays à Genève, elle est très proche des autres femmes de son pays qui vivent au foyer des Tattes comme elle. Elles sont comme une deuxième famille, lui apportant un soutien au quotidien. En effet, comme je l'ai dit précédemment, elles se réunissent régulièrement pour lire la Bible, partager sur les difficultés quotidiennes ou organiser des repas de fête. Aussi, c'est souvent une amie qui héberge sa fille lorsque Déborah n'est pas à la maison pour qu'elle n'ait pas besoin de monter seule dans son bâtiment.

Le reste de mes informateurs dispose d'un réseau nettement moins large, elles sont plus isolées. Seide est très méfiante, elle a quelques connaissances mais n'a accordé sa confiance et son amitié qu'à son infirmière et moi. Elle est très attachée, elle me dit souvent qu'elle me voit comme une sœur et que je suis la seule personne sur laquelle elle peut compter. Mariska, elle, a également quelques connaissances avec lesquelles elle discute et passe de petits moments mais elle m'avoue n'avoir personne en qui elle fait réellement confiance en Suisse. La seule personne à qui elle se confie est une aumônière de l'AGORA qui l'a beaucoup soutenue et aidée depuis son arrivée. Elle m'explique que quand elle se sent triste, elle va la trouver pour reprendre un peu de courage.

*« Je fais confiance à personne à part N. (personne de l'AGORA) qui est comme une sœur ou une mère avec nous. Je ne comprends pas le français. N. t'aide, elle te parle, te donne un conseil, elle me dit que si j'ai besoin de quelque chose je peux venir la voir, lui parler si je suis triste je peux aller la voir. J'y vais, je parle un peu comme ça et après ça me passe » (Mariska).*

Le soutien et la présence des amis sont fondamentaux pour mes interlocuteurs, chacun ressent le besoin de pouvoir confier ses peines ou au contraire se divertir pour échapper aux difficultés quotidiennes. Aussi, les amis sont d'autant plus importants qu'ils remplacent la famille dont le manque se fait fortement sentir.

#### **6.1.8. Les contacts avec les proches restés au pays**

Mes interlocuteurs n'ont pas tous la chance d'avoir des nouvelles de leurs proches. Souvent, la fuite du pays a rompu les liens ou contribué à perdre leur trace. Ce n'est pas le cas d'Azra dont le père et le frère résident toujours au pays. Les contacts avec ce dernier, dont elle est très proche, sont quasiment quotidiens. Il lui apporte un soutien moral important puisque c'est à lui qu'elle confie ses peines ou ses inquiétudes. Lorsqu'elle a besoin de quelque chose que sa mère ne peut pas lui offrir comme un téléphone portable, c'est lui qui s'en charge et lui envoie le nécessaire. Aussi, il lui rend régulièrement visite. Déborah, elle, a perdu pendant longtemps le contact avec sa mère et son fils aîné resté au pays mais le hasard d'une rencontre avec une connaissance qui vivait dans le même village qu'elle lui a permis de retrouver leur trace. Les nouvelles de ses proches sont rassurantes, elle leur parle assez régulièrement. Cependant, elle me confie ne pas beaucoup se confier sur ses difficultés quotidiennes car elle ne serait pas comprise. En effet, sa famille imagine la Suisse comme un Eldorado et a de la peine à réaliser que la réalité est toute autre. Déborah a dû tout de même expliquer à son fils qu'elle ne pourrait malheureusement pas lui payer l'université tout de suite, qu'il serait obligé d'attendre en tout cas une année supplémentaire.

*« De temps en temps, lorsque je me sens mal, je parle aussi avec ma famille, je raconte mes problèmes et ils me consolent mais parfois c'est aussi difficile de tout dire car les gens pensent que l'Europe c'est génial » (Déborah).*

J'ai identifié le contact avec les proches comme étant une ressource car j'ai constaté que l'absence de nouvelles est difficile à vivre pour les informateurs coupés de leur famille. Le fait de parler de leurs parents ou enfants restés au pays leur provoque beaucoup de peine. En revanche, pour les informateurs ayant toujours des nouvelles des leurs, j'ai constaté plus d'apaisement et d'équilibre. Ils ont peut-être moins l'impression d'être seuls au monde et savent que quelque part on s'inquiète pour eux. Cependant, cette ressource peut également se convertir en charge. En effet, la famille compte souvent sur la personne qui migre pour l'entretenir au pays. La situation de précarité extrême à laquelle sont confrontés mes informateurs, ne leur permet pas d'assumer ce rôle, ils éprouvent donc souvent un sentiment d'échec et de culpabilité.

### **6.1.9. Les ressources personnelles**

Cette catégorie résulte principalement de mon observation. En effet, j'ai constaté que le caractère de la personne ainsi que son histoire personnelle ont un impact non négligeable sur la gestion des difficultés rencontrées dans le pays « d'accueil ». Une personne déjà brisée par son histoire personnelle et son parcours migratoire semble avoir davantage tendance à être anéantie et avoir peu de ressources pour réfléchir à des solutions. L'enfance extrêmement difficile de Seide ainsi que les violences dont elle a été victime dans son pays l'ont fortement traumatisée. La précarité de sa situation en Suisse ne lui a pas réellement permis de se remettre de ce passé douloureux, elle m'a toujours dit qu'elle avait le sentiment que sa vie était en mode « pause » depuis son arrivée et qu'elle n'en voyait pas le bout. Aussi, sa psychologue a expliqué que lorsque les motifs d'asile ne sont pas reconnus, il est difficile d'avancer et de soigner les traumatismes vécus. De plus, la situation précaire à laquelle font face les refusés de l'asile est un facteur de stress ce qui ne leur permet pas de véritablement se reposer afin de commencer une vie meilleure. Il était impossible pour Seide d'envisager d'autres solutions, tel que le basculement dans l'illégalité, elle était comme paralysée. Au contraire, Déborah n'a jamais accepté l'inactivité qu'on lui a imposée. Elle trouve toujours un moyen de s'occuper en s'inscrivant à des cours de français, en s'investissant dans les activités de son Eglise, etc. Bien-sûr, ces conditions de vie sont très pesantes pour elle et elle m'a confié s'être souvent sentie découragée face à cette impasse. Cependant, il semble qu'elle arrive toujours à trouver une ressource en elle qui la pousse à avancer. Elle cherche sans relâche du travail depuis 2009 et espère pouvoir être un jour en mesure d'assumer seule, ses besoins et ceux de ses enfants. Cette différence de comportement peut être expliquée, je pense, par plusieurs facteurs. D'abord, même si elle touche aussi l'aide d'urgence, son statut légal est moins précaire. En effet, son

permis de séjour est conditionné à l'obtention d'un travail, ce qui peut représenter une source de motivation importante. Aussi, son fils aîné resté au pays compte sur son aide financière pour poursuivre ses études. Enfin, elle semble garder moins de séquelles de son passé, peut-être car cela fait déjà 13 ans qu'elle est en Suisse.

Il semble donc que les pressions constantes au renvoi, les recours juridiques à répétition et la précarité des conditions de vie ont un impact important sur le mental d'une personne, celle-ci peut se sentir brisée et privée de toute ressource. La possibilité de « soigner » les traumatismes du passé joue également un rôle non négligeable, la personne doit pouvoir bénéficier d'un peu de repos mental et avoir l'opportunité de se reconstruire. Enfin, le fait d'avoir une famille à charge à l'étranger peut constituer une motivation supplémentaire ou à tout le moins une responsabilité ne permettant pas de se laisser aller.

## **6.2. Les actions**

### **6.2.1. Le travail au noir**

Pour augmenter quelque peu les revenus hebdomadaires et ainsi améliorer le niveau de vie de la famille, la plupart de mes informateurs rendent de temps à autre des petits services contre rémunération. Azra, m'explique qu'elle fait souvent du baby-sitting pour les enfants de familles du foyer lorsque les parents ont un travail. Aussi, elle aime confectionner des pâtisseries afin de les vendre à son entourage. Ses amies lui commandent régulièrement des gâteaux ou autre. Ces petites activités financières lui permettent d'avoir un peu d'argent de poche pour ses sorties ou petits plaisirs. Fadil aide parfois un ami à transporter des meubles qu'il revend. Enfin, le fils de Déborah, passionné de sport, donne de temps à autre des cours de coaching sportif à des connaissances. L'exercice de ces petits travaux permet non seulement d'accroître quelque peu son revenu mais aussi de remédier à l'inactivité induite par l'interdiction de travailler.

Chacun essaie de mettre à profit ses compétences pour adoucir la précarité et vivre plus dignement. Ici, la débrouille permet de contourner quelque peu le système de l'aide d'urgence.

### 6.1.2. Les loisirs et occupations

Les centres d'intérêts et les occupations de mes interlocuteurs exercent une fonction d'échappatoire. Cela semble leur permettre de s'évader des difficultés quotidiennes et de s'épanouir dans un domaine particulier. Pour Déborah, la cuisine et l'organisation de repas avec ses amies du foyer est une source de joie. Elle aime s'afférer toute la journée en cuisine pour mijoter ses meilleurs mets et les partager avec les autres. Elle me dit apprécier ses moments de convivialité. Elle qui ne supporte pas l'inactivité, a alors l'esprit occupé et se sent mieux. Azra, elle, me confie s'intéresser beaucoup à la photographie. C'est son frère, resté au pays qui lui a transmis cette passion. Pour apprendre les différentes techniques de cet art, elle a même suivi un cours au terme duquel une exposition a été mise sur pied. Elle en est très fière. Aussi, avec ses amies, elle part souvent à la recherche de beaux paysages qu'elle pourrait photographier. Pour ces deux interlocutrices ces occupations leur font du bien, elles leur permettent d'échapper aux soucis et craintes quotidiennes. En revanche, j'ai constaté qu'il était plus compliqué pour les mères d'enfants en bas âge d'avoir des loisirs. Tout tourne autour des enfants et des tâches ménagères. Seide m'explique qu'elle ne voit pas ce qu'elle pourrait faire, que ces deux petites pleurent lorsqu'elle n'est pas avec elles. Aussi, elle me dit ne pas avoir beaucoup d'énergie pour faire des activités. Selon ses propos :

« *Te voir et voir ma psychologue, c'est ce qui m'aide à me sentir un peu mieux* » (Seide).

Mariska, elle, est totalement surmenée entre son nourrisson et sa petite fille d'un côté, et son mari en prison de l'autre. Elle doit déjà penser à s'en sortir au jour le jour. Elle me confie tout de même que quelque fois elle rend visite à sa belle-sœur dont le mari est également incarcéré, qu'elles cuisinent et discutent ce qui lui fait du bien. Cependant, les déplacements avec la poussette et la petite sont compliqués alors ces moments sont plutôt rares.

L'observation ainsi que l'analyse des entretiens semblent montrer que les personnes les plus accablées par les problèmes et les plus dépressives n'ont pas les moyens de se créer des occupations ou d'avoir des loisirs. En effet, cela représente une énergie qu'elles n'ont pas ou qu'elles doivent garder pour gérer leur quotidien. En revanche, les personnes telles que Déborah qui sont plus entourées, qui ont de grands enfants et qui ont peut-être des ressources personnelles plus importantes, arrivent à trouver des moyens de fuir leur quotidien. Déborah, particulièrement, refuse de se laisser aller à un état de léthargie, elle ne semble pas perdre courage et trouve toujours l'énergie pour ses activités. Cette attitude différente peut être due au

fait que les autorités conditionnent son séjour à l'obtention d'un travail, la situation est donc moins bloquée pour elle et ses chances de pouvoir rester en Suisse plus importantes. Enfin, Azra est encore jeune, elle fait des études et est très entourée. Le fait d'avoir moins de responsabilités qu'un adulte et de ne pas souffrir de l'inactivité peut faciliter la motivation et l'envie de se divertir.

### **6.1.3. Les cours de langue**

Les cours de français sont un moyen utilisé par tous mes interlocuteurs pour améliorer leur compréhension de la langue et pour s'autonomiser. L'apprentissage d'une nouvelle langue leur permet de se développer, de s'occuper tout en faisant quelque chose de constructif. Déborah se rend à ses cours de français tous les matins, cela lui permet d'avoir un programme précis au quotidien et de se perfectionner. Aussi, mes contacts avec Seide ont commencé par des cours de français que je lui donnais toutes les semaines. Elle m'expliquait avoir envie de pouvoir se débrouiller dans ses démarches quotidiennes et peut-être trouver un travail au noir. Mariska, également a émis le désir d'apprendre la langue. Étant illettrée, elle n'a pas osé jusqu'à présent mais ne supporte plus de ne pas pouvoir communiquer :

*« Je n'arrive pas à leur parler, c'est juste avec les yeux » (Mariska).*

Comme je l'ai exposé précédemment, la barrière de la langue peut être un facteur important d'exclusion. Pour ces personnes, la maîtrise du français est un moyen de sortir de l'ombre, d'avoir plus de contacts avec la population locale et d'accroître leur liberté. Azra me confie que ce qui lui a paru le plus difficile à son arrivée en Suisse est de ne rien comprendre autour d'elle et de ne pas pouvoir communiquer. Maintenant que cela n'est plus un problème, elle se sent intégrée et est davantage sûre d'elle-même.

### **6.2.4. La sollicitation des associations d'entraide et de personnes privées**

Les associations d'entraide jouent un rôle non négligeable dans le quotidien et la subsistance des personnes à l'aide d'urgence. Si leur rôle est surtout d'apporter un soutien moral, leur contribution matérielle n'est pas négligeable. L'AGORA, par exemple, distribue chaque semaine des paquets de couches aux familles du foyer. Des aides financières sont également prévues, notamment lorsqu'il faut payer les frais du rejet d'un recours. Les associations Partage

ou Caritas distribuent des denrées alimentaires, des produits d'hygiène ou des vêtements. Toutes ces contributions représentent une aide considérable pour les familles, le montant de l'aide d'urgence n'étant certainement pas suffisant pour faire face à tous ces coûts. Mes informateurs m'ont tous fait part du soulagement que cela signifie pour eux de savoir qu'ils peuvent compter sur la générosité et l'organisation des associations d'entraide.

Les personnes privées peuvent dans certains cas se révéler aussi d'un grand soutien. En effet, de nombreux membres de la société civile se sentent concernés par la réalité des personnes à l'aide d'urgence. La participation se fait souvent sous la forme de dons de vêtements ou de jouets pour enfants mais également financièrement. Par exemple, lors du départ de Seide j'ai sollicité de nombreuses personnes qui ont volontiers participé à la chaîne de solidarité organisée.

Cette volonté d'entraide de la part de la société civile contribue au contournement du système imposé par l'aide d'urgence. Les autorités ont tout mis en œuvre pour que les personnes soient confrontées au dénuement le plus total. Or, celles-ci arrivent à trouver d'autres solutions pour améliorer leurs conditions de vie.

### **6.2.5. Le mariage**

En 2011, la nouvelle loi sur l'interdiction du mariage des sans-papiers et des déboutés de l'asile entre en vigueur. A travers cette décision, les autorités cherchent à empêcher les demandeurs d'asile de contourner la décision de renvoi en obtenant le droit de rester via le mariage. Cependant, le mariage étant un droit fondamental, la promulgation de cette loi est problématique au regard du droit international en vigueur. Aussi, le Tribunal fédéral décide dans son ATF 137 I 351 de novembre 2011, qu'une interdiction systématique d'accéder au mariage imposée à des étrangers sans titre de séjour est contraire à l'article 12 de la Convention européenne des droits de l'homme (ci-après, CEDH). En effet, une interdiction pourrait être prononcée s'il existe la certitude que l'union projetée est fictive et vise à obtenir un permis de séjour. Enfin, lorsqu'il est célébré, le mariage doit au moins durer trois ans pour que le conjoint étranger ait une chance de conserver son permis de résidence en Suisse (art. 50 LEtr). Malgré les restrictions, une porte reste donc ouverte et constitue une des actions évoquées ou utilisées par mes informateurs.

Déborah a mis fin à sa procédure d'asile en choisissant la voie du mariage. Elle pensait alors que cela accélérerait le processus et qu'elle obtiendrait plus facilement le droit de rester. Seide m'a également souvent parlé de la possibilité de se marier avec quelqu'un d'ici afin de ne pas être renvoyée. Elle me posait beaucoup de questions sur les démarches et la faisabilité de ce projet. Elle m'expliquait qu'elle était prête à tout pour rester, même à s'unir à quelqu'un qu'elle n'aimait pas. L'éventualité que son mari épouse une femme avec un permis de séjour était également évoquée, elle me disait que cela ne la dérangerait pas du moment qu'elle savait que ce dernier le faisait pour sa famille. Manquant de contacts et n'ayant certainement pas la conviction que c'est ce qu'elle désirait vraiment, elle n'a pas mis en œuvre ce projet.

Ces exemples illustrent la volonté de trouver des solutions alternatives afin de contourner la procédure d'asile. Mes informateurs, prenant exemple de cas autour d'eux, semblent ou semblaient croire que les choses seraient plus aisées en passant par le mariage. Aussi, je constate que les personnes désespérées sont prêtes à sacrifier énormément pour s'assurer un avenir stable.

#### **6.2.6. Les recours juridiques**

Les personnes NEM ou déboutées multiplient dans la plupart des cas les recours auprès des autorités pour faire entendre leur besoin de protection. Qu'elles sollicitent des avocats privés ou issus des permanences juridiques gratuites, les voies juridiques sont presque toujours épuisées. En effet, mes informateurs m'ont confié qu'il leur était impossible de se résoudre à quitter le territoire suisse. La majorité, même lorsque la situation est sans issue, garde espoir dans les capacités de leur avocat et de la justice suisse d'entendre raison. Le recours juridique est une stratégie concrète visant à faire entendre ses droits que l'on estime bafoués et à améliorer ses conditions de vie. Il y a ce besoin chez mes interlocuteurs d'être certains d'avoir tout tenté. La stratégie du recours juridique peut être un moyen de toujours rester « dans la course », de croire que tout n'est pas perdu et que l'on finira par être entendu. Il semble que c'est un moyen de toujours s'accrocher à son rêve de migration et refuser que cela soit un échec. Enfin, le fait d'être toujours en procédure permet de ne pas se laisser aller, de garder du courage pour lutter.

Le refus d'abandonner son droit à rester fait écho à la théorie de la réactance psychologique (Brehm, 1966). En effet, faisant face à une restriction de leur liberté individuelle, les individus refusent de se soumettre à l'obligation qui leur est faite de quitter le territoire. Le choix de la migration n'est pas remis en question et ils estiment qu'ils ont le droit d'obtenir une permission de séjour.

### **6.2.7. La disparition volontaire**

La disparition volontaire reste le dernier recours des personnes à l'aide d'urgence, l'ultime moyen de sortir d'un système de contrôle et de pression. Mes interlocuteurs veulent éviter à tout prix d'y avoir recours. En effet, les familles doivent être certaines que sans l'aide d'urgence, elles pourront continuer de nourrir et entretenir tous les membres de la famille. Une personne seule a davantage de chance de pouvoir être hébergée quelques temps chez une connaissance. Une famille, doit trouver un logement et un travail au noir qui paie suffisamment pour survivre. Seule la famille de Seide a été confrontée à une telle décision. En effet, leur renvoi étant imminent, Seide et Fadil ont dû faire un choix : ou ils acceptaient le renvoi au Kosovo ou ils disparaissaient du foyer. Pendant quelques temps, ils ont réfléchi à la possibilité de rester clandestinement à Genève. N'ayant aucune idée sur la façon dont il fallait s'y prendre et n'ayant aucuns contacts, ne serait-ce qu'avec la communauté de leur pays, ils ont décidé de se rendre au Collectif de soutien des sans papiers pour s'informer. On leur a répondu que les personnes clandestines étaient souvent soutenues par des réseaux de connaissances. Il faut avoir des personnes qui acceptent de loger ou de prendre un appartement à leur nom. Finalement, ils ont choisi de s'enfuir dans un autre pays européen où ils avaient vécu quelques temps étant petits. Une connaissance leur a vendu une voiture à un très petit prix et ils ont pris la route vers le sud, deux jours avant la date du renvoi fixée par les autorités.

Bien qu'elle permette de contourner la soumission au régime d'aide d'urgence, la disparition est une décision lourde de conséquences. Peu de familles choisissent cette option, n'ayant tout simplement pas les moyens d'assumer le coût de leur survie. Aussi, j'ai observé que beaucoup de personnes se soumettaient à une décision de renvoi par les autorités mais revenaient en Suisse quelques mois plus tard pour tenter leur chance à nouveau.

### 6.3. Synthèse

Au terme de l'analyse sur les difficultés et les ressources des familles à l'aide d'urgence plusieurs constats s'offrent à nous. Tout d'abord, les difficultés rencontrées par les familles sont multiples et diverses. Elles touchent tous les aspects de la vie quotidienne mais également le mental des personnes concernées. En effet, les restrictions imposées par les autorités affectent des domaines souvent très personnels de la vie d'un individu telles que les relations familiales, les perspectives d'avenir ou l'éducation des enfants. Les catégories analytiques dégagées lors de l'analyse sont très parlantes et illustrent bien les conséquences du système mis en place par la Suisse. Dans la partie théorique je présentais le concept de l'exclusion sociale, identifié par plusieurs auteurs comme étant une conséquence majeure de l'aide d'urgence. En effet, selon la littérature existante, les personnes refusées de l'asile seraient exclues peu à peu de la société. Les résultats de l'analyse confirment ce postulat. La perte quasi-totale d'autonomie, l'inactivité ou le dénuement économique créent l'exclusion. Les personnes éprouvent de l'ennui, de l'inutilité mais également le sentiment de ne pas être « normales ». Ce dernier élément, déjà évoqué par Bolzman (2001 : 143), apparaît à plusieurs reprises et sous diverses formes dans mes entretiens. En effet, la comparaison entre le niveau général de vie de la population suisse et la précarité dans laquelle sont plongées les personnes à l'aide d'urgence accentue ce sentiment de ne pas être comme les autres, de ne pas faire partie de la société. La propension à l'auto-invisibilisation discutée par Sanchez-Mazas (2011) ressort également de l'analyse de mes entretiens. La honte éprouvée par mes interlocuteurs face à leur situation est bien présente et les conduit souvent à taire leurs difficultés. En revanche, l'hypothèse selon laquelle le recours à l'aide d'urgence serait un moyen de refuser l'invisibilité et le « non-droit » ne se trouve pas vérifiée dans ce travail. En effet, dans le cas des familles la nécessité d'avoir une source de revenu « stable » pour nourrir les enfants ne permet souvent pas de prendre le risque de sortir du système. Aussi, à moins d'un renvoi imminent, les familles sont contraintes de compter sur les autorités suisses pour assurer leur survie. Cela n'apparaît donc pas comme un choix.

L'analyse permet également de constater que les restrictions imposées par le système de l'aide d'urgence et l'exclusion de l'aide sociale plongent dans la précarité les familles concernées. Cette conséquence est mentionnée par les auteurs tels que Sanchez-Mazas (2011) ou Povalkic (2011) et est une volonté affichée par les autorités helvétiques. En effet, comme je l'ai expliqué dans ce travail, la précarité est utilisée comme un instrument de dissuasion et de contrainte par le gouvernement. L'observation de terrain et l'analyse des entretiens montrent que cette précarité est bien présente et extrêmement difficile à supporter pour les personnes visées par la

mesure. Nous constatons qu'elle pèse sur leur moral, créant parfois une sorte de paralysie et une perte de motivation. Or, l'objectif affiché des autorités de pousser au départ « volontaire » des personnes refusées de l'asile n'est pas atteint en ce qui concerne mes informateurs. Tous, s'accrochent à leur volonté de rester en Suisse et rejettent catégoriquement l'idée de quitter le territoire. Bien que les conditions de vies soient difficiles, elles sont toujours mieux que celles auxquelles ils seraient confrontés en cas d'un retour au pays. J'ai constaté une certaine acceptation chez mes interlocuteurs, estimant que cette situation était « mieux que rien ».

La catégorie analytique de la dépendance a également été identifiée par les auteurs mentionnés dans la partie théorique de ce travail. Le dénuement économique et l'incertitude quant à l'avenir en étant les causes principales. Les individus exclus de l'aide sociale, sont privés de toute autonomie et de toute prise sur leur devenir. L'état d'impuissance acquise de Seligman (1975) est vérifié dans certains cas, notamment lorsque les perspectives sont complètement bloquées et que l'individu se trouve dans une impasse. L'analyse montre que la personne se laisse aller à la dépression et ne trouve plus les ressources internes pour chercher des solutions de contournement de l'aide d'urgence ou de motivation pour continuer d'avancer. Les multiples tentatives de suicide de Seide illustrent ce phénomène : la souffrance devient trop lourde et aucune autre alternative n'est entrevue. Aussi, l'analyse a confirmé que lorsque la personne sait que son action n'aura pas d'impact, elle se résigne et ne dépense plus son énergie à agir.

Malgré les nombreuses difficultés identifiées par mes informateurs, les entretiens ont également révélé différentes ressources et actions mises en place pour contourner le système de l'aide d'urgence. L'analyse permet de constater que même si elles sont restreintes, les familles interrogées font appel à plusieurs ressources et mettent en place des actions leur permettant d'adoucir leur quotidien. Cette constatation vient corroborer la théorie de la structuration de Giddens (1987) selon laquelle les agents disposent toujours d'une certaine marge de manœuvre, quel que soit le degré de rigidité de la structure en place. En effet, l'analyse montre que malgré leur liberté restreinte, mes informateurs trouvent des moyens d'échapper à ce quotidien et développent des stratégies pour l'améliorer. L'exemple de la religion est, me semble-t-il, assez parlant à ce sujet. La personne trouve une forme de réconfort, fait partie d'une communauté et apprend à accepter qu'elle n'est pas maîtresse de son destin. Le travail au noir permet également de modifier partiellement l'état de précarité imposé par les autorités, on cherche à sortir de la dépendance. Enfin, les recours juridiques illustrent la volonté d'avoir un impact sur la structure en place. La personne refusée de l'asile met tout en œuvre pour faire entendre sa voix et dans certains cas cela fonctionne.

La théorie de la dissonance cognitive énoncée par Festinger (1957), part du postulat que lorsqu'un événement vient perturber la consonance, l'agent mettra tout en œuvre pour résorber la tension éprouvée. Selon le *paradigme de la justification de l'effort* lorsqu'un individu fournit beaucoup d'efforts pour atteindre un objectif mais qu'il est confronté à un échec, il aura tendance à justifier ses choix en les survalorisant afin de rétablir un semblant de consonance. L'analyse permet de constater ce phénomène chez mes informateurs. En effet, j'ai pu remarquer que malgré leurs conditions de vie déplorables, ils se convainquent que cette situation est la moins pire pour eux et qu'ils ont eu raison de migrer. La Suisse est perçue comme le seul endroit sur terre où leur vie est possible et il est impossible pour eux d'accepter que cela ne soit pas le cas. D'ailleurs, l'analyse a révélé que la notion d'espoir est très présente. Mes interlocuteurs se persuadent que leur situation finira par s'arranger et qu'un miracle se produira. Enfin, les causes de la migration et le voyage ayant souvent été traumatiques, il est difficile de se résoudre à l'idée que la souffrance n'est pas finie, que le soulagement que l'on pensait éprouver à l'arrivée en Suisse n'a pas eu lieu. Lorsque la situation n'est plus supportable, la personne préférera s'enfermer dans une sorte de déni se persuadant que ce n'est pas si catastrophique et que cela finira par s'arranger.

Enfin, la théorie de la réactance psychologique (Brehm, 1966) s'observe également dans le refus catégorique de quitter le territoire suisse. Mes interlocuteurs sont tous convaincus qu'ils ont le droit de rester, que leurs motifs d'asile sont solides et que les autorités commettent une injustice à leur égard. Accepter le renvoi c'est accepter qu'ils n'avaient pas des raisons valables de fuir leur pays. En dernier recours, le départ dans la clandestinité est également une manière de refuser tout contrôle de la part des autorités, de continuer d'exercer sa liberté individuelle et de persister dans l'idée que la migration était la meilleure option possible.

## VII. CONCLUSION

Dans ce travail, j'ai tenté de me familiariser avec la question des familles refusées de l'asile qui perçoivent l'aide d'urgence dans le canton de Genève. La problématique centrale de ma recherche était l'identification des difficultés rencontrées par ces familles ainsi que les actions et ressources déployées pour contourner le système de l'aide d'urgence. Afin de répondre à ces interrogations j'ai choisi le cadre analytique de la théorie de la structuration de Giddens (1987). Selon cet auteur, un individu peut parfois être confronté à une limitation ou à une absence de choix mais cela ne veut pas dire qu'il perd sa capacité d'action. En effet, la conscience de cette limitation combinée à sa volonté, crée la manière dont il se conduit et les choix qu'il effectue.

Pour comprendre l'évolution de la politique d'asile, j'ai choisi de présenter un bref aperçu historique de la gestion de ce domaine en Suisse. Cette partie a permis de mieux cerner le contexte dans lequel les décisions sont prises et d'expliquer les multiples révisions de la LAsi. En outre, j'ai décidé de relater la mise en place de l'aide d'urgence en mettant l'accent sur la volonté de dissuasion des autorités ainsi que sur la perception du réfugié abuseur. Dans ce chapitre, j'ai également évoqué le problème de l'illégalité tolérée par le gouvernement, d'une clandestinité provoquée et contrôlée par ce dernier. La question de l'efficacité du système a été abordée afin de vérifier si les objectifs fixés par la Confédération avaient été atteints. Après une brève présentation des informateurs et de mon terrain, j'ai procédé à l'analyse de ma recherche. A travers le codage des entretiens effectués et de mon observation j'ai pu faire ressortir 11 difficultés et 15 ressources et actions. Ces résultats n'ont pas la prétention d'être exhaustifs mais ils reflètent la perception subjective de mes interlocuteurs et les éléments les plus fréquemment observés sur mon terrain.

L'analyse des difficultés rencontrées par les familles à l'aide d'urgence s'est révélée intéressante. Elle a clairement montré qu'elles étaient les conséquences d'une politique restrictive et dissuasive en matière d'asile sur des cas vulnérables. En effet, les effets néfastes de ce système sont visibles à presque tous les niveaux de la vie de ces personnes, qu'il s'agisse de leur quotidien ou de leur vie intime. Les conditions de logement, d'insécurité ou le manque de prise sur son destin semblent être les difficultés les plus importantes pour mes informateurs. C'est ce qui contribue fortement à leur abattement et la perte de leur capacité d'action. Les conséquences sur les enfants ne sont également pas négligeables. En effet, ceux-ci ressentent clairement la souffrance de leurs parents, sont souvent en proie à des peurs incontrôlables, se replient sur eux-mêmes, se sentent différents, mis à l'écart, et souffrent de carences à cause de

leur mauvaise alimentation. Ce constat est inquiétant lorsque l'on sait que ce système a été mis en place sciemment par les autorités dans l'objectif de rendre la vie des personnes refusées de l'asile si insupportable qu'elles se résoudront à quitter le territoire. L'instrumentalisation de la souffrance pour pousser au départ pose de sérieuses questions au regard des droits humains et plus particulièrement des droits de l'enfant. Bien que les règles soient plus souples pour les personnes vulnérables, celles-ci étant logées dans des foyers et l'aide étant délivrée en espèces, la pression continuelle exercée par les autorités ainsi que le flou entourant leur avenir ont des conséquences dévastatrices. Les parents sont souvent en proie à un épuisement moral, leur ôtant ainsi une énergie considérable pour l'éducation de leurs enfants.

En ce qui concerne les actions et ressources mobilisées par les familles à l'aide d'urgence, je constate qu'elles sont étonnement nombreuses si l'on considère la restriction importante de liberté à laquelle elles sont confrontées. Cependant, en y regardant de plus près, elles restent passablement limitées et n'ont pas toujours d'impact sur le long terme. En effet, il est extrêmement difficile de trouver un travail au noir, cela dépend de la demande et il s'agit souvent de petits travaux temporaires qui paient peu. L'aide des associations ou des personnes privées est également limitée et ponctuelle. En revanche, d'autres éléments sont davantage susceptibles d'avoir un impact sur la situation. En effet, le mariage peut apporter une solution durable et permettre de véritablement sortir ces personnes de l'impasse. Or, comme nous l'avons vu, outre les nouvelles restrictions législatives, cette option est difficilement réalisable lorsque l'on n'a pas de réseau social ou que cela se solde par un échec. Le recours juridique est également un bon moyen d'améliorer définitivement son statut légal. Cependant, la décision finale appartient une fois de plus aux autorités qui ne donnent que rarement leur assentiment. Enfin, la disparition volontaire apparaît comme un refus de soumission et une reprise de contrôle sur le cours de sa vie. Cette option peut s'avérer durable mais elle ne permet pas pour autant de sortir de la misère, la vie en clandestinité étant aussi très dure.

Par ailleurs, les ressources mobilisées par mes interlocuteurs, apparaissent davantage comme une manière de se soulager, de se changer les idées mais elles ne peuvent en aucun cas changer la donne. Les cours de langue, la religion ou les loisirs constituent tous des échappatoires, des moyens permettant peut-être de mieux accepter la situation mais n'ayant pas d'influence sur le statut légal. Le fait d'être une famille est une charge car les parents doivent continuer d'assumer leur rôle, la prise de risque est plus difficile et les enfants sont exposés à des conditions de vie particulièrement difficiles. Cependant, la famille est identifiée par tous mes interlocuteurs comme leur principale ressource. Elle est souvent le moteur qui permet de continuer d'avancer, les enfants sont une source de joie pour les parents et l'obligation de s'en occuper leur permet

de penser à autre chose, d'avoir un objectif. En ce qui concerne les enfants, il apparaît que malgré les privations et la souffrance des parents, le sentiment d'être exclu est plus faible. En effet, l'insertion à la société est plus aisée grâce à l'école ou la fréquentation des amis du quartier. Cet élément constitue d'ailleurs une source d'espoir pour les parents qui se disent qu'une fois que leur enfant sera bien intégré, il sera plus difficile pour les autorités de les renvoyer.

Ces constatations révèlent que malgré les limitations imposées par la structure, l'individu dispose toujours d'une marge de manœuvre plus ou moins importante. L'exclusion sociale orchestrée par les autorités n'est pas absolue, des formes d'inclusion subsistant toujours. Tout d'abord, la majorité des BALD étant des familles, leur mise à l'écart est moins aisée. En effet, elles sont installées, les enfants vont à l'école et sont parfaitement intégrés. Leur renvoi est plus délicat et sujet à controverses. D'ailleurs, ce dernier a souvent lieu lors des vacances scolaires afin de davantage passer inaperçu. Malgré ces éléments, l'impact sur le développement des enfants apparaît comme n'étant pas négligeable. L'analyse a révélé que la plupart ont le sentiment d'être différents et d'avoir de lourds problèmes en comparaison avec les autres. L'instabilité de leur situation est une source de stress et influe sur la motivation. Le concept théorique de l'impuissance acquise développé par Seligman (1975) et repris par Sanchez-Mazas (2011), a été également observé dans mon analyse. Il semble se traduire par une sorte de paralysie, mes interlocuteurs ont le sentiment d'avoir un mur face à eux et ressentent un fort découragement. Cependant, il suffit qu'apparaisse une entrouverture pour que l'espoir renaisse et que la motivation refasse surface. Ce fait est observé dans le cas de Déborah dont le droit de rester est conditionné à l'obtention d'un travail. Ensuite, la notion de réactance psychologique de Brehm (1966) se traduit, dans ce travail, par un refus catégorique de la part de tous mes interlocuteurs d'accepter un retour dans leur pays. Malgré les conditions de vie auxquelles ils sont exposés, il n'est pas question de se soumettre à la volonté des autorités. En effet, accepter un retour reviendrait à donner raison à l'Etat et admettre que l'on n'avait pas de motif d'asile. Le sacrifice de la migration serait alors vain. Enfin, l'état de dissonance cognitive de Festinger (1957) apparaît lorsque mes interlocuteurs se résignent et se convainquent qu'ils ont tout de même de la chance d'être en Suisse et que cela pourrait être pire.

L'apport principal de ce travail est le fait même de s'intéresser au cas spécifique des familles à l'aide d'urgence. Même si cette thématique avait déjà été abordée dans la littérature, elle n'avait pas fait l'objet d'une recherche approfondie. Les résultats obtenus permettent de soulever la question de la soumission d'enfants à un tel régime, est-il raisonnable d'exposer une catégorie

de la population si vulnérable à de pareilles conditions de vie ? Comment expliquer que dans un État de droit où la protection de la famille est sensée faire partie des priorités, on la plonge volontairement dans la misère et l'exclusion ? Malheureusement, la petite envergure de cette recherche ne permet pas de dresser un tableau complet des conséquences de l'aide d'urgence sur les familles, bien qu'il soit tout de même possible d'en cerner les problèmes principaux.

### 7.1. Perspectives et ouverture

Ce travail a permis de confirmer les doutes émis plus tôt sur l'efficacité du système de l'aide d'urgence. En effet, le bilan semble passablement contrasté et l'objectif visé par les autorités compromis. Les résultats annuels du monitoring présentés par le SEM ont montré des disparités dans les dépenses entre les cantons, le budget ayant dû être réévalué à la hausse à plusieurs reprises. En outre, comme je l'ai souligné dans l'analyse, la dureté du système en place affecte la santé des personnes concernées, celles-ci tombant plus souvent malades elles se rendent régulièrement chez le médecin et suivent, pour la majorité, des psychothérapies hebdomadaires. Cette conséquence engendre certainement des coûts non négligeables. Les économies prévues par le PAB en 2003 ne semblent donc pas forcément atteintes.

Ce travail a également permis de relever les différentes incohérences de ce système. Tout d'abord, l'aide d'urgence telle qu'elle a été décidée par les autorités était censée être temporaire, la précarité étant telle que les destinataires se décourageraient vite et accepteraient de quitter le pays. Or, la majorité de mes interlocuteurs touchent l'aide d'urgence depuis au moins deux ans et ne sont toujours pas décidés à abandonner. Ensuite, il semble qu'il existe une contradiction entre la volonté de dissuasion, l'instrumentalisation de la précarité pour pousser les gens au départ et la réalité dans des cas concrets. En effet, l'analyse révèle que malgré cette pression, les efforts des autorités sont, le plus souvent, voués à l'échec. Les personnes interrogées refusent toutes catégoriquement de partir, soit elles sont persuadées que leur décision de migrer est toujours la bonne et que leur situation va s'améliorer, soit elles sont totalement abattues, se retrouvant privées de leur capacité d'action et de leur habilité à formuler des projets. En outre, dans leur volonté de dissuasion, les autorités ne prennent pas compte des raisons qui ont poussé les personnes à migrer. Il se peut que celles-ci soient plus fortes que les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans le pays d'accueil. En effet, beaucoup m'ont fait part de leur absence de choix, du fait qu'elles n'ont nulle part où aller ou encore qu'elles n'avaient plus les ressources mentales nécessaires pour tout reconstruire ailleurs, repartir de zéro. Une autre

incohérence que j'ai pu relever est que ces personnes sont dans une sorte d'illégalité tolérée, leur statut légal est flou ce qui peut susciter un espoir de régularisation. Même si cela n'apparaît pas clairement dans mes résultats, je me demande si ce manque de compréhension à l'égard de leur situation n'entraîne pas la croyance que tout pourrait s'arranger. Enfin, en tant qu'Etat de droit, signataire de la convention relative aux droits de l'enfant, ces pratiques semblent incohérentes. En effet, la Suisse met en avant sur la scène internationale ses actions en faveur de la protection des familles (notamment, conférence du Caire de 1994) mais sur son territoire, elle en plonge sciemment certaines dans la misère et expose des enfants à la discrimination, la pauvreté et la détresse. Cette constatation pose donc des problèmes au regard de l'éthique et du respect des engagements internationaux. Les considérations économiques et sécuritaires doivent-elles primer sur les considérations humaines ?

## VIII. BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages de référence

Achermann, C. (2012). Excluding the Unwanted: Dealing with Foreign-National Offenders in Switzerland. In : Ataç, I. & Rosenberger, S. (Eds.), *Politik der Inklusion und Exclusion* (pp. 91-109). Göttingen : V & P Unipress.

Amnesty International (2011). Coincé-e-s en Suisse. Consulté le 23 août 2015 sur <http://www.amnesty.ch/fr/actuel/magazine/2011-1/coinces-en-suisse>.

Berger, P. (2014). *La construction sociale de la réalité*. Paris : A. Colin.

Bolzmann, C. (2001). Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée. *Sociologie et sociétés*, 33(2), pp. 133-158.

Borel, J-D., Poli, R. (2006). *50 ans de regards sur l'asile en Suisse*. Neuchâtel: SFM.

Borjas, G., J. & Crisp, J. (Eds.). (2005). *Poverty, International Migration and Asylum*. London: United Nations University – World Institute for Development Economics Research.

Bossa, Y. M. (2015). *Le journal d'un exilé*. Genève : pas d'édition.

Brehm, J.W. (1966). *A Theory of Psychological Reactance*. New York: Academic Press.

Caloz-Tschopp, M-C. & Fontollet Honoré, M. (1994). *Europe montrez patte blanche ! Les nouvelles frontières du laboratoire Schengen*. Genève : Centre-Europe-Tiers Monde.

Caloz-Tschopp, M-C. (2007). *Mondialisation, migration et droits de l'homme : le droit international en question*. Bruxelles : Bruylant.

Caloz-Tschopp, M-C. (2008). Passé, présent, futur. L'aide d'urgence détruit le temps. *SOS asile*, 86, pp. 1-2.

Charmaz, K. (2001). Qualitative Interviewing and Grounded Theory Analysis. In Gubrium, Jaber F. & Holstein, J. A. (Eds.), *Handbook of Interview Research. Context and Methods* (pp. 675-694). Thousand Oaks: Sage Publications.

De Coulon, G. (2015). *L'illégalité régulière au cœur du paradoxe de l'Etat-nation Ethnographie de l'interface en tension entre requérant.e.s d'asile débouté.e.s et autorités suisses*. Neuchâtel : Institut d'anthropologie de Neuchâtel (thèse sous la direction de Madame Janine Dahinden).

Delley, J.-d. (1993). Le dire et le faire : sur les modalités et les limites de l'action étatique. *Annuaire suisse de science politique*. 33, pp. 23-27.

Fassin, D. & Morice, A. (2001). Les épreuves de l'irrégularité : les sans-papiers, entre déni d'existence et reconquête d'un statut. In Schnapper D. (éd.), *Exclusions au cœur de la Cité* (pp. 261-309). Paris : Anthropos.

Fassin, D. & Morice, A. & Quiminal, C. (Eds.). (1997). *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Paris : La découverte.

Flick, U. (1998). *An introduction to Qualitative Research*. London : SAGE Publications.

Fointiat, V. & Girandola, F. & Gosling, P. (2013). *La dissonance cognitive*. Paris : Armand Colin.

Fresia, M. & Bozzini, D. & Sala, A. (2013). *Les rouages de l'asile en Suisse. Regards ethnographiques sur une procédure administrative*. Neuchâtel : SFM.

Frossard, S. & Hagman, T. (2000). *La réforme de la politique d'asile suisse à travers les mesures d'urgence-le vrai, le faux et le criminel*. Chavannes-près-Renens : IDHEAP.

Glaser, B. G. & Strauss, A. L. (2012). *La découverte de la théorie ancrée : Stratégies pour la recherche qualitative*. Paris : A. Colin.

Giddens, A. (1987). *La constitution de la société*. Paris : Presses universitaires de France.

Gubrium, Jaber F. & Holstein, J. A. (2002) « *Handbook of interview research: context & methods*. London : Thousand Oaks.

Henry, P. (1995). *La Suisse, terre d'asile*. Bienne : Libertas.

Hirschman, A. O. (2011). *Défection et prise de parole : théorie et application*. Bruxelles : Université de Bruxelles.

Honneth, A. (2012). *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*. Paris : La Découverte.

Knupfer, C. (2004). La pauvreté est aussi une question de domicile. *Aspects de la sécurité sociale*, 4, pp. 2-13.

Kopf F. (2010). L'éradication des requérants d'asile déboutés en Suisse. *Vivre ensemble*, 129, pp.1-8.

Lagrange, M. (2007). *L'asile : accès à la protection dans l'espace et en droit*. Lyon : Institut d'Etudes Politiques de l'Université Lyon II (mémoire sous la direction de M. Renaud Payre).

Loosli-A., C. B. (2011). *Santé mentale des déboutés de l'asile à l'aide d'urgence*. Lausanne : Sciences infirmières à la HES (mémoire sous la direction de Mme Jacqueline Wosinski).

Mahning, H. (2005). *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zürich : Seismo.

Maillard, A., & Tafelmacher, C. (1999). *Faux-réfugiés ? La politique suisse de dissuasion d'asile. 1979-1999*. Lausanne : Editions d'en bas.

Malinverni, G. (2004). La réglementation des décisions de non-entrée en matière dans le domaine du droit d'asile : aspects constitutionnels. *PJA, Lachen*, 11, pp. 1348-1354.

Miccoli, Malherbe, R. (2006). Accès aux soins des requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière. *Asyl, Berne*, 3, p. 31-34.

Payet, J-P. & Rostaing, C. (2010). *La relation d'enquête : la sociologie au défi des acteurs faibles*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Parini, L., & Gianni, M. (2005). Enjeux et modification de la politique d'asile en Suisse de 1956 à nos jours. In Mahnig Hans (Eds.) *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948 (pp. 189-252)*. Zürich: Séismo.

Peterson, C. & Maier, S. F. & Seligman, M.E.P. (1993). *Learned helplessness: A theory for the age of personal control*. New York : Oxford University Press.

Piguet, E. (2009). *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Piguet, E. (2010). *La circulation des personnes. La volonté de migrer. Etat des lieux théoriques*. Neuchâtel : MAPS.

Poitou, J-P. (1974). *La dissonance cognitive*. Paris : Librairie Armand Colin.

Povlakic, K. (2011). *Suppression de l'aide sociale. Un instrument de contrainte*. Lausanne : Éditions d'en bas & SAJE.

Rey, R. (2013). *La suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile suisse. Une analyse des argumentaires politiques dans les débats parlementaires*. Neuchâtel : Master en Sciences sociales de l'Université de Neuchâtel (sous la direction de Mme Achermann).

Sanchez-Mazas, M. (2011). *La construction de l'invisibilité. Suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile*. Genève : ies éditions.

Schmidlin, I. (Ed.). (2006). *La politique suisse d'asile à la dérive : chasse aux abus et démantèlement des droits*. Lausanne, SOS-asile Vaud : Ed. D'En bas.

Schnapper, D. (2001). *Exclusions au cœur de la cité*. Paris: Economica.

Seligman, M. E.P. (1975). *Helplessness: On depression, development, and death*. San Francisco : W.H Freeman.

Senarclens de, C. (2007). *Des migrants face aux restrictions du droit d'asile en Suisse : Analyse des ressources et stratégies des personnes frappées de non entrée en matière ayant sollicité l'aide d'urgence dans le canton de Genève*. Neuchâtel : Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel (mémoire sous la direction de Mme Janine Dahinden).

Strauss, A. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie ancrée*. Fribourg : Academic Press / Saint Paul.

Tafelmacher, C. (2011). L'aide d'urgence, ou le grand retournement. In Povlakic K. (éd.), *Suppression de l'aide sociale. Un instrument de contrainte* (pp. 15-20). Lausanne : Éditions d'en bas & SAJE.

Tajfel, H. (2010). *Social identity and intergroup relations*. Cambridge: Cambridge University Press.

Vaidis, D. (2011). *La dissonance cognitive*. Paris : Dunod.

Vuilleumier, M. (1992). *Immigrés et réfugiés en Suisse : aperçu historique*. Zürich : Pro Helvetia.

Xiberras, M. (1996). *Les théories de l'exclusion*. Paris : Armand Colin.

Zilocchi, B. (Ed.). (2006). *Interdits d'asile*. Le Mont-sur-Lausanne : Ouverture.

## **Documents institutionnels**

Arbenz, P. (1995). *Rapport sur une politique suisse en matière de migrations*.

ATF 121 I 367 du 27 octobre 1995.

ATF 137 I 351 du 23 novembre 2011.

CDAS. *Recommandations de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales relatives à l'aide d'urgence destinées aux personnes du domaine de l'asile tenues de quitter le pays.* 29 juin 2012.

Christian Bolliger, Marius Féraud. *La problématique des requérants d'asile déboutés qui perçoivent l'aide d'urgence sur une longue période. Rapport final,* 26 mai 2010.

Conseil d'Etat (2007). Arrêté approuvant les propositions formulées par le groupe de travail « asile 2008 » dans son rapport final de juin 2007 du 17 octobre 2007.

Conseil fédéral (1977). Message à l'appui d'une loi sur l'asile et d'un arrêté fédéral concernant une réserve à la convention relative au statut des réfugiés du 31 août 1977.

Conseil fédéral (2003). Message concernant le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération du 2 juillet 2003.

Conseil fédéral (2002). Message concernant la modification de la loi sur l'asile, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants du 4 septembre 2002.

DFJP. *Incitations individuelles et institutionnelles dans le domaine de l'asil.* Rapport final du groupe de travail sur le financement du domaine de l'asile à l'attention du DFJP du 9 mars 2000.

ODAE. *5<sup>e</sup> rapport annuel d'observation.* Novembre 2012.

ODM. *Rapport explicatif. Modifications urgentes de la loi sur l'asile du 28 septembre 2012. Projet d'adaptations d'ordonnances.* Février 2013.

Office fédéral des migrations. *Rapport de suivi sur la suppression de l'aide sociale.* Rapport annuel 2012. Décembre 2012.

Office fédéral des migrations. *Rapport de suivi sur la suppression de l'aide sociale.* Rapport annuel 2013. Juillet 2014.

Organisation d'Aide aux réfugiés. *Aide d'urgence pour les requérant-e-s d'asile débouté-e-s. Pratique de l'aide d'urgence dans quelques cantons. Mise à jour du rapport sur l'aide d'urgence 2008.* 1<sup>er</sup> février 2011.

OSAR. *L'aide d'urgence pour les requérants d'asile déboutés. Commentaire sur l'extension de l'exclusion de l'aide sociale.* 15 décembre 2008. "

Rapport de M. Alvaro Gil-Robles, Commissaire aux Droits de l'Homme sur sa visite en Suisse, 2 juin 2005.

Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Caire, 5-13 septembre 1994.

SAJE. *Rapport annuel 2011.* 2011.

Secrétariat d'Etat aux migrations. *Manuel Asile et retour.* 1<sup>er</sup> août 2014.

Secrétariat d'Etat aux migrations. *Rapport de suivi sur la suppression de l'aide sociale.* Rapport annuel 2014. Juin 2015.

## **Textes de loi**

Constitution fédérale de la Confédération Suisse du 18 avril 1999, Etat le 18 mai 2014 (RS 101).

Convention relative au statut des réfugiés, 1951.

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005, Etat le 1er janvier 2013 (RS 142.20).

Loi sur l'asile (LAsi) du 26 juin 1998, Etat le 1er février 2014 (RS 142.31).

Loi (canton de Genève) sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI).

Règlement d'exécution (canton de Genève) de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI).

## IX. ANNEXES

### GRILLE D'ENTRETIEN

1. Peux-tu me raconter brièvement ta vie avant de migrer ?
  - Quel genre de personne étais-tu ?
2. Peux-tu me parler de ta décision de partir de ton pays ? Pourquoi as-tu décidé de migrer ?
  - As-tu pu organiser ton départ et ton voyage ? Était-ce une décision réfléchie ?
  - As-tu choisis le pays dans lequel tu voulais aller ?
3. Peux-tu me raconter ton voyage jusqu'en Suisse ?
  - (Difficultés, peurs, espoirs)
4. Comment imaginais-tu la Suisse (ou le pays de destination) et ton avenir dans ce nouveau pays ?
5. Racontes-moi ton arrivée en Suisse jusqu'à ton arrivée aux Tattes.
6. Comment t'es-tu sentie ? Quelles ont été tes impressions ? (Pourquoi ?)
7. Peux-tu me raconter brièvement ton parcours administratif ? (Demande d'asile, recours, rejets)
8. Quelle a été ta réaction lorsque l'on t'a dit que l'on n'entrait pas en matière sur ta demande ? Comment t'es-tu sentie ? (Pourquoi ?)
9. Pourquoi as-tu accepté de toucher l'aide d'urgence, le papier blanc ?
10. As-tu pensé à d'autres solutions ?
11. As-tu pensé à un retour à ce moment-là ? Était-ce envisageable pour toi ? (Pourquoi ?)

12. Peux-tu me décrire la vie au foyer ?
13. Qu'est-ce que tu apprécies ? Qu'est-ce qui est dur pour toi ? (pourquoi ?)
14. Et à Genève qu'est-ce qui est le plus dur pour toi ? (Pourquoi ?)
15. Quelles sont les choses les plus difficiles à supporter/vivre pour toi ? (Demander de développer chaque difficulté identifiée)
16. Par rapport à tes enfants comment penses-tu qu'ils/elles vivent cette situation ? (Pourquoi)
17. Que penses-tu que des familles comme toi se retrouvent dans de telles situations ?
18. Selon toi, les autorités devraient-elles prendre en compte le fait que vous soyez une famille ?
19. En tant que famille qu'est-ce qui est le plus dur ? Peux-tu subvenir aux besoins de tes enfants ?
20. Comment gères-tu le budget ?
21. Selon toi, cette situation affecte-t-elle le développement de tes enfants ?
22. Quel impact penses-tu que cette situation a sur ta famille ?
23. Il y a-t-il eu des changements dans ta relation avec ton mari depuis que vous êtes arrivés en Suisse ? Te sens-tu plus proche de lui ou au contraire plus distante ?
24. Comment vis-tu le fait de vivre dans deux pièces à quatre ? Est-ce que cela a aussi un impact sur la relation avec ton mari ?
25. Comment cette situation t'affecte-t-elle ? (Personnalité, santé, perspectives)

26. Quelle est ton opinion sur la situation des requérants d'asile en Suisse ? Que penses-tu de la manière dont la Suisse gère l'asile ?
27. Lorsque tu as demandé l'asile avais-tu préparé ce que tu allais dire lors de l'entretien ?
- Est-ce que tu savais comment ça fonctionne ?
  - Est-ce qu'on t'avait déjà raconté comment ça se passait ou ce que les autorités avaient besoin de savoir ?
  - Y a-t-il des choses que tu as choisies de dire et d'autres de ne pas dire ?
28. As-tu trouvé des moyens d'améliorer un peu ta situation ?
29. Selon toi, quelles pourraient être les solutions pour améliorer ta situation ? Qu'est-ce qui pourrait t'aider à sortir de cette impasse ? (Pourquoi ?)
30. Il y a-t-il des choses ou des activités qui t'aident à te changer les idées ? Qu'est-ce qui t'aide à surmonter les épreuves ? (Pourquoi ?)
31. As-tu pensé à trouver des solutions pour augmenter un peu ton revenu et vivre mieux ?
32. As-tu envisagé d'abandonner l'aide d'urgence et quitter le foyer ? As-tu pensé à tomber dans la clandestinité ?
33. Est-ce que tu sens que tu peux compter sur certaines personnes ici ? où vas tu chercher de l'aide si tu as besoin ?
34. Fais-tu confiance à certaines personnes ?
35. Avec quelles personnes as-tu le plus de contact en Suisse ? Dans le foyer ? à Genève ? (Liens, genre, milieu social)
36. Pourquoi ces personnes ?
37. Comment vois-tu ton avenir ? Qu'espères-tu pour la suite ?